



Label Pays d'art et
d'histoire

Dossier bilan

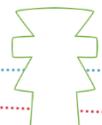
Juin 2025

RENOUVELLEMENT

DE LA CONVENTION DECENNALE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS

BILAN 2014-2024



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION GENERALE	6
CONTEXTE GENERAL.....	7
Le Parc naturel régional du Vexin français et son territoire.....	7
La structure du Parc naturel régional du Vexin français	7
Un projet d’action en cinq axes.....	8
Un Pays d’art et d’histoire porté par un Parc naturel	8
Des moyens humains et financiers mobilisés.....	9
.....	12
Bilan des actions en termes de qualité architecturale, urbaine et paysagère	12
Introduction.....	13
1.1 Connaissance et préservation	14
<i>1.1.1 Connaissance des paysages du territoire.....</i>	<i>14</i>
Un socle de connaissances préexistant.....	14
Des études spécifiques en lien avec le paysage et dispositifs de vulgarisation	14
Des études paysagères : appui à la connaissance du territoire dans le cadre de la procédure de révision de la Charte du Parc.....	15
<i>1.1.2 Connaissance et inventaires des patrimoines du territoire.....</i>	<i>15</i>
Inventaires du patrimoine bâti.....	15
<i>1.1.3 Partenaires du Parc.....</i>	<i>16</i>
Représentations extérieures	16
Partenariat.....	17
1.2 Aménagement du territoire et urbanisme	18
<i>1.2.1 Contexte</i>	<i>18</i>
<i>1.2.2 Paysage, espace public et aménagement.....</i>	<i>18</i>
Conseils et accompagnement du Parc sur les aménagements paysagers	18
Avis et accompagnement des contrats ruraux.....	21
Autres projets	21
<i>1.2.3 Les documents et opération d’urbanisme.....</i>	<i>22</i>
Accompagnement de la révision des PLU	22
Opérations d’urbanisme.....	24
Participation à la révision du SDRIF-E de la Région Ile-de-France.....	25

Fiches conseils sur les espaces publics.....	26
1.2.4 Etude d'impact, infrastructure et contentieux.....	26
1.2.5 Signalétique.....	26
1.3 Conservation, restauration et valorisation des patrimoines bâtis.....	27
1.3.1 Contexte : panorama des patrimoines bâtis.....	27
1.3.2 Conseils et accompagnement en restauration du patrimoine bâti.....	27
1.3.3 Diversification de l'habitat et réhabilitation du bâti ancien	35
1.3.4 Architecture, énergie et qualité environnementale de la construction	35
Conseil, accompagnement et subvention pour la rénovation énergétique	35
Accompagnement et promotion de l'éco-construction et de l'éco-rénovation	36
Pôle éco-construction et rénovation énergétique du Vexin français.....	36
Convention Val d'Oise rénov' au titre du déploiement du programme SARE	37
Concours d'architecture contemporaine vexinoise	37
Bilan des actions de valorisation du Pays d'art et d'histoire du Vexin français	40
Introduction.....	41
2.1 Axe 1 : observatoire des paysages et archéologie.....	42
<i>Projet 1 : Archéologie des paysages.....</i>	<i>42</i>
Une politique de valorisation partenariale du site des Vaux-de-la-Celle à Genainville	42
Valorisation de la chaussée Jules-César	46
Des actions transversales autour du patrimoine archéologique	48
<i>Projet 2 : faire vivre un paysage protégé</i>	<i>48</i>
Garantir la qualité des aménagements et favoriser la planification au service des paysages.....	49
Connaissance et sensibilisation aux paysages à travers l'Observatoire photographique des paysages	49
<i>Projet 3 : Prospective : le paysage de demain.....</i>	<i>52</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>54</i>
2.2 Axe 2 : patrimoine bâti, urbain et mobilier	55
<i>Projet 1 : accompagner le renouvellement rural.....</i>	<i>55</i>
Du conseil à la planification en urbanisme : de nombreuses actions de l'aménagement vertueux du territoire	55
Les Atlas du patrimoine bâti.....	55
Les Référents du patrimoine	57
Les visites Flash.....	58
<i>Projet 2 : Histoire de village – action de sensibilisation et de médiation.....</i>	<i>59</i>
Visites guidées et actions de médiation humaine.....	59

Divers outils de médiation.....	60
<i>Conclusion</i>	60
2.3 Axe 3 : patrimoine immatériel.....	61
<i>Projet 1 : constitution d'un fonds d'archives audiovisuelles et iconographiques.....</i>	<i>61</i>
Travaux conjoints avec l'ARPE.....	61
Travaux avec d'autres structures	62
<i>Projet 2 : valorisation du patrimoine immatériel par le biais d'actions culturelles.....</i>	<i>62</i>
Des ateliers autour de la mémoire	62
Valorisation du Patrimoine immatériel par le travail artistique	63
Valorisation des métiers d'art par le pôle développement économique du Parc	63
<i>Projet 3 : valoriser les archives audiovisuelles et les documents iconographiques dans les lieux d'interprétation du territoire.....</i>	<i>63</i>
<i>Conclusion</i>	65
2.4 Axe 4 : politique des publics et outils de transmission.....	65
<i>Projet 1 - Mettre en place des actions éducatives à destination des scolaires et autres structures d'accueil.....</i>	<i>65</i>
Des projets scolaires au sein de la mission d'Education au territoire.....	65
Les actions en direction du jeune public hors temps scolaire.....	70
<i>Projet 2 - Des outils de médiation et d'interprétation.....</i>	<i>70</i>
Démarche de création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.....	70
<i>Projet 3 : former les professionnels</i>	<i>72</i>
<i>Projet 4 : Mettre en place une démarche de tourisme culturel.....</i>	<i>73</i>
Les visites guidées « Rendez-Vous » du Pays d'art et d'histoire	73
Les Sentiers du Patrimoine®	78
D'autres sentiers thématiques	79
<i>Projet 5 : Communication, diffusion et promotion du label</i>	<i>80</i>
<i>Conclusion</i>	81
2.5 Axe 5 : Réseau et maillage sur le territoire du Parc.....	82
<i>Projet 1 - Positionner le PAH du Vexin français au cœur d'un réseau de partenaires.....</i>	<i>82</i>
<i>Projet 2 - Un partenaire extérieur privilégié : la VAH de Pontoise</i>	<i>84</i>
<i>Projet 3 - Coordination des rendez-vous annuels autour du patrimoine.....</i>	<i>85</i>
<i>CONCLUSION</i>	86
BILAN FINANCIER	91
CONCLUSION.....	94

SIGLES ET ABBREVIATIONS

Les sigles et abréviations suivants seront utilisés dans ce bilan après la première mention de l'occurrence en toute lettre :

AAP : Animateur de l'Architecture et du Patrimoine (devenu en 2020 Chef de projet Pays d'art et d'histoire)

ABF : Architecte des bâtiments de France

AEVA : Association Etudiante Valdoisienne d'Archéologie

AVF : Amis du Vexin français

APSAGe : Association de promotion du site archéologique de Genainville

ARPE : Atelier de restitution du Patrimoine et de l'Ethnographie

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CIAP : Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine

CRAVF : Centre de Recherche archéologique du Vexin français

CYU : CY – Cergy Paris Université

DRAC : Direction régionale des Affaires culturelles

EAC : Education artistique et culturelle

VAH : Ville d'art et d'histoire

ENS : Espace naturel sensible

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

IPR : Institut Paris Région

MADVO : Musée archéologique du Val d'Oise

OPP : Observatoire Photographique des Paysages

PAH : Pays d'art et d'histoire

PCI : Patrimoine culturel immatériel

PNR : Parc naturel régional

RNN : Réserve naturelle nationale / RNR : Réserve naturelle régionale

RPI : Regroupement pédagogique intercommunal

SDAVO : Service départemental d'archéologie du Val d'Oise

SPR : Site Patrimonial remarquable

SRA : Service régional de l'archéologie

UDAP : Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine

INTRODUCTION GENERALE

Le Parc naturel régional du Vexin français, porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Vexin français, rassemble 97 communes (98 avant la fusion des communes de Gouzangrez et Commeny en 2024) réunies autour d'un projet de territoire concerté : la Charte. Il vise à la préservation de tous les patrimoines et au développement harmonieux de ce territoire. Situé à une cinquantaine de kilomètres de Paris, le Vexin français est un territoire rural marqué par une exploitation agricole et notamment céréalière importante. Il est riche d'une grande biodiversité et de divers espaces protégés : Espaces naturels sensibles, zone Natura 2000 ou encore Réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine. Le patrimoine culturel et bâti n'y est pas en reste : l'importante densité de monuments historiques côtoie un patrimoine vernaculaire non protégé particulièrement bien préservé et qui témoigne de la vie rurale à travers les siècles. Plus grand site inscrit de France, le Vexin français est riche de ses paysages naturels et bâtis, fruit de siècles d'interactions entre l'Homme et la nature.

Premier Parc naturel régional labellisé Pays d'art et d'histoire en 2014, le Vexin français est un cas original au sein des Villes et Pays d'art et d'histoire franciliens comme nationaux. Ce territoire vaste, particulièrement rural, est spécifique aussi bien au niveau institutionnel que dans son identité. La labellisation au titre des Villes et Pays d'art et d'histoire est une reconnaissance de la grande richesse patrimoniale, historique et architecturale du territoire, mais aussi de la qualité de la préservation de ces espaces qui ont bénéficié d'un fort engagement des politiques publiques depuis 1972 et l'inscription au titre des sites d'une grande surface du territoire. Elle atteste aussi de la reconnaissance du Ministère de la Culture de la grande complémentarité entre le projet de préservation et de valorisation générale du territoire porté par l'outil Parc naturel régional et les enjeux de valorisation, préservation et animation des patrimoines du label Ville et Pays d'art et d'histoire. Enfin, elle témoigne de la confiance accordée dans le projet ambitieux de valorisation des patrimoines proposé en 2014, dont il convient aujourd'hui de tirer le bilan. Celui-ci est une étape essentielle avant de se projeter dans un nouveau plan d'action, à une période charnière pour le Syndicat Mixte du Vexin français. En effet, après une procédure exigeante de révision de Charte entamée en 2019, le Parc devrait pouvoir aboutir à la signature d'un nouveau projet de territoire avec ses partenaires en 2026. Le Pays d'art et d'histoire y tiendra une place importante.

Au terme de dix années d'actions, ce bilan a pour but de présenter un compte-rendu détaillé des actions menées en regard de la convention établie en 2014. Dans un premier temps, il reviendra sur les actions générales du Parc en termes de connaissance et préservation de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du territoire. Dans un second temps, il tirera le bilan de l'ensemble des actions menées à l'appui de la convention de labellisation de 2014 à 2024. Pour ce faire, il prend le parti de suivre les grands axes d'action et de présenter, pour chacun des axes et projets relatifs, les actions concrètes mises en œuvre pour répondre aux objectifs du dossier de candidature. Ce bilan détaillé est suivi d'un bilan financier.

CONTEXTE GENERAL

Le Parc naturel régional du Vexin français et son territoire

Le portage du Pays d'art et d'histoire est assuré par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français. Il regroupe les 98 communes (97 à partir 2024). Vaste, ce territoire de plus de 700 km² est surtout cohérent. Sur le plan géographique, il se présente effectivement comme un plateau bordé de cours d'eau, ces derniers constituant des frontières naturelles et reliant entre elles les buttes, les étendues céréalières et les petites vallées. Cet ensemble paysager remarquable est d'ailleurs dans sa quasi-totalité protégé au titre des sites inscrits ou classés. Le Pays d'art et d'histoire du Vexin français est aussi un territoire constitué de longue date puisqu'il résulte d'une partie de l'ancienne cité gallo-romaine des Vélocasses et s'inscrit dans les frontières (exception faite de celle du Nord) induites par le traité de Saint-Clair-sur-Epte conclu en 911.

Le Vexin français, tel qu'il vient d'être défini, réunit également toutes les spécificités, voire les ambiguïtés, d'un territoire rural en Île-de-France. Il rassemble ainsi environ 100 000 habitants (un chiffre inférieur à la moyenne régionale) répartis dans des communes souvent peu peuplées. Une grande partie de ses surfaces est dédiée à l'agriculture mais bien peu de Vexinois en vivent, travaillant essentiellement dans les bassins d'emplois périphériques. Enfin, c'est un territoire situé dans une région attractive d'un point de vue touristique avec deux pôles importants autour d'Auvers-sur-Oise et La Roche-Guyon même si le reste du territoire reste un peu plus en retrait.

La structure du Parc naturel régional du Vexin français

Le Parc naturel régional du Vexin français est un Syndicat Mixte regroupant la Région Ile-de-France, les Départements du Val d'Oise et des Yvelines, des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes adhérentes ainsi que les villes-portes (Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise, Communauté Urbaine Grand Paris-Seine-et-Oise). Le Syndicat Mixte dispose d'une commission permanente réunissant autour du Président et de ses 8 Vice-Présidents, les Présidents des commissions thématiques. Un Bureau syndical de 25 membres traite des dossiers courants et le Comité syndical, organe délibérant composé de 131 membres, vote le budget et les actions définies dans la Charte.

Huit commissions thématiques proposent et définissent les actions à soumettre à l'approbation du Comité syndical. Elles sont composées des délégués syndicaux, mais aussi de différents partenaires comme les chambres consulaires ou les associations locales. Parmi les thèmes représentés, les axes du Pays d'art et d'histoire sont concernés par les commissions Education, Culture et Vie locale, Tourisme, ou encore Aménagement et Patrimoine.

Le siège du Syndicat Mixte se trouve à Théméricourt, à la Maison du Parc, où travaille l'équipe technique. Elle est organisée en six pôles :

- Pôle Aménagement
- Pôle Education, Culture et Patrimoines
- Pôle Cap Tourisme
- Pôle Environnement
- Pôle Développement économique
- Pôle Ressources et Management

Le Parc s'appuie également sur un Conseil scientifique composé de spécialistes dans les domaines de l'environnement, du paysage, du patrimoine... Après une période d'arrêt, ce Conseil scientifique a été reformé en 2021.

Un projet d'action en cinq axes

Le label Pays d'art et d'histoire décerné par le Ministère de la Culture au Parc en 2014 reconnaît la qualité paysagère du Vexin français ainsi que son intérêt historique, dont les principaux témoins sont les 165 monuments protégés répertoriés sur le territoire. Il récompense également le travail de protection, de valorisation et de sensibilisation aux patrimoines mené par le Parc depuis sa création en 1995.

Le projet Pays d'art et d'histoire 2014-2024 mettait en avant la grande cohérence entre la démarche du Parc naturel régional dans la préservation et la valorisation de ses patrimoines et les enjeux du Pays d'art et d'histoire. Appuyé sur les missions fondamentales du Parc, il visait à aller plus loin dans la démarche de valorisation pour porter la mise en œuvre d'une véritable politique d'interprétation du territoire.

La convention signée entre le Ministère et le Parc énumère ainsi les cinq axes directeurs du projet 2014-2024 du Pays d'art et d'histoire du Vexin français :

- 1- L'observatoire des paysages (incluant l'archéologie)
- 2- Le patrimoine bâti et le tissu urbain
- 3- Le patrimoine immatériel
- 4- La politique des publics et les outils de transmission
- 5- Le réseau et le maillage du territoire

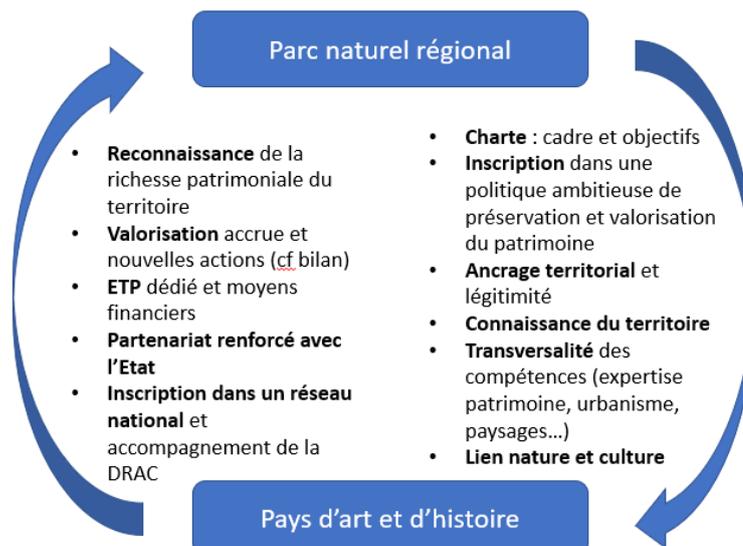
Les trois premiers axes sont thématiques : ils mettent en avant les grandes typologies de patrimoines à valoriser au vue leur importance sur le territoire. Ils témoignent bien entendu de l'importance du bâti rural et du patrimoine vernaculaire qui font l'identité du territoire, mais au-delà soulignent aussi la grande extension de cette notion de patrimoine qui intègre la question des paysages, de l'archéologie ou encore du patrimoine immatériel. C'est donc une vision très complète de l'identité du territoire qui est proposée à travers ces trois axes thématiques.

Les deux derniers axes sont quant à eux transversaux : ils recoupent les trois thématiques précédemment énoncées et mettent en avant les méthodologies de projet. Ils affirment l'importance d'une politique des publics, au cœur des objectifs du Pays d'art et d'histoire, mais aussi la vocation de création de réseaux de partenariat, clé de la réussite du projet de territoire du Parc.

Un Pays d'art et d'histoire porté par un Parc naturel

Le portage d'un Pays d'art et d'histoire en direct par un Parc naturel constituait une situation inédite en 2014. Il posait la question de l'articulation de ces deux outils. Les objectifs du Pays d'art et d'histoire et du Parc sont en totale cohérence dans les missions de préservation et de valorisation des patrimoines. Les deux outils ont ainsi été mis en synergie. Le Parc naturel régional et sa Charte « Objectif 2019 » a permis au label de s'inscrire dans une politique ambitieuse de préservation et de valorisation des patrimoines. Il lui a apporté dès sa mise en place un ancrage territorial fort et une assise au niveau de l'expertise patrimoniale. L'outil Parc permet également d'ouvrir le label vers une grande transversalité, grâce à la pluralité de l'équipe du Parc touchant aussi bien aux questions de patrimoine, d'urbanisme, de paysage que d'environnement. Le lien entre nature et culture et les problématiques de développement durable et de transition écologiques sont par ailleurs d'autant plus faciles à aborder dans une structure PNR.

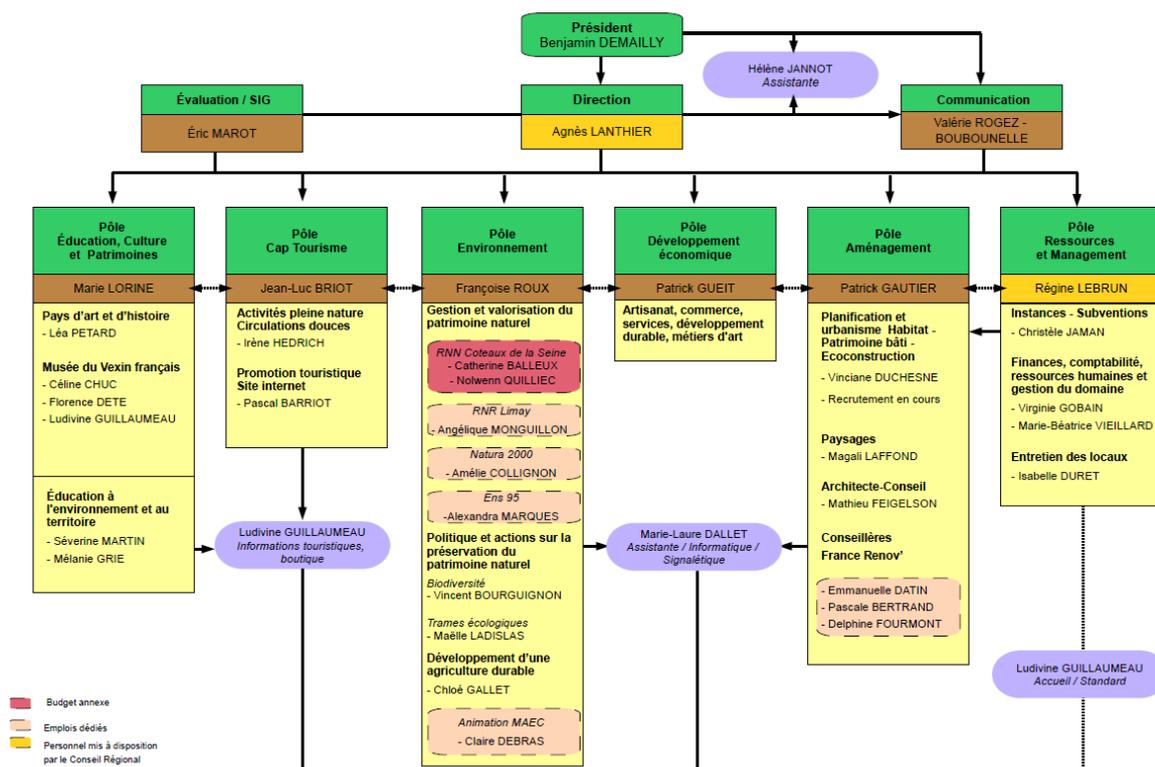
En miroir, le label Pays d'art et d'histoire a offert au Parc une véritable reconnaissance de sa richesse patrimoniale. Il a permis d'investir de façon accrue la question de la valorisation et de la médiation comme en témoigne le présent bilan. Concrètement, il a été l'opportunité de la création d'un ETP dédié à cette question et a ouvert la possibilité d'un partenariat renforcé avec l'Etat grâce en particulier à l'accompagnement de la DRAC Ile-de-France. Il a enfin permis l'inscription dans un réseau régional et national, complémentaire du réseau de la fédération des Parcs naturels régionaux.



Les synergies entre les outils PNR et PAH

Des moyens humains et financiers mobilisés

Le Parc – Pays d'art et d'histoire a œuvré de 2014 à 2024 à l'exécution de cette feuille de route qui constitue la colonne vertébrale de son action, en cohérence avec la Charte du Parc « Objectif 2019 » adoptée en 2009 et prorogée jusqu'en mai 2023. Cette politique a été pilotée au sein de l'équipe du Parc grâce à un poste dédié d'Animateur de l'Architecture et du Patrimoine (AAP) inscrit au sein du pôle Education, Culture et Patrimoines. L'AAP est placé sous la responsabilité de la responsable du pôle Education, Culture et Patrimoines. Jusqu'en 2019 le poste d'AAP était soutenu par un poste de chargé de mission urbanisme et patrimoine bâti (désigné comme architecte dans la convention) placé sous la responsabilité du responsable du pôle Aménagement et affecté notamment à la mise en place des Atlas du patrimoine bâti, aux actions d'inventaires, de valorisation et de médiation. A partir de 2019, un seul ETP (celui de l'AAP) est dédié à temps plein au PAH.

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Organigramme du Parc en 2024

Le poste d'AAP a été occupé par deux agents successifs :

- 2015 à 2019 : Lise Bréant
- Depuis 2019 : Léa Pétard (d'abord en tant que chargée de mission culture et valorisation des patrimoines chargé de l'interim de l'AAP ; avant d'obtenir le statut d'AAP à son tour)

Toutefois les actions Pays d'art et d'histoire ne sauraient se limiter au seul travail de l'AAP. Son poste agit en grande transversalité avec le reste de l'équipe du Parc pour la mise en œuvre de la convention Pays d'art et d'histoire. Au sein de son propre pôle tout d'abord où elle est placée sous l'autorité de la responsable du pôle et en interaction en particulier avec la chargée de mission Education à l'environnement et au territoire avec qui elle travaille sur les actions pédagogiques à destination des scolaires. Avec le reste de l'équipe par ailleurs, et en particulier avec le pôle Aménagement avec le responsable du pôle, le chargé de mission patrimoine bâti (poste supprimé en 2019), l'architecture-conseil, la chargée de mission paysage et enfin la chargée de mission éco-construction et rénovation du patrimoine bâti. L'AAP est également amenée à travailler avec le pôle Cap Tourisme, en charge de la promotion touristique du territoire, notamment sur les actions liées au tourisme culturel. Par ailleurs, le travail en transversalité existe aussi avec les agents du pôle Environnement, notamment pour des actions de valorisation alliant nature et culture. Enfin, un travail suivi est effectué avec la responsable de la Communication pour la mise en valeur du label et la diffusion de l'information, le suivi des éditions de brochures documentaires et autres supports de communication, les publications internet et réseaux sociaux.

Les dix années de labellisation ont également été l'occasion de créer une équipe de guides-conférenciers intervenants régulièrement pour le Pays d'art et d'histoire. D'abord composée de deux guides en 2015, puis de trois guides en 2019 pour finalement atteindre quatre guides en 2022. Les guides-conférenciers cartés interviennent grâce à une convention de prestation annuelle sous la coordination de l'AAP.

Les moyens humains

Pour le bon fonctionnement de cette nouvelle mission, le Syndicat mixte du Parc s'engage à lui affecter un personnel qualifié, représentant 2 équivalents temps plein, avec des collaborations de plusieurs chargés de mission dans les domaines de l'aménagement, de l'éducation, de la culture, de tourisme et de la communication. Le Parc se réserve la possibilité de recruter des animateurs culturels vacataires en fonction du développement du projet.

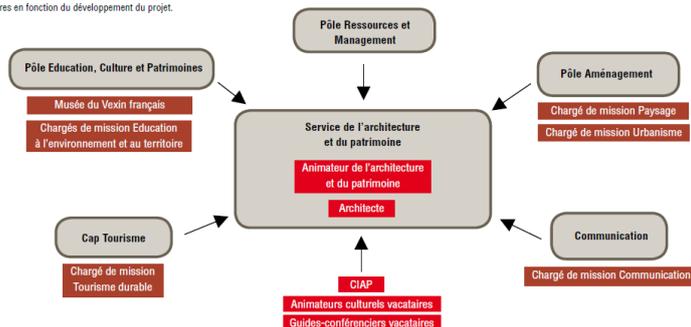


Diagramme prévisionnel présentant le travail en transversalité de l'AAP (dossier de candidature 2014)

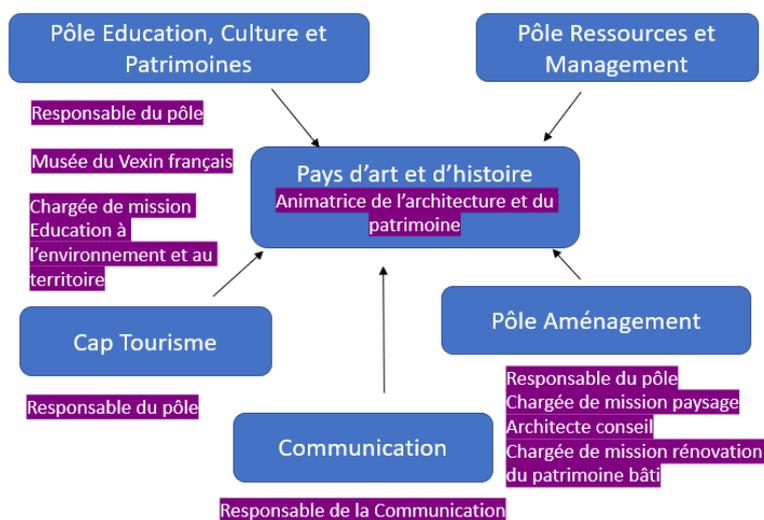


Diagramme prévisionnel présentant le travail en transversalité de l'AAP (état en 2024)

Si l'AAP reste la garante de la mise en œuvre du projet Pays d'art et d'histoire et constitue le seul ETP dédié entièrement au PAH depuis 2019, les actions Pays d'art et d'histoire bénéficient donc du soutien de l'équipe du Parc, à des degrés divers d'engagement selon les missions de chacun. La force de la structure Parc est la possibilité d'actions en transversalité.

Les actions du Pays d'art et d'histoire au sein du Parc ont bénéficié durant ces dix années de labellisation d'un budget dédié, fléché sur différentes fiches d'opérations. Cette enveloppe relativement constante, et soutenue également par les subventions de la DRAC Ile-de-France, a permis de mettre en œuvre les ambitions du projet de labellisation (cf bilan financier).

Bilan des actions en termes de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Introduction

La préservation du paysage, la maîtrise de l'évolution du territoire et de l'urbanisme, la politique de l'habitat, l'architecture et la valorisation du patrimoine bâti sont parmi les actions les plus emblématiques du Parc naturel régional du Vexin français, les plus attendues de la part des communes, des acteurs institutionnels comme du grand public. Connu pour la richesse de son patrimoine paysager et bâti, le Parc naturel régional du Vexin français accorde donc une importance capitale depuis sa création aux enjeux de qualité architecturale, urbaine et paysagère. La labellisation Pays d'art et d'histoire est ainsi venue renforcer, en particulier sur le volet de la valorisation, une dynamique déjà particulièrement ancrée dans les missions des agents du Parc.

De 2014 à 2024, le Parc a ainsi poursuivi l'ensemble de ses actions pour le maintien de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du territoire. Celles-ci ont été guidées par la Charte du Parc « Objectif 2019 », prorogée jusqu'en mai 2023. La Charte accordait une importance capitale aux questions d'urbanisme, d'habitat et de paysage, en particulier à travers son axe 1 « Maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines » qui se déployait en trois orientations :

- Aménagement du territoire ;
- Patrimoine naturel, paysages et ressources ;
- Patrimoine bâti.

Au sein de l'équipe technique du Parc, le pôle Aménagement a principalement porté la mise en œuvre de ces actions.

Par ailleurs, le premier objectif du Titre I de la convention Pays d'art et d'histoire est de « valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale ». Trois axes thématiques structurent le projet Pays d'art et d'histoire 2014-2024 et identifient les patrimoines sur lesquels les actions se concentrent en particulier :

- Axe 1 : l'observatoire des paysages
- Axe 2 : le patrimoine bâti et le tissu urbain
- Axe 3 : le patrimoine immatériel

Les objectifs de la Charte et du Pays d'art et d'histoire en termes de qualité architecturale et paysagère sont donc en concordance.

Dans le cadre du présent bilan, le parti est donc de présenter l'ensemble des actions conduites par le Parc naturel régional du Vexin français de 2014 à 2024 pour assurer la mise en œuvre du projet de Charte « Objectif 2019 », et donc en cela, d'assurer le maintien de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du territoire, tout en répondant aux trois premiers axes thématiques de la convention PAH. Ce bilan se divisera en trois grandes parties, allant du contexte global du territoire et de ses patrimoines, vers les ensembles bâtis et paysagers pour enfin se resserrer sur les éléments bâtis. Il ne prétend pas donner une vision exhaustive de tous les projets d'aménagement, de préservation et de valorisation des patrimoines du Vexin, mais de mettre en lumière le bilan concret des actions du Parc pour la préservation et la valorisation de ses patrimoines. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans les trois premiers axes thématiques de la convention Pays d'art et d'histoire, et concernent plus précisément l'axe 1 « Observatoire des paysages et archéologie » et l'axe 2 « Patrimoine bâti, urbain et mobilier ».

1.1 Connaissance et préservation

1.1.1 Connaissance des paysages du territoire

L'ensemble des actions de conseils, d'accompagnement et des projets du Parc naturel régional du Vexin français repose sur une connaissance fine du territoire, de ses caractéristiques et de ses enjeux. Celle-ci s'appuie sur plusieurs documents et études clés qui permettent de collecter, d'analyser ou encore d'objectiver les données existantes.

Un socle de connaissances préexistant

Du point de vue des paysages, les actions sont irriguées par une série de documents fondateurs, préexistants au PAH : les chartes paysagères. Le Parc a entamé dès 1998 la réalisation de ces chartes pour chacune des communes du territoire. En 2006, le Parc avait signé 92 chartes paysagères avec les communes concernées. Ce travail permet au Parc de disposer de documents-cadres pour les projets d'aménagement. Ces chartes ont été une véritable prise de conscience pour les communes des enjeux du paysage mais ont aussi soulevé de fortes attentes envers le Parc pour l'accompagnement, nécessitant un fort investissement en moyens humains.

A la suite de ce travail, un Atlas des paysages du Val d'Oise a été réalisé en 2010 par le paysagiste Michel Collin sous la direction d'un comité de pilotage composé de la DDT 95, du département du Val d'Oise, du CAUE 95 et les Parcs naturels régionaux Oise Pays de France et du Vexin français. Accessible en ligne, cet Atlas est un outil important pour la définition des politiques paysagères à l'échelle du département. Un travail d'Atlas des paysages a également été réalisé par le département des Yvelines en 2014 par l'Agence des paysagistes urbanismes B. Folléa – C. Gautier.

Ces documents, encore aujourd'hui fondamentaux pour le Parc, ont été irrigués par de nouvelles études et supports.

Des études spécifiques en lien avec le paysage et dispositifs de vulgarisation

Afin d'aider les communes à déterminer les espaces qu'elles classent en zones agricoles ou naturelles non-constructibles tout en conservant des possibilités de construction pour les besoins agricoles dans les espaces les moins sensibles, le Parc a en charge d'élaborer des cartes de sensibilités paysagères en lien avec les services de l'Etat (UDAP et DRIEE). En 2015, afin d'objectiver et d'automatiser cette approche, le Parc a confié au laboratoire de géomatique de l'université de Cergy-Pontoise (aujourd'hui CY Cergy-Paris Université) une démarche exploratoire qui a conduit à créer un modèle numérique de sensibilité des espaces ouverts perçus depuis le réseau routier, en fonction de la fréquence de celui-ci, de la topographie, de la distance et des obstacles. Cette cartographie a été exploitée dans les documents de « porter à connaissance » du Parc pour l'élaboration des PLU.

Outre les études, le Parc a également mis en œuvre des outils documentaires sur la question des paysages. Ainsi en 2016, suite au travail de l'ethnologue Claire Cousin sur la perception des habitants sur leur environnement, le Parc a coordonné la réalisation de 5 films courts : « Villages en herbe ». Cette série réalisée par Marie-Elise Beyne en collaboration avec Claire Cousin ouvre le dialogue entre habitants, agents techniques, élus, agriculteurs, écologues, paysagistes, jardinier naturaliste, législateur. Elle interroge le rapport de l'homme à la nature et à la dimension humaine des perceptions liées aux plantes sauvages jugées indésirables. L'objectif était d'accompagner la réflexion collective et les changements de pratiques, d'enrichir les connaissances de chacun et de susciter des débats. Les films ont été complétés par la publication du guide *Habiter un village en herbe* en 2017.

Cette première réalisation a été suivie en 2019 de la réalisation d'un film d'animation de 4 minutes et d'un film documentaire de 45 minutes sur la relation entre l'Homme et la nature. Le film d'animation été réalisé en partenariat avec le Département du Val d'Oise et l'école Georges Méliès par quatre jeunes diplômés. Quant au film documentaire intitulé *Et l'humanité dans tout ça ?*, il a été financé à 80% par l'Agence de l'eau Seine Normande et réalisé par Marie-Elyse Beyne. Il présente des rencontres avec des acteurs de trois Parc naturels régionaux (Vexin

français, Cap et Marais d'Opale, Haute Vallée de Chevreuse) qui évoquent, face à la question de la sixième extinction des espèces liée à l'action de l'Homme, la nécessité de changer de comportement vis-à-vis de l'ensemble du vivant.

En 2020, un nouveau film a été réalisé à l'occasion d'un chantier d'élagage d'urgence commandé par la commune de Magny-en-Vexin en partenariat avec le Parc. Ce film sous forme de retour d'expérience intitulé *Arbres en ville* montre comment a été réalisé un élagage d'urgence d'une allée de platanes touchée par un orage. Le film aborde la question des alignements d'arbres comme un patrimoine paysager remarquable, la question de la taille, des techniques d'élagage, et du suivi du patrimoine arboré.

Des études paysagères : appui à la connaissance du territoire dans le cadre de la procédure de révision de la Charte du Parc

A partir de 2019, la procédure de révision de la Charte du Parc a également été l'occasion de réaliser des études sur la thématique paysagère. Ainsi en 2019, l'étude « Redécouvrir les paysages du Vexin français à travers l'Atlas des paysages du Val d'Oise et les chartes paysagères, confrontés à une expérience in situ », a été réalisée par le Parc en partenariat avec le CAUE 95 et financée par le Département du Val d'Oise. (cf bilan axe 1).

Par ailleurs, le projet de Charte « Horizon 2040 » impliquant un périmètre d'extension potentiel de classement, notamment sur des communes de la vallée de la Seine, une étude « d'actualisation du diagnostic paysager des communes yvelinoises du Parc et caractérisation du patrimoine paysager et naturel des nouvelles communes incluses dans le périmètre de l'étude » a été commandée au cabinet ATOPIA et EIA en 2021.

Enfin, dans le cadre de la révision de la Charte, le Parc est tenu de produire un cahier d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP). La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages définit les objectifs de qualité architecturale et paysagère comme « les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale ». Ce document, dont la dernière version a été arrêtée en 2023, permet de rappeler les grandes caractéristiques des unités paysagères du territoire et donner les axes et objectifs à suivre pour le maintien de cette qualité paysagère. Ce cahier de près de 140 pages se divise en trois grandes parties : la présentation générale des paysages du Vexin français, l'exposé des caractéristiques de chaque famille de paysages et les orientations qui leur sont propres et enfin les orientations communes du territoire. La version finale des OQP sera annexée à la Charte du Parc naturel régional Horizon 2040.

La révision de la Charte a également été l'occasion de mettre en forme le plan de Parc, document cartographique qui résume les enjeux du territoire. Y ont notamment été porté les enjeux en terme d'aménagement et d'urbanisme ainsi qu'un travail conséquent sur les zones blanches du territoire.

1.1.2 Connaissance et inventaires des patrimoines du territoire

Inventaires du patrimoine bâti

Dès 2003, avant même la labellisation du Pays d'art et d'histoire, la création d'un outil d'inventaire du patrimoine bâti avait été entrepris en coopération étroite entre l'Institut d'Aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France (aujourd'hui Institut Paris Région (IPR)). Ce travail a bénéficié du soutien des Archives départementales du Val d'Oise qui conduit depuis plus de 30 ans un inventaire départemental. L'inventaire est géoréférencé et alimente un SIG patrimoine, propriété de l'IPR à accès restreint : le VISAIURIF. Il s'agit d'un outil précieux de connaissance pour le Parc.

Au cours des 10 années de labellisation PAH, il n'a pas été entrepris de reprise d'ampleur de cet inventaire, mais il a revanche pu être alimenté grâce à divers projets du Parc. Ainsi l'occasion des études patrimoniales poussées sur certaines communes, en particulier dans le cadre de la démarche d'Atlas du patrimoine bâti menée à Marines

et Longuesse (cf Axe 2), et de l'accompagnement renforcé de certaines communes pour la révision de leur PLU par le Parc, des inventaires du patrimoine ciblés au niveau communal ont été mis en œuvre. Ainsi à Marines, l'inventaire, le plus exhaustif et ambitieux réalisé, a abouti au recensement de 344 éléments de patrimoine. De même, le projet de référents du patrimoine bâti (cf Axe 2), a été l'occasion d'enrichir cet inventaire de nouvelles notices sur le mode des sciences participatives, tout en accompagnant les participants dans leur inventaire et en saisissant les notices en interne au Parc pour éviter les erreurs (cf Axe 2).

Par ailleurs, l'inventaire du patrimoine bâti commun aux quatre Parcs naturels régionaux franciliens également existant a fait l'objet du passage vers un nouvel outil informatique en 2018 : l'outil GEO. Piloté par le Parc Oise-Pays-de-France, cet inventaire s'appuie sur les données déjà existantes du VISIAURIF et du précédent logiciel Dynmap alimenté par les chargés de mission des Parc franciliens. L'outil GEO a été rendu accessible au grand public sous la forme d'un WebSig en 2021 : composé d'une série de fiches patrimoine géoréférencées, ce site est modifiable par les équipes des PNR concernés pour venir enrichir les fiches. Il est par ailleurs consultable par le grand public en ligne. Le Parc naturel régional du Vexin français a participé depuis 2018 au groupe de travail qui assure le suivi et la promotion de cet outil collectif.

L'ensemble de ces travaux d'inventaire est complémentaire des travaux pilotés par le département du Val d'Oise (inventaire départemental du Val d'Oise coordonné par les archives) et de la Région Ile-de-France (inventaire général du patrimoine culturel). La mise en cohérence de tous ces travaux, pour le moment plutôt indépendants, permettrait certainement un enrichissement mutuel des institutions.

A noter enfin que cet inventaire du patrimoine architectural pourrait s'enrichir dans les années à venir d'un inventaire plus spécifiquement archéologique. En 2023, le Service départemental archéologique du Val d'Oise (SDAVO) a entamé une réflexion sur la réalisation d'un inventaire systématique des sites archéologiques du Vexin français. Sollicité, le Parc a accepté de soutenir le projet, notamment d'un point de vue logistique et en mettant à disposition si nécessaire ses données SIG. Le projet débutera au plus tôt en 2025.

1.1.3 Partenaires du Parc

Le Parc s'inscrit au sein d'un réseau de partenaires avec qui il œuvre de concert pour la mise en œuvre de ses objectifs. Ces actions vont d'échanges informels réguliers entre les agents des structures, à la co-construction de projets en passant par des interventions diverses auprès de ces institutions. Ce réseau permet à la fois d'étoffer la connaissance du territoire, mais aussi de profiter de retours d'expériences, de soutiens et de bonnes pratiques.

Représentations extérieures

En matière d'architecture, de patrimoine et de paysage, le Parc est représenté par ses élus à la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du Val d'Oise. Les projets présentés en CDNPS sont préalablement examinés par la Commission Urbanisme et Avis du Parc.

Ont ainsi été examinés depuis 2014 83 dossiers concernant le territoire du Parc naturel régional, répartis par années comme suit :

Année	Nombre de dossier
2014	12
2015	5
2016	11
2017	6
2018	11
2019	12
2020	7
2021	11
2022	8

La paysagiste du Parc participe également à la tournée du jury départemental du Val d'Oise des Villes et Villages fleuris et participe au choix des différents prix attribués pour les communes et les particuliers.

Partenariat

Le Parc est amené à échanger et à travailler avec de nombreux partenaires de façon régulière et au fil des années.

Les Unités départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Val d'Oise et des Yvelines sont des partenaires privilégiés au Parc. L'équipe et les élus ont été amenés à de nombreuses reprises à dialoguer et travailler avec les ABF sur de nombreux projets d'aménagement (cf ci-dessous).

Le réseau inter-Parcs de la Fédération des Parcs naturels régionaux et en particulier, est également un partenaire régulier du Parc. Au sein de la Fédération de Parc naturels régionaux et du réseau inter-parc, le Parc naturel régional du Vexin français intervient notamment sur les questions d'aménagement, de paysage, d'urbanisme et d'architecture. L'équipe a ainsi participé régulièrement aux séminaires annuels organisés par la Fédération au niveau national, qui permet un échange des chargés de missions sur des thématiques ciblées et des partages autour des projets. Au sein de l'inter-Parc francilien, les rencontres « inter pôle aménagement » sur les différents territoires ont permis également la tenue de temps d'échanges et d'ateliers professionnels.

Par ailleurs le Parc et les CAUE 95 et 78 sont amenés à collaborer étroitement dans de nombreux domaines, avec des travaux en commun sur l'espace public (plutôt avec le CAUE 95) et l'urbanisme durable (d'avantage avec le CAUE 78). Une collaboration importante a notamment été mise à l'œuvre à l'occasion du concours d'architecture contemporaine vexinoise en 2015 (cf ci-dessous), et en 2019 à l'occasion de la réalisation des études paysagères (cf ci-dessus).

L'Institut Paris-Région (IPR) : le Parc a notamment collaboré avec l'IPR pour la mise en place de l'inventaire des patrimoines du VISIAURIF (cf ci-dessus).

Le Parc rencontre régulièrement les délégués départementaux de la Fondation du Patrimoine. Les délégués départementaux de la Fondation sont invités en tant que membres associés à la Commission Aménagement et Patrimoine. Le Parc assure également une mise en contact avec les propriétaires privés éligibles aux dispositifs d'aide de la Fondation. Pour formaliser cette collaboration une convention de partenariat a été signée par la Fondation du Patrimoine et le Parc en 2024.

L'Université CY Cergy-Paris Université est aussi très en lien avec le Parc. Des agents du Parc ont pu à plusieurs reprises intervenir au sein de la Licence professionnelle « Valorisation du patrimoine bâti » et le Parc a accueilli plusieurs apprentis issus de cette licence. Par ailleurs, le Parc travaille en collaboration avec l'Université sur des projets. En 2024 par exemple, il mis en place avec les enseignants de l'Université un chantier école avec les étudiants de licence rénovation du patrimoine bâti pour la rénovation d'un mur de soutènement du jardin de curé d'Haute-Isle.

Enfin, sur les questions d'architecture et de patrimoine, le Parc peut également s'appuyer sur les réseaux des associations patrimoniale nationale et locale tels que : Maisons Paysannes de France, Vieilles Maisons françaises, Sauvegarde Vexin Sausseron...

La concrétisation de ces partenariats apparaît au fil de ce bilan dans les différentes actions menées.

1.2 Aménagement du territoire et urbanisme

1.2.1 Contexte

Le territoire du Parc naturel régional du Vexin français est reconnu pour la qualité de ses paysages et de ses sites. A ce titre, il est largement concerné par des dispositifs de protection assez variés sur l'ensemble du territoire.

Le Parc englobe 19 sites classés et inscrits au titre de la loi Paysage du 2 mai 1930. La quasi-totalité de son territoire, à l'exception de quelques franges au sud, bénéficie de cette protection. Parmi ces 19 sites, le site du Vexin français, inscrit par arrêté du 19 juin 1972, est le plus grand site inscrit de France et témoigne de la volonté de protéger un ensemble vaste et cohérent du point de vue paysager.

Le territoire est aussi largement concerné par des protections, contraignantes ou non, au titre de l'environnement. Ainsi 6000 hectares sont concernés par un classement au titre de Natura 2000 pour la directive « habitats, faune, flore » et la directive « oiseaux ». Le Parc est également gestionnaire de la Réserve naturelle nationale (RNN) des coteaux de la Seine qui recouvre 268 hectares sur les communes de Haute-Isle, La Roche-Guyon, Vétheuil, Gommecourt et Bennecourt. Le périmètre du Parc compte aussi deux réserves naturelles régionales (RNR) : le site géologique de Vigny-Longuesse et la carrière aux coquillages d'Auvers-sur-Oise. Trois arrêtés de protection de biotopes concernent le territoire du Parc. Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistiques et floristiques se retrouvent au niveau des vallées périphériques et des vallons intérieurs. Enfin 11 espaces naturels sensibles sont co-gérés par le Parc et le Département du Val d'Oise et 2 espaces naturels sensibles se trouvent sur le territoire yvelinois du Parc. Ces protections environnementales sont aussi largement à prendre en compte dans l'appréhension architecturale et paysagère du territoire et participent de son identité.

Enfin, plusieurs niveaux de protection du territoire sont à retenir au titre du code du Patrimoine. Le Parc compte 162 monuments historiques : 72 classés et 93 inscrits, également répartis sur le territoire. Outre la protection du bâti même, le périmètre des 500 m concerne largement les villages et se superpose bien souvent au site inscrit, assurant une bonne protection des bourgs.

Le Parc compte enfin un Secteur Patrimonial Remarquable (SPR), celui d'Auvers-sur-Oise, issu d'une ancienne Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Paysage (AVAP).

Au-delà de ces protections, la Charte du Parc fixe un cadre et des objectifs communs à l'ensemble des signataires pour maintenir un territoire préservé et vivant. La Charte se traduit directement dans les documents d'urbanisme et notamment au niveau des PLU et PLUi des communes et EPCI qui doivent se mettre en conformité avec elle.

Ainsi, le territoire du Parc naturel régional du Vexin français dispose de nombreux outils et leviers pour maintenir la cohérence des ensembles architecturaux et urbains. Il s'agit dans cette partie d'évoquer toutes les actions d'accompagnement et de conseil du Parc qui y ont contribué.

1.2.2 Paysage, espace public et aménagement

Conseils et accompagnement du Parc sur les aménagements paysagers

Le Parc apporte son soutien aux communes et aux EPCI pour favoriser des aménagements respectueux des paysages et lutter contre la banalisation paysagère. De 2014 à 2024, la chargée de mission Paysage a ainsi pu apporter ses conseils, complétés ou non par un accompagnement financier. Les aides aux aménagements paysagers ruraux et au mobilier public sont d'excellents supports de conseil et de pédagogie pour la gestion durable des communes. Au-delà des subventions apportées, l'accompagnement par les techniciens du Parc est essentiel à la réussite de chaque projet : définition des besoins, mise en forme d'un cahier des charges, choix d'un maître d'œuvre et d'entreprises, définition du projet et mise en œuvre, suivi, ajustements sur le chantier, aide à la réception des travaux, etc...

Conseils sans subvention

Année	Commune	Contenu
2014	Avernes	Plantation de vivaces dans le cimetière
2014	Genainville	Participation à une réunion de présentation « Je Jardine mon village » piloté par le CAUE95
2014	Seraincourt	Valorisation du lavoir
2014-2015	Vaux-sur-Seine	Aménagement du parc du ru Gallet (avant-projet subventionné par le Parc)
2015	Juziers	Réflexion sur le fleurissement
2015	Seraincourt	Gestion différenciée des espaces publics
2016	Le Perchay	Réaménagement du cimetière dans le cadre du contrat rural
2016	Butry-sur-Oise	Réflexion sur la valorisation des espaces publics
2016	Ambleville	Plantations
2017	Marines	Suivi du projet de requalification de la place centrale de la commune
2020	Chars	Cimetière

Conseils accompagnés de subvention

De 2014 à 2022, 73 dossiers de subventions « aménagement paysagers ruraux, gestion différenciée et mobilier public » ont été attribués par le Comité syndical du Parc.

Année	Commune	Contenu
2014	Auvers-sur-Oise	« je jardine mon village » et plantation durable
2014	Tessancourt-sur-Aubette	Aménagements paysagers dans le cadre de la pratique de gestion zéro phyto
2014	Grisy-les-Plâtres	Aménagements paysagers
2014	Marines	Réaménagement du cimetière dans le cadre de la pratique de gestion zéro phyto
2014	Jambville	Réaménagement du cimetière dans le cadre de la pratique de gestion zéro phyto
2015	Valmondois	Je jardine mon village
2015	Vigny	Aménagements paysagers ruraux dans le cadre de la pratique de gestion zéro phyto
2015	Genainville	Je jardine mon village
2015	Amenucourt	Aménagement paysager du cimetière
2015	Valmondois	Aménagement paysager du cimetière
2015	Valmondois	je jardine mon village 2 ^e phase
2015	Genainville	Je jardine mon village 2 ^e phase
2015	Livilliers	Je jardine mon village
2015	Bréançon	Embellissement du bourg
2015	Brignancourt	Aménagement du cimetière
2015	Oinville-sur-Montcient	Requalification des abords de la place de la mairie
2015	Ambleville	Aménagement du cimetière
2016	Grisy-les-Plâtres	Plantations et fleurissement durables

2016	Vallangoujard	Aménagement du cimetière dans le cadre du plan de gestion différenciée
2016	Sailly	Aménagement de l'espace public
2017	Haute-Isle	Aménagement du cimetière
2017	Brueil-en-Vexin	Projet de plantations pour le fleurissement durable
2017	Evecquemont	Projet de plantation pour un fleurissement durable
2017	Gommecourt	Projet de plantation pour un fleurissement durable
2017	Vienne-en-Arthies	Projet de plantations pour un fleurissement durable
2017	Vétheuil	Plantations de haies, verger, arbres d'alignement
2017	Epiais-Rhus	Plantation d'une vigne communale
2017	Valmondois	Aménagements paysagers ruraux
2017	Berville	Aménagement du cimetière
2017	Cléry-en-Vexin	Aménagement du cimetière, projet de columbarium et de jardin du souvenir, gestion zéro-phyto
2017	Vienne-en-Arthies	Aménagement du cimetière
2017	Butry-sur-Oise	Projet global d'aménagement des espaces publics
2017	Gargenville	Aménagements paysagers des abords du lavoir
2018	Brueil-en-Vexin	Projet de plantations durables
2018	Oinville-sur-Montcient	Aménagement des jardins familiaux
2018	Vaux-sur-Seine	Aménagement du cimetière
2018	Cormeilles-en-Vexin	Aménagement du clos Pichery – abords de l'église
2018	Chérence	Aménagement des abords de l'église, du cimetière et du verger communal
2018	Gaillon-sur-Montcient	Aménagement du cimetière
2018	Hodent	Plantation d'un bosquet
2019	Vétheuil	Requalification de l'esplanade du bord de Seine, étude du projet
2019	Moussy	Aménagement du cimetière
2019	Butry-sur-Oise	Aménagement d'un jardin partagé en partenariat avec le CAUE 95
2019	Us	Aménagement du cimetière
2019	Le Perchay	Plantation de verger haute tige
2019	Ronquerolles	Diagnostic arboré et taille douce du tilleul reconnu arbre remarquable par le département du Val d'Oise (arbre de la liberté planté en 1792)
2019	Haute-Isle	Conseil pour la réhabilitation du jardin du presbytère
2020	Grisy-les-Plâtres	Plantation pour un fleurissement durable
2020	Evecquemont	Aménagement paysager de la placette
2020	Chérence	Aménagement d'un colombarium et jardin du souvenir
2020	Longuesse	Projet d'aménagement « je jardin mon village »
2021	Moussy	Etude de faisabilité pour la sécurisation et la valorisation du village et liaison douce inter-village
2021	Vétheuil	PLU+ patrimoine
2021	Hérouville-en-Vexin	Aménagement d'un parc arboré
2021	Fontenay-Saint-Père	Aménagement du Clos des Tilleuls
2021	Theuville	Aménagement des abords du monument aux morts
2021	Saint-Gervais	Etude d'aménagement du parc municipal
2021	Omerville	Aménagement d'un terrain communal
2021	Commeny	Projet de plantations
2021	Mezy-sur-Seine	Etude projet embellissement cœur de village
2021	Valmondois	Etude pour la construction d'un local associatif
2022	Marines	Embellissement des 3 places

2022	Juziers	Mise en valeur pour ouverture du jardin Besch
2022	Courcelles-sur-Viosne	Aménagement d'un espace de loisirs
2022	Haravilliers	Aménagement des abords de l'école
2022	Commeny	Projet de plantations année 2
2022	Chaussy	Aménagement d'un jardin du souvenir et requalification du cimetière
2023	Villers-en-Arthies	Requalification du cimetière ancien et des abords de l'église
2023	Brueil-en-Vexin	Fleurissement durable des espaces communaux
2023	Seraincourt (hameau de Rueil)	Requalification du jardin de la maison des associations
2023	Juziers	Requalification du jardin de l'église
2023	Valmondois	Création d'un jardin du souvenir
2023	Hodent	Extension du cimetière

Avis et accompagnement des contrats ruraux

A la demande des financeurs (Région et Départements), le Parc est sollicité pour avis sur les contrats ruraux, contrats régionaux et autres aménagements de villages. Au-delà de cette logique d'avis sur des projets déjà finalisés, le Parc s'efforce – avec le soutien des financeurs – d'intervenir le plus en amont possible afin de conseiller et d'accompagner les communes dans une démarche constructive. Les techniciens du Parc interviennent tant sur les aspects de patrimoine bâti, que d'architecture, d'énergie ou d'aménagement paysager.

Le Parc a ainsi émis un avis sur les contrats ruraux des communes suivantes :

Année	Communes concernées par un avis sur un contrat rural
2014	Frémainville, Marines, Chaussy, Vigny
2015	Le Perchay, Longuesse, Avernes, Marines, Chaussy
2016	Vétheuil, Le Perchay, La Chapelle-en-Vexin
2017	La Chapelle-en-Vexin, Wy-dit-Joli-Village, Le Bellay-en-Vexin, Vétheuil, Saint-Clair-sur-Epte
2018	Saint-Gervais, Seraincourt, Commeny, Ennery, Epiais-Rhus, Nesles-la-Vallée, Vallangoujard, Communauté de communes Sausseron Impressionniste
2019	Vétheuil, Moussy, Us

Autres projets

Le Parc, via notamment son pôle Aménagement, est amené à suivre des projets transversaux de diverses natures. Beaucoup sont des projets de constructions agricoles.

Les mutations profondes et rapides de l'agriculture nécessitent l'adaptation des structures, notamment en ce qui concerne les locaux d'exploitation. Or les nombreuses servitudes de protection des sites et paysages d'une part, la rareté du recours à des maîtres d'œuvre qualifiés (architectes, paysagistes) d'autre part, engendre des difficultés significatives pour les agriculteurs. Le Parc intervient spécifiquement auprès du public agricole dans une optique de conseil et accompagnement architectural et paysager. Il aide les agriculteurs à définir leurs besoins, leurs projets, autant que possible de recourir à un maître d'œuvre, et à préparer leurs dossiers d'autorisations. Le pôle Aménagement intervient en complément et appui du chargé de mission agriculture qui traite spécifiquement les dossiers d'aides financières (à la conception et à l'intégration paysagère).

En 2014-2015, 3 projets ont été accompagnés à Saint-Gervais, Magny-en-Vexin et Corneilles-en-Vexin pour améliorer les implantations de hangars destinés à stocker du blé et du foin.

En 2016-2017, le Parc a accompagné 3 projets de création situés à Vallangoujard, Longuesse et Corneilles-en-Vexin pour des hangars destinés à stocker du blé, du foin ou du matériel.

En 2018, 2 projets ont été accompagnés à Grisy-les-Plâtres et à Guiry-en-Vexin pour l'implantation d'un nouveau hangar sur une exploitation ou la modification de bâtiment.

En 2019, le Parc a accompagné la ferme de l'Arche à Bréançon pour la démolition-reconstruction de bâtiments d'élevage. Située sur le site classé des Buttes de Rosne, la ferme présentait une sensibilité paysagère particulière et le maître d'œuvre était en incapacité de répondre seul aux attentes de qualité de l'ABF et de l'Inspecteur des Sites. Le Parc a donc pris en charge la réalisation d'un dossier d'analyse et d'argumentation paysagère et environnementale du projet en vue de sa présentation en Commission des Sites, puis autorisation spéciale de travaux en site classé.

La même année, le Parc a également accompagné le projet de création de hangar pour la champignonnière d'Evécquemont. Sur un lieu à l'espace très contraint, il s'agissait d'organiser à la fois la logistique de l'activité et l'accueil des clients pour la vente directe. Cet avant-projet, étudié pour constituer un dossier de financement auprès du programme LEADER + Seine aval, intégrait également une production d'électricité photovoltaïque. Le projet n'a pas été réalisé à ce jour.

1.2.3 Les documents et opération d'urbanisme

Accompagnement de la révision des PLU

La Charte « Objectif 2019 » du Parc naturel régional du Vexin français, en vigueur sur la première période de labellisation Pays d'art et d'histoire, vise à promouvoir une ruralité vivante en contribuant à l'aménagement durable du territoire, en renforçant les stratégies de protection, de restauration et de gestion des patrimoines naturel, paysager et des ressources et enfin en confortant les actions de valorisation des patrimoines bâtis. Les communes signataires de la Charte se sont donc engagées à en respecter les préconisations et doivent assurer la conformité de leurs documents d'urbanisme avec les orientations et mesures ainsi que le plan de référence de la Charte, selon les directives du Code de l'Environnement.

Le Parc a ainsi assuré de 2014 à 2024 un accompagnement des communes et des communautés de communes pour la révision de leur Plan Local d'Urbanisme. Il a mis en avant auprès des communes les grands axes suivants pour la mise en cohérence des PLU et de la Charte du Parc :

- Maîtriser l'urbanisation
- Favoriser l'équilibre social et fonctionnel
- Préserver le patrimoine bâti
- Préserver le paysage
- Valoriser la biodiversité et les ressources
- Privilégier les énergies renouvelables et l'éco-mobilité

Accompagnement courant des PLU

Le Parc est amené à intervenir dans la révision des PLU des communes depuis sa création. Cette intervention vise à garantir la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du Parc et au-delà, le respect des engagements des communes. Elle permet de développer un véritable accompagnement reposant sur la confiance, la transparence et la pédagogie entre les communes et les chargés de mission du Parc.

A partir de 2014 toutefois, l'annonce de la caducité des POS (soit environ 45 communes concernées) par la loi ALUR a amené le Parc à revoir sa méthode d'accompagnement en privilégiant l'accompagnement par groupe de communes. Cette méthode a été adoptée dès 2014. Elle a permis de créer 5 groupes de communes, constitués en fonction des intercommunalités, regroupant 5 à 10 communes. Celles-ci ont bénéficié d'un accompagnement groupé avec des séances régulières de formation en ateliers autour de thèmes pratiques correspondant à l'avancement des PLU, ainsi que des réunions sur la procédure des PLU en lien avec la DDT.

Cette méthodologie s'est également appuyée sur la rédaction de documents de cadrage spécifiques, individualisés pour chaque commune, sous forme de « porter à connaissance ».

En 2015, le Parc a édité un document de « Porter à connaissance » de l'ensemble des acquis et de la doctrine de mise en œuvre de la Charte. Ce document de 36 pages permet d'explicitier de façon précise et circonstanciée la mise en œuvre de la Charte et des attentes du Parc. Il est complété par une grille d'évaluation qui permet de suivre la prise en compte de la Charte tout au long de la procédure. Le document a été édité de façon individualisée et remis à 35 communes du territoire.

En 2016, le Parc a également élaboré un document de « Porter à connaissance » spécifique à l'élaboration du PLU de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O), à l'échelle des 19 communes concernées situées sur le territoire du Parc. En 2017 un « porter à connaissance complémentaire » a été élaboré sur des points précis (protection des terres agricoles, identification du patrimoine bâti et naturel, protection des « ceintures vertes »).

Le Parc a ainsi accompagné de 2014 à 2024 les communes suivantes :

- En 2014-2016, accompagnements individuels suivis des communes déjà engagées dans un PLU avant la loi ALUR : Ableiges, Auvers-sur-Oise, Epiais-Rhus, Guitrancourt, Le Perchay, Montalet-le-Bois, Seraincourt, Valmondois, Vallangoujard, Marines, Parmain
- A partir de 2014, accompagnement des communes pour la révision de leur PLU, selon la démarche par groupe pour : Aavernes, Frémenville, Gadancourt, Gouzangrez, Théméricourt, Chars, Neuilly-en-Vexin, Sagy, Santeuil, Us, Ambleville, Amenucourt, Chaussy, Charmont, Chérence, Genainville, La Roche-Guyon, Montreuil-sur-Epte, Villers-en-Arthies (a mis fin à la procédure), Wy-dit-Joli-Village, Hérouville, Livilliers, Berville, Moussy ;
- Ou individuellement pour : Drocourt, Evéquemont, Jambville, Guernes, Guiry-en-Vexin, Lainville-en-Vexin, Nesles-la-Vallée, Ronquerolles, Saint-Martin-la-Garenne (a mis fin à la procédure), Ennery, Genicourt, Longuesse et enfin Arthies, Magny-en-Vexin et Vétheuil en 2021-2022.

Au total, le Parc a accompagné sur cette période 45 communes dans la révision de leur PLU.

Démarche des PLU + et accompagnements spécifiques

Le Parc a par ailleurs mis en œuvre une démarche d'accompagnement spécifique des PLU renforcée, nommée « PLU + ». Elle permet d'approfondir certaines thématiques telles que l'optimisation des tissus urbains, l'approche prospective du patrimoine et la protection du patrimoine naturel et paysager afin de les rendre plus opérationnelle dans le PLU. Concrètement cette démarche s'est traduite par un accompagnement technique et l'attribution d'une subvention à plusieurs communes.

De 2013 à 2016 pour la commune de Vallangoujard : un dossier de subvention a été instruit en 2013, pour l'élaboration du PLU + de Vallangoujard (subvention de 21 000 €). La démarche engagée s'est donc poursuivie en 2014. Cette année-là, a été marquée par le développement de plusieurs actions pour impliquer des habitants à l'élaboration du PLU (Exposition sur les milieux naturels, Balade thermique, Projet scolaire, Ateliers BIMBY, Réunion de quartier...).

De 2014 à 2017, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Marines, les élus ont souhaité développer une approche particulièrement poussée du patrimoine bâti, en lien avec le projet d'Atlas du patrimoine bâti au cœur des actions Pays d'art et d'histoire (cf bilan Axe 2). Ce projet a permis de réaliser de 2015 à 2016 un inventaire détaillé des éléments composant le patrimoine bâti (public comme privé) présent sur la commune et, pour chaque élément inventorié, d'établir une fiche de recommandations et de prescriptions de restauration. Les recommandations et les prescriptions ont été intégrées dans le corps du PLU.

En 2015, le Parc a expérimenté la démarche d'accompagnement PLU + autour de la Trame Verte et Bleue dans les communes de Fontenay-Saint-Père et de Sailly.

En 2017, le Parc a accompagné la commune de Guernes dans le choix d'une implantation optimale pour son futur groupe scolaire, à la fois respectueuse des orientations de la Charte et du fonctionnement urbain de la commune. Le Parc a pris en charge la maîtrise d'ouvrage.

De 2016 à 2018, le Parc a accompagné les communes souhaitant développer une approche particulièrement poussée du patrimoine bâti. Les 10 communes suivantes ont été concernées : Chars, Us, Santeuil, Sagy, Neuilly-en-Vexin, Amencourt, Chérence, Genainville, Chaussy, Wy-dit-Joli-Village. Le Parc a ainsi accompagné les communes et les bureaux d'études techniques dans la réalisation d'inventaires détaillés du patrimoine bâti assortis de prescriptions précises. Le Parc a également réalisé un repérage patrimonial dans les communes yvelinoises du Parc naturel régional dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la communauté urbaine GPS&O.

En 2018 et 2019, le Parc a accompagné la révision du PLU de Longuesse datant de 2007. L'objectif de cet accompagnement était d'impliquer les élus, fabriquer et partager de la connaissance, sensibiliser et susciter l'appropriation de toutes ces thématiques par les habitants. Cette démarche a été accompagnée comme pour Marines, de la mise en œuvre d'un Atlas du patrimoine bâti dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire (cf bilan Axe 2). Ainsi le Parc a convié les habitants à des conférences et visites guidées sur l'évolution du paysage, le patrimoine bâti, et le patrimoine naturel, avec comme thématique transversale et propre à la commune « les patrimoines disparus et menacés ». À la suite de cette première phase de sensibilisation, le Parc a mandaté un bureau d'études - Villes Vivantes - spécialiste dans les études BIMBY (Built In My Back Yard), pour inviter les habitants à des entretiens avec des architectes. Ceux-ci permettaient d'étudier les évolutions possibles de l'habitat sur la commune. Cette démarche est venue alimenter la réflexion et la rédaction du PLU.

Entre 2019 et 2021, la commune d'Arthies s'est également engagée dans une démarche de « PLU + » avec une attention particulière portée sur son patrimoine bâti. Une démarche proche de celle de Longuesse a été entreprise, avec toutefois la difficulté de la crise sanitaire qui a allongé la durée du projet.

En 2021 enfin, la commune de Vétheuil a également entamé la révision de son PLU, en engageant de la même façon une démarche de « PLU+ » patrimoine avec l'accompagnement du Parc.

A noter pour terminer que de 2017 à 2019, parallèlement à ces démarches de révision, des visites flash ont été organisées sous l'égide du label Pays d'art et d'histoire. A destination des habitants de la commune, celles-ci avaient pour vocation de les sensibiliser aux enjeux patrimoniaux du PLU de leur commune. Chaque visite a été complétée par une brochure de synthèse distribuée par courrier à tous les habitants de la commune. (cf bilan Axe 2)

Opérations d'urbanisme

Le Parc est amené à accompagner des projets d'urbanisme spécifiques ou expérimentaux sur le territoire.

Depuis 2014, le Parc accompagne le projet de création d'un Eco-hameau au Champ-Foulon à Saint-Cyr-en-Arthies. Ce projet est conçu pour être un prototype de l'urbanisme durable adapté au Vexin français et à ses petites communes. Il doit permettre d'expérimenter des solutions nouvelles et de concentrer des innovations techniques,

sociales et organisationnelles en un seul lieu. Le projet a tout d'abord avancé de manière positive avec le confortement d'un groupe de futurs habitants, des ateliers participatifs sur les techniques de construction et l'énergie, la présentation d'un Avant-Projet Sommaire par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Toutefois l'année 2017 a été marquée par un blocage du projet du fait de l'absence de validation du bailleur Val d'Oise Habitat. L'ABF a également émis des réserves sur le projet. En 2018, Val d'Oise Habitat a annoncé son incapacité à réaliser le projet du fait d'importantes difficultés conjoncturelles. Le projet a finalement été repris par une association d'habitants « Vivre au Champ Foulon ». Le permis de construire a été déposé en janvier 2020 concomitamment à la signature de la promesse de vente par la commune. L'instruction du permis a nécessité plusieurs réunions d'ajustement avec l'Architecte des Bâtiments de France et le service instructeur de la commune (pôle urbanisme de la CCVVS) et l'arrêt du permis a été signé au 1^{er} octobre 2020. En 2021 et 2022, le travail s'est poursuivi entre l'association, l'architecte et l'AMO avec la constitution d'une Société civile immobilière d'attribution. L'association a également retenu le promoteur Terralia pour contractualiser un contrat de promotion immobilière, mais ce contrat a été finalement rompu en 2023. Les premiers travaux ont finalement débuté en juin 2024.

Après avoir élaboré en 2013 son Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec l'appui du Parc, la commune de Brignancourt a poursuivi en 2014 la réflexion engagée sur l'urbanisation de terrains enclavés dans la partie urbanisée dans le secteur dit des Groues. Avec le soutien du Parc, la commune a conduit une étude pré-opérationnelle qui a permis de traduire concrètement les objectifs de qualité fixés par le PLU pour cette opération : utilisation optimale de l'espace (densité comparable à celle du tissu ancien du village), organisation du bâti rappelant notamment les formes des fermettes voisines (bâti pignon sur rue formant deux niveaux avec le talus, et cour commune), et des objectifs de qualité environnementale et énergétique pour les constructions.

En 2017 et 2018, le Parc a accompagné la commune d'Us, en parallèle de la révision du PLU de la commune, pour la réhabilitation de la ferme du centre bourg, appelée Ferme d'Amour. Le Parc a apporté son conseil pour préciser les règles et les orientations à appliquer à cet espace (OAP, patrimoine identifié) pour sa requalification en logement. Un important travail a également été mené pour permettre la délocalisation à l'extérieur du bourg de l'activité agricole d'un des propriétaires indivis, préalable indispensable à la reconversion en corps de ferme.

En 2017-2018, le Parc a accompagné la commune de Sailly dans la réalisation d'un projet de 12 maisons (8 maisons individuelles, 4 maisons de ville). Le site situé en entrée de ville présentait des enjeux paysagers avec une contrainte topographique impactant le bon ruissellement des eaux. Le Parc a participé à ce que l'aménageur veille bien à prendre en compte l'ensemble de ces paramètres, avec le soutien de la commune, et que cette future extension de la commune respecte l'esprit du Vexin français sur le plan architectural, environnemental et urbain.

En 2023, le Parc a participé à la réflexion sous l'égide de la Préfecture du Val d'Oise pour l'implantation de nouvelles antennes relais téléphonique sur le territoire de Neuilly-en-Vexin et Vienne-en-Arthies. Ce projet à l'initiative de l'Etat a pour but de couvrir les zones blanches non desservies dans le cadre du programme « New Deal ». L'intervention du Parc vise à trouver une solution construction permettant de desservir efficacement les zones dépourvues de réseau tout en garantissant un minimum d'insertion ou de discrétion paysagère.

Participation à la révision du SDRIF-E de la Région Ile-de-France

En 2022, la Région Ile-de-France a entamé la révision du schéma directeur d'Ile-de-France avec une ambition environnementale affirmée. Cette révision ambitionne d'intégrer les objectifs zéro artificialisation nette et zéro émission nette ou du moins leur trajectoire. Organisme associé de la Région, le Parc est un acteur de cette révision, consulté par les services de la Région et de l'Institut Paris Région dans les réflexions, conférences territoriale et groupe de travail. Un point d'attention est également porté sur la mise en cohérence de la Charte Horizon 2040 et du futur SDRIF-E. Les premières contributions du Parc ont eu lieu en 2023 où le projet de SDRIF-E a été soumis à consultation. Après correction, le Parc a porté un second avis officiel sur le projet en apportant notamment des

demandes sur la suppression de la liaison A13 – RD28 et les ajustements des potentiels d'urbanisation en cohérence avec le projet de Charte sur plusieurs zones.

Fiches conseils sur les espaces publics

En 2023, grâce au soutien financier du Département du Val d'Oise, le Parc a réalisé 10 fiches conseils expliquant les grands principes d'aménagement adapté au territoire et des recommandations claires et illustrées dans un objectif de qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Le Parc y promeut des solutions simples, sobres et adaptées aux ambiances rurales aussi bien qu'aux enjeux de biodiversité et de résilience face au changement climatique.

Ces fiches ont été adressées à toutes les communes du Parc et sont accessibles sur le site du Parc aussi bien que sur la plateforme départementale d'aide aux communes du Val d'Oise.

1.2.4 Etude d'impact, infrastructure et contentieux

Le Pôle Aménagement du Parc est sollicité pour apporter son expertise dans les projets ayant un impact important sur le territoire, comme des projets de carrières ou de création d'infrastructures.

De 2014 à 2018 (période de classement du Parc), plusieurs projets ont fait l'objet d'avis du Parc.

En 2014, le Parc a émis un avis très réservé sur le projet de création d'une liaison routière A13-RD28 porté par le conseil général des Yvelines. Ce projet relierait la RD28 depuis Tessancourt-sur-Aubette à l'autoroute A13 à Mézière-sur-Seine, sur 8 à 10 km, traversant ainsi le plateau et les buttes sud du Vexin français, dont la vallée de la Montcient et les coteaux de la Seine. Tous ces espaces sont repérés sur le plan du Parc comme d'intérêt écologique et paysager prioritaire ou important et les études réalisées depuis montrent qu'ils abritent une grande diversité de paysages, de milieux et d'espèces menacées et protégées. Le Parc a ainsi demandé la recherche d'alternatives moins impactantes, plus économiques et plus durables. A ce jour, le projet n'a pas été réalisé.

En 2015, un contentieux a été engagé contre le permis de construire accordé par la commune de Magny-en-Vexin. En effet, en contradiction avec la Charte du Parc qui prévoyait que les extensions de parc d'activités ne peuvent se faire que dans un cadre intercommunal, la commune de Magny-en-Vexin a décidé seule d'autoriser la création d'un hypermarché en prolongement de la zone d'activités de la demi-lune à l'ouest de la RD983. Ce permis a été approuvé par la commune malgré l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France et l'avis défavorable à l'unanimité de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages. Ce contentieux a abouti favorablement pour le Parc en 2017. Le permis a été annulé par jugement du tribunal administratif le 22 décembre 2017. La société porteuse du projet n'ayant pas apporté les modifications demandées par le tribunal à son permis de construire, celui-ci a été définitivement annulé. Cette annulation a entraîné également l'annulation des autorisations au titre de la commission départementale d'aménagement commercial. L'action du Parc a eu pour effet indirect de réorienter le porteur de projet vers une reconversion de bâti existant (ancienne jardinerie voisine désaffectée) plutôt qu'une construction nouvelle en extension au détriment des terres agricoles et du paysage.

Aucun dossier n'a été traité de 2018 à 2023 (fin de la période de classement du Parc).

Ces recours permettent au Parc de garantir le bon maintien de la qualité architecturale du territoire.

1.2.5 Signalétique

Le Parc conseille et aide les communes dans le développement d'une signalétique efficace, discrète et adaptée aux enjeux de patrimoine et de paysage. Depuis 2013, le Parc centralise également des commandes groupées de signalétiques pour les communes via un appel à candidature. Ces commandes permettent une harmonisation de la signalétique sur le territoire. Depuis 2017, cette commande s'est limitée à la signalétique d'intérêt local (SIL).

Ont bénéficié de 2014 à 2024 de cette commande, les communes de :

- En 2015 : Arronville, Evecquemont, Le Perchay, Montreuil-sur-Epte
- En 2017 pour la SIL uniquement : Avernoes, Saint-Martin-la-Garenne, Follainville-Dennemont, Gaillon-sur-Montcient, Magny-en-Vexin, Valmondois et Vétheuil.
- En 2018 pour la SIL uniquement : Arronville, Avernoes, Cormeilles-en-Vexin, Follainville-Dennemont, Gaillon-sur-Montcient, Saint-Martin-la-Garenne
- En 2019 pour la SIL uniquement : Brueil-en-Vexin, Chars, Magny-en-Vexin, Saint-Clair-sur-Epte, Seraincourt, Vétheuil
- En 2020 : pas de mise en place de nouvelle signalétique réalisée
- En 2021 pour la SIL : Jambville, Fontenay-Saint-Père, Butry-sur-Oise, Sailly et Frémécourt
- En 2022 pour la SIL : Montalet-le-Bois, Santeuil et Valmondois

Le Parc participe ainsi à l'unicité du mobilier urbain sur le territoire et au bon respect de son intégration dans le paysage.

1.3 Conservation, restauration et valorisation des patrimoines bâtis

1.3.1 Contexte : panorama des patrimoines bâtis

Le Parc naturel régional du Vexin français est riche d'un patrimoine bâti exceptionnel. Il présente sur son territoire actuel 162 monuments historiques : 72 monuments classés et 93 monuments inscrits, soit une densité de monuments de 1,63 monuments historiques par commune. Parmi ces monuments, 101 sont des édifices religieux (églises, chapelle, prieuré, croix). Vient ensuite l'architecture domestique avec 28 monuments, principalement châteaux, domaines, villas et villégiatures. Par ailleurs, 17 monuments d'architecture rurale sont protégés dont une majorité de fermes et des manoirs. Quelques éléments du patrimoine vernaculaire font aussi exceptionnellement l'objet d'une protection (moulin de la Naze par exemple). Enfin 3 sites archéologiques font aussi l'objet d'une protection au titre des monuments historiques.

Au-delà de cette densité de monuments historiques remarquable en Ile-de-France, et sur un territoire rural au niveau national, le Vexin français est aussi riche de son patrimoine non protégé, et notamment de son architecture vernaculaire et rurale que le Parc s'efforce de protéger au mieux. La vocation agricole historique du territoire explique la forte concentration de fermes, dont la majorité remonte aux XVIII^e et XIX^e siècle, avec toutefois des exceptions pouvant aller jusqu'au XII^e ou XIII^e siècle. Sur les 400 fermes recensées sur le territoire, près de 60 % sont aujourd'hui des résidences et n'ont plus de vocation agricole. Le territoire compte aussi de nombreuses habitations : maisons paysannes, maisons, maisons de bourg ou encore maisons bourgeoises. L'ensemble de ces constructions s'inscrit dans un tissu urbain cohérent, dans l'écrasante majorité des cas des villages et hameaux groupés, le plus souvent autour de l'église. Une forte impression d'unité s'en dégage du fait de la cohérence des matériaux (calcaire lutécien, tuiles plates, enduits...). Par ailleurs, les villages abritent un patrimoine vernaculaire remarquable : lavoirs, pédiluves, colombiers, moulins, croix de chemins...

La préservation, le maintien, mais également la valorisation de ces architectures et leur intégration dans un territoire habité et vivant est au cœur des préoccupations du Parc. En effet, les mutations dans les modes de vie et les usages, entraînent invariablement des modifications du bâti. Depuis sa création, et a fortiori durant les 10 premières années de labellisation PAH, le Parc s'est efforcé d'œuvrer pour la préservation de ses patrimoines bâtis, et en particulier pour le patrimoine non protégé particulièrement fragile, via notamment la mise en œuvre de conseil en restauration du patrimoine bâti, l'accompagnement de la réhabilitation du bâti ancien et l'intervention pour la qualité environnementale des constructions.

1.3.2 Conseils et accompagnement en restauration du patrimoine bâti

Les communes du Parc naturel régional du Vexin français et leurs habitants peuvent bénéficier des conseils architecturaux pour leurs projets de construction, d'extension, de rénovation, d'aménagement urbain, de bâtiments

agricoles et communaux. Le Parc accompagne les particuliers et les collectivités dans leur projet de restauration du patrimoine bâti, grâce à des actions de conseil et/ou l'attribution de subventions. De 2014 à 2024, le Parc a pu s'appuyer sur un poste d'architecte-conseil et un poste de technicienne en restauration du patrimoine bâti (2014-2017) puis un poste de chargée de mission éco-rénovation du patrimoine bâti (à partir de 2021).

Conseils sans subvention

2014	<ul style="list-style-type: none"> - Butry : conseil ravalement privé - Gargenville : conseil ravalement privé - Haravilliers : conseil façade privé - Hédouville : conseil ravalement privé - Lainville : conseil lavoir - Le Perchay : conseil mairie - Longuesse : conseil technique façade mairie - Marines : conseil lavoir - Parmain : conseil ravalement privé - Oinville-sur-Montcient : conseil lavoirs - Sait-Gervais : conseil ravalement privé - Wy-dit-Joli-village : conseil statue mairie
2015	<ul style="list-style-type: none"> - Arthies : conseil ravalement privé - Boissy-L'Aillerie : conseil ravalement privé - Chaussy : conseil cimetière mur et portail - Courcelles-sur-Viosne : conseil ravalement façade privé - Evéquemont : conseil façade et mur de clôture - Gadancourt : conseil pigeonnier privé - Gargenville : conseil lavoir et cimetière - Génicourt : conseil ravalement privé - Labbeville : conseil ravalement et serre privée - La Roche-Guyon : conseil mur cimetière - Longuesse : conseil technique façade mairie ; mur cimetière - Marines : conseil ravalement façade privé - Maudétour-en-Vexin : conseil construction mur privé - Montalet-Le-Bois : conseil enduit église - Montgeroult : conseil façades logements communaux - Montreuil-sur-Epte : conseil ravalement privé - Parmain : conseil ravalement façade mairie - Sait-Gervais : conseil ravalement de façade, Foyer Rural - Seraincourt : conseil lavoir privé - Vigny : conseil restauration lavoir ; clocher église; restauration tableau
2016	<ul style="list-style-type: none"> - Labbeville : conseil pour la restauration de petit patrimoine rural privé (serre, dépendance château) - Fontenay-Saint-Père : conseil pour ravalement maison - Privé - Evéquemont : conseil pour ravalement de façades - Privé - Ronquerolles : conseil pour rénovation d'un mur de clôture - Privé - Parmain : conseils pour ravalement de façades d'une ancienne ferme - Saint-Clair-sur-Epte : conseils pour ravalement de façades - Privé - Marines : conseils sur plusieurs ravalements de façades - Privés - Santeuil : conseils pour restauration d'une maison bourgeoise - Privé - Vétheuil : conseil sur la restauration de pigeonniers ; conseils pour le ravalement de façades -Privé - Conseils sur la rénovation d'églises : Avernoes, Montalet-Le-Bois, Lainville-en-Vexin, Labbeville, Vigny - Conseils sur la rénovation de lavoirs : Oinville-sur-Montcient, Frouville, Bréançon - Haravilliers : conseils sur la rénovation d'un mur de clôture, Mairie

	- Syndicat du Sausseron : conseil en restauration de ponts
2017	<ul style="list-style-type: none"> - Labbeville : conseil pour la restauration de petit patrimoine rural privé (serre, dépendance château) - Fontenay-Saint-Père : conseil pour ravalement de maison - Privé - Evецquemont : conseil pour ravalement de façades -Privé - Ronquerolles : conseil pour rénovation d'un mur de clôture -Privé - Parmain : conseils pour ravalement de façades d'une ancienne ferme - Privé - Saint-Clair-sur-Epte : conseils pour ravalement de façades - Privé - Marines : conseils sur plusieurs ravalements de façades - Privés - Santeuil : conseils pour restauration d'une maison bourgeoise - Privé - Vétheuil : conseil sur la restauration de pigeonniers ; conseils pour le ravalement de façades -Privé - Conseils sur la rénovation d'églises : Avernoes, Montalet-Le-Bois, Lainville-en-Vexin, Labbeville, Vigny - Conseils sur la rénovation de lavoirs : Oinville-sur-Montcient, Frouville, Bréançon - Haravilliers : conseils sur la rénovation d'un mur de clôture, Mairie - Syndicat du Sausseron: conseils sur la restauration de ponts - Auvers-sur-Oise : conseils pour restauration d'une maison représentée sur un tableau de Vincent Van Gogh et sur laquelle la commune avait déclaré un avis de péril. Conseils ont porté sur la rénovation thermique et les façades -Privé
2018	<ul style="list-style-type: none"> - Marines : conseils sur plusieurs ravalements de façades - Privés - Vallangoujard – conseil pour la restauration d'un bâtiment rural appartenant à la commune - Conseils sur la rénovation d'église : Vallangoujard - Conseils sur la rénovation de lavoirs : Gouzangrez, Us

Dossiers de subvention

Le Parc propose des subventions pour la restauration du patrimoine non protégé. Ces subventions portent le plus souvent sur la rénovation de murs privés ou publics ou des ravalements de façades. Elles peuvent aussi concerner des restaurations de petit patrimoine : pigeonnier ou lavoir. Elles s'intéressent enfin dans une moindre mesure aux restaurations de parties non protégées aux Monuments historiques des églises.

Année	Commune et objet
2014	Evецquemont : restauration du lavoir communal
2014	Saint-Clair-sur-Epte : restauration d'une tourelle
2014	Evецquemont : réfection d'une façade
2014	Aincourt : remplacement d'un vitrail
2014	Génicourt – consolidation de la Chapelle
2014	Avernoes : rénovation d'un clocheton
2014	Brueil-en-Vexin : réfection d'une façade
2014	Génicourt : réfection d'un pignon en façade
2014	Chars : réfection d'un mur de clôture
2014	Saint-Gervais : réfection d'un mur de clôture
2014	Omerville : restauration d'un mur de clôture
2014	Avernoes : restauration partielle d'un mur de clôture
2014	Genainville : réhabilitation
2014	Fontenay-Saint-Père : restauration partielle du mur du cimetière
2014	Génicourt : restauration d'un mur de clôture
2014	Théméricourt : restauration d'un mur
2014	Chars : restauration d'un mur
2014	Saint-Martin-la-Garenne : restauration d'une façade

2014	Oinville-sur-Montcient : restauration d'une façade
2014	Brueil-en-Vexin : restauration d'un mur
2014	Omerville : restauration du mur du cimetière
2014	Ambleville : restauration de murets
2014	Avernes : restauration d'un pavillon
2014	Labbeville : restauration du mur du cimetière
2014	Frémainville : restauration du mur du cimetière
2014	Com Agglo Seine et Vexin : restauration d'un mur de clôture Vaux-sur-Seine
2014	Marines : restauration du lavoir
2015	Labbeville : restauration d'une serre
2015	Vienne-en-Arthies : restauration d'un mur
2015	Parmain : restauration d'une façade et d'un mur de clôture
2015	Saint-Gervais : restauration d'une façade
2015	Condécourt : ravalement d'une façade
2015	Saint-Gervais : restauration d'un mur d'enceinte
2015	Evecquemont : ravalement d'une façade
2015	Evecquemont : ravalement d'une façade
2015	Evecquemont : réhabilitation d'un mur d'enceinte
2015	Lainville-en-Vexin : restauration d'un lavoir
2015	Vallangoujard : restauration d'éléments de petit patrimoine rural
2015	Oinville-sur-Montcient : réfection de lavoirs
2015	La Roche-Guyon : restauration de 2 harmoniums dans l'église
2015	Boissy-l'Aillierie : restauration du mur du presbytère
2015	Courcelles-sur-Viosne : restauration du mur de l'ancien presbytère
2015	Vallangoujard : restauration du mur de l'école
2015	Théméricourt : restauration du mur du cimetière
2015	Follainville-Dennemont : restauration du mur d'enceinte du cimetière
2015	Omerville : rénovation des murs du cimetière
2015	Ronquerolles : réhabilitation des murs du cimetière
2015	Vaux-sur-Seine : restauration d'un mur de clôture
2015	Avernes : réfection de murs
2015	Avernes : réfection du mur d'enceinte
2015	Théméricourt : restauration d'un mur de clôture
2015	Cléry-en-Vexin : restauration de murs de clôture
2015	Grisy-les-Plâtres : réfection d'une façade
2015	Ronquerolles : rénovation d'une façade
2015	Montalet-le-Bois : restauration de façades
2016	Villers-en-Arthies : réfection du mur de la mare
2016	Arthies : restauration de façades
2016	Génicourt : ravalement de façade
2016	Gadancourt : restauration d'un pigeonnier
2016	Longuesse : restauration de la façade de la mairie
2016	Chaussy : restauration mur et porche du cimetière
2016	La Roche-Guyon : restauration du mur du cimetière
2016	Gargenville : restauration du mur du cimetière
2016	Seraincourt : restauration d'un lavoir
2016	Evecquemont : restauration de façades et d'un mur de clôture
2016	Omerville : ravalement de façade
2016	Maudétour-en-Vexin : construction d'un mur
2016	Frémainville : restauration du mur du cimetière
2016	Courcelles-sur-Viosne : restauration de l'église
2016	Montreuil-sur-Epte : réhabilitation de façades
2016	Evecquemont : ravalement de façade

2016	Auvers-sur-Oise : rénovation de façades
2016	Saint-Martin-la-Garenne : restauration d'un mur
2016	Labbeville : restauration d'un mur
2016	Nesles-la-Vallée : réfection d'un mur d'enceinte
2016	Marines : ravalement de façades
2016	Marines : restauration de façades
2016	Haute-Isle : restauration d'un pigeonnier
2016	Wy-dit-Joli-Village : réfection d'un mur d'enceinte de l'école
2016	Gadancourt : restauration d'un pigeonnier
2016	Wy-dit-Joli-Village : réfection du mur d'enceinte de l'école
2016	Frouville : restauration des murs du cimetière
2016	Montalet-le-Bois : réfection de la couverture de l'église
2016	Labbeville : Mission de diagnostic église
2016	Wy-dit-Joli-Village : restauration du monument aux morts
2017	Labbeville : reprise d'un abri de jardin et portail
2017	Cormeilles-en-Vexin : restauration d'une façade
2017	Ronquerolles : restauration d'un mur de soutènement
2017	Arthies : ravalement de façade
2017	Labbeville : restauration d'un mur de clôture
2017	Vaux-sur-Seine : restauration d'un mur de clôture (2 ^e tranche)
2017	Gadancourt : réhabilitation d'un mur de clôture
2017	Labbeville : restauration d'un ancien appentis et portail
2017	Hédouville : ravalement de façades
2017	Fontenay-Saint-Père : restauration de façades
2017	Hédouville : ravalement de façades
2017	Saint-Gervais : ravalement de façades
2017	Haravilliers : restauration d'un muret et grille de la mairie
2017	Saint-Cyr-en-Arthies : restauration du mur du cimetière
2017	Buhy : restauration d'un mur
2017	Lainville-en-Vexin : mission de diagnostic sur l'église
2017	Frouville : réfection de lavoirs
2017	Ambleville : restauration des vitraux de l'église
2017	Montalet-le-Bois : restauration du plafond de l'église
2018	Saint-Gervais : restauration de murs
2018	Montreuil-sur-Epte : ravalement de façades
2018	Génicourt : restauration de mur
2018	Frémécourt : restauration d'un ancien manège de pompe hippomotrice
2018	Marines : restauration d'un mur
2018	Saint-Martin-la-Garenne : ravalement de façade
2018	Avernes : rénovation d'une façade
2018	Saint-Gervais : restauration de murs
2018	Oinville-sur-Montcient : ravalement de façade
2018	Valmondois : restauration de l'ornement disparu d'une tombe
2018	Maudétour-en-Vexin : restauration de l'église
2018	Vétheuil : mission diagnostic sur l'église Notre-Dame de Vétheuil
2018	Epiais-Rhus / Vallangoujard : restauration de deux ponceaux
2018	Fontenay-Saint-Père : restauration des façades d'une ancienne maison rurale
2018	Saint-Clair-sur-Epte : restauration de la façade d'une ancienne maison rurale
2018	Marines : restauration des façades d'une ancienne maison rurale
2018	Théméricourt : restauration des façades d'une ancienne ferme
2018	Wy-dit-Joli-Village : restauration du pignon d'une ferme
2018	Omerville : restauration d'un mur de soutènement
2018	Sagy : restauration d'un mur de clôture des jardins communaux

2018	Vallangoujard : restauration d'un mur d'une ancienne ferme
2018	Frémainville : restauration de la façade de la mairie
2018	Saint-Martin-la-Garenne : restauration d'un pigeonnier
2018	Frouville : restauration d'un portail cocher
2018	Vallangoujard : mission de diagnostic sur l'église
2018	Livilliers : restauration du mur du cimetière
2018	Vaux-sur-Seine : réaménagement de l'espace du lavoir
2018	Gaillon-sur-Montcient : restauration de murs du cimetière et aménagement d'un columbarium
2018	Grisy-les-Plâtres : création de vitraux et installation d'une grille de protection à l'entrée de l'église
2018	Fontenay-Saint-Père : restauration d'un pignon
2018	Moussy : restauration et électrification de la cloche de l'église
2018	Longuesse : restauration du mur du cimetière
2018	Sagy : restauration d'une ancienne ferme
2019	Seraincourt : restauration d'une façade d'une maison rurale
2019	Sagy : restauration toiture de la mairie
2019	Wy-dit-Joli-Village : restauration de deux lavoirs
2019	Mezy-sur-Seine : restauration du lavoir des Marais
2019	Restauration du lavoir du Pré-Coquet – complément de subvention
2019	La Roche-Guyon : restauration des murs du cimetière
2019	Hodent : restauration façade d'une ancienne usine
2019	Omerville : restauration mur de clôture d'une propriété
2019	Sagy : restauration façade d'une maison de bourg
2019	Cléry-en-Vexin : restauration façade d'une maison rurale
2019	Le Heulme : restauration des façades d'une ancienne ferme
2019	La Roche-Guyon : restauration de murs du terrain du Grimpereau
2019	Avernes : restauration de deux lavoirs
2019	Bréançon : mise en valeur des restes du lavoirs du bois du gland
2019	Rueil à Seraincourt : restauration du lavoir
2019	Us : réfection des couvertures du porche d'entrée du cimetière et du lavoir de Dampont
2019	Marines : mission diagnostic de l'église Saint-Rémy de Marines
2019	Le Heulme : restauration du soutènement et de la sacristie de l'église Saint-Georges du Heulme
2019	Evecquemont : restauration de façades
2019	Saint-Gervais : restauration des façades d'une ancienne ferme
2019	Saint-Gervais : restauration d'un portail remarquable
2020	Restauration d'un mur à Saint-Gervais
2020	Restauration d'un mur de clôture à Sagy
2020	Restauration d'un mur de clôture à Saint-Gervais
2020	Restauration du grenier à sel à Vallangoujard
2020	Restauration d'un portail à Saint-Gervais
2020	Restauration du calvaire de petits éléments de patrimoine communal à Aincourt
2020	Restauration de l'ancien abri à Corbillard à Frouville
2020	Réhabilitation du mur et de la grille du parc de la mairie de Oinville-sur-Montcient
2020	Restauration de la Croix Blanche à Ableiges
2020	Restauration du mur du presbytère et de l'église à Frémainville
2020	Restauration du mur de l'école de Vétheuil
2020	Réfection du porche d'un ancien corps de ferme à Fontenay-Saint-Père
2020	Restauration de la façade de la Halte de Chaponval à Auvers-sur-Oise
2020	Rejointement d'un mur d'enceinte à Us
2020	Restauration d'un mur de soutènement à Cléry-en-Vexin
2020	Réhabilitation du mur de soutènement du parvis de l'Eglise à Auvers-sur-Oise
2020	Reconstruction et rejointement du mur de l'école de Santeuil

2020	Mission de diagnostic de l'Eglise à Magny-en-Vexin
2020	Restauration d'un pilier du proche du domaine de la Chapelle à Labbeville
2020	Restauration du porche d'entrée du « manoir » à Bréançon
2020	Restauration du « Belvédère » à Fontenay-Saint-Père
2020	Restauration d'une clôture, portail et portillon en ferronnerie
2020	Restauration de façade à Haravilliers
2020	Restauration de façade à Auvers-sur-Oise
2020	Restauration de façade à Montalet-le-Bois
2020	Restauration de la façade du Blanc Moulin à Seraincourt
2020	Restauration de façade à Boissy-l'Aillie
2021	Restauration façade et pignon – Valmondois
2021	Diagnostic église – Evécquemont
2021	Restauration murs de clôture – Marines
2021	Restauration mur, grille et portail – Labbeville
2021	Restauration murs – Omerville
2021	Réhabilitation façade – Sagy
2021	Restauration façade – Vétheuil
2021	Restauration façade – Villers-en-Arthies
2021	Restauration piliers – Berville
2021	Restauration mur de clôture – Saint-Gervais
2021	Restauration mur de clôture – Follainville-Dennemont
2021	Mise en valeur d'une cloche – Saint-Martin-la-Garenne
2021	Restauration façade – Valmondois
2021	Restauration mur de clôture – Aavernes
2021	Restauration façade – Vétheuil
2021	Restauration façade – Valmondois
2021	Restauration ancienne enseigne – Chaussy
2021	Restauration porche – Labbeville
2021	Restauration façade – Frouville
2021	Restauration façade – Vigny
2021	Restauration façade – Ennery
2021	Ravalement façade – Sagy
2021	Restauration Croix Blanche – Ableiges
2021	Diagnostic église – Gommecourt
2021	Restauration lavoir – Vaux-sur-Seine
2021	Restauration, mise en valeur abreuvoir – Omerville
2021	Restauration murs du parc de la mairie – Oinville-sur-Montcient
2021	Restauration murs de l'église – Vallangoujard
2021	Restauration façades ancienne grange - Longuesse
2021	Restauration murs presbytère – Nesles-la-Vallée
2021	Restauration murs – Omerville
2021	Restauration mur de soutènement – Buhly
2021	Restauration mur de clôture – Ableiges
2021	Restauration et mise en valeur d'une citerne maçonnée
2022	Restauration des abas-son de la Chapelle – Vienne-en-Arthies
2022	Restauration d'un pignon – Auvers-sur-Oise
2022	Restauration de façades et pignons – Wy-dit-Joli-Village
2022	Restauration de la façade de l'hôtel du Dauphin – Marines
2022	Restauration de la piéta et de sa niche
2022	Restauration d'un abri de cantonnier – Seraincourt
2022	Restauration du portillon et de la grille d'un mur d'enceinte – Vétheuil
2022	Restauration d'un mur de clôture – Sagy
2022	Restauration de la façade d'une maison – Chérence

2022	Restauration mur de clôture – Courcelles-sur-Viosne
2022	Restauration du mur de l'Orangerie – Avernes
2022	Restauration façade – Frouville
2022	Restauration façade – Vigny
2022	Restauration façade – Ennery
2022	Ravalement façade – Sagy
2022	Restauration Croix Blanche – Ableiges
2022	Restauration du mur du Grimpereau – La Roche-Guyon
2022	Restauration du mur du verger communal – Vienne-en-Arthies
2022	Restauration d'un portail du château – Gadancourt
2022	Restauration d'un mur – Saint-Martin-la-Garenne
2022	Diagnostic pour travaux église – Gommecourt
2022	Restauration d'un portail – Marines
2022	Restauration façades d'une maison – Saint-Cyr-en-Arthies
2022	Restauration murs de clôture – Sagy
2022	Restauration murs de clôture – Saint-Cyr-en-Arthies
2022	Restauration façade et pignon – Ennery
2022	Mise en valeur du hameau de Bézu – Chérence
2022	Restauration d'un mur de soutènement – Génicourt
2022	Restauration des décors des façades de la mairie et de l'école – Omerville
2022	Restauration mur de clôture – Sagy
2022	Restauration façades – Saint-Gervais
2022	Restauration façades – Evéquemont
2022	Restitution d'un mur en moellon – Nesles-la-Vallée
2022	Restauration du lavoir – Vigny
2022	Restauration de la grange à sel – Evéquemont
2022	Restitution du mécanisme fontaine – Grisy-les-Plâtres
2022	Restauration mur de l'église – Guiry-en-Vexin
2022	Restauration mur parking cimetière – Omerville
2023	Restauration du mur du presbytère à Nesles-la-Vallée
2023	Restauration du lavoir des Taupins et d'un pressoir à Juziers
2023	Restauration d'un portail à Sagy - M. Brun
2023	Restauration d'un portail à Wy-dit-Joli-Village - M. Bossu
2023	Restauration d'un pignon, d'une façade et d'un mur à Marines - M. Carpentier
2023	Restauration d'une façade à Vigny - M. Leroux
2023	Restauration d'un mur, d'une façade et d'un pignon au Perchay - M. Hesnard
2023	Restauration d'une façade à Evéquemont - M. Pain
2023	Restauration d'une façade à Bréançon - SCI Ferme du Rosnel
2023	Restauration du mur du parc de l'ancien château à Buhly
2023	Restauration du lavoir Libération de Condécourt
2023	Diagnostic de l'église Saint-Germain de Paris à Cléry-en-Vexin
2023	Restauration des 3 lavoirs de Amenucourt
2023	Restauration du mur du parc de Oinville-sur-Montcient
2023	Restauration d'un portail et des piliers à Courcelles-sur-Viosne - M. Chasselaine
2023	Restauration d'une façade à Oinville-sur-Montcient - M. Scheid
2023	Restauration de balcons d'une maison de villégiature à Nesles-la-Vallée - M. Poupelin
2023	Restauration mur de clôture à Magny-en-Vexin - M. Mohn
2023	Restauration du mur du parc de la mairie de Vaux-sur-Seine
2023	Restauration du calvaire de la salle des fêtes de Chaussy
2023	Diagnostiques des églises St Martin et Notre Dame de l'Assomption à Ableiges
2023	Restauration de divers patrimoines à Berville
2023	Restauration du mur de l'église à Frémainville
2023	Restauration d'un pignon à Montgeroult - M. Mme Leturcq

Les subventions s'élèvent par année aux montants suivants :

2014	267 562 €
2015	197 520 €
2016	211 337 €
2017	105 396 €
2018	206 954 €
2019	161 008 €
2020	178 356 €
2021	216 555 €
2022	25 368 €
2023	165 677 €
2024	A venir

1.3.3 Diversification de l'habitat et réhabilitation du bâti ancien

Le Parc soutient la création de logements locatifs sociaux en réhabilitation de bâti ancien. Cette action aide à la faisabilité d'opérations très contraintes en termes d'architecture (secteurs protégés). Les communes (assistées par un AMO) et les bailleurs publics ont régulièrement sollicité cette aide durant les dix dernières années. L'introduction de critères environnementaux dans les dossiers permet de lui conserver un caractère de levier d'exemplarité dans la réhabilitation et la transformation du bâti patrimonial en logements locatifs sociaux.

Le Parc a suivi et subventionné plusieurs projets importants.

De 2014 à 2017 (avec deux ans de blocage liée à un problème de coordination avec le contrat rural), un projet de réhabilitation d'une ancienne ferme dans la commune de Longuesse.

De 2015 à 2016, un projet de restauration de l'ancienne gendarmerie de Chaussy.

De 2017 à 2019, la création de 5 logements locatifs à Nucourt, 5 logements locatifs à Vigny et 2 logements locatifs au Bellay-en-Vexin.

A partir de 2018, le Parc a subventionné et accompagné le chantier de transformation d'un corps de ferme à la Chapelle-en-Vexin pour une reconversion en logements et équipements publics (mairie, restaurants scolaires et chaufferie collective).

En 2020, le Parc a accompagné plusieurs projets de modifications de bâtiments agricoles ou d'extensions de hangars, situés sur les communes de : Ennery, Le Perchay, Gargenville, Vallangoujard, Vienne-en-Arthies (Vaulezar).

1.3.4 Architecture, énergie et qualité environnementale de la construction

Conseil, accompagnement et subvention pour la rénovation énergétique

Le Parc intervient dans les domaines de l'énergie (réduction des besoins énergétiques, développement des énergies renouvelables) : OPAH-énergie, aides au solaire thermique puis à la biomasse, aides aux études et travaux d'efficacité énergétique, aides à l'amélioration de l'éclairage public. Les chargés de mission du Parc proposent des conseils aussi bien auprès des communes que des particuliers ou des entreprises. Nombreux sont ceux qui ont pu bénéficier de conseils soit à distance (téléphone ou mail), soit à l'occasion de visites sur place, soit en rendez-vous à la Maison du Parc. Ces conseils ont porté aussi bien sur des aspects méthodologiques, les aspects constructifs (techniques, matériaux, normes), ou réglementaires (contraintes et servitudes, règles

d'urbanisme). Le Parc soutient notamment les projets d'architecture contemporaine adaptés au caractère de ce territoire, en lien direct avec les Services départementaux de l'architecture et du patrimoine.

Le Parc propose un accompagnement et une subvention aux collectivités et aux particuliers. De 2014 à 2022, 160 dossiers pour des travaux d'amélioration, de conception de construction écologique ou performante ont été accompagnés et instruits et ont donné lieu à une subvention. Il peut s'agir d'installation de chaudière à granulé ou biomasse dans les locaux publics, de diagnostic de l'éclairage public, d'amélioration de l'isolation d'un bâtiment public, d'amélioration énergétique, etc...

Par années ont été subventionnés :

- 2014 : 8 dossiers
- 2015 : 10 dossiers
- 2016 : 14 dossiers
- 2017 : 8 dossiers
- 2018 : 8 dossiers
- 2019 : 18 dossiers
- 2020 : 17 dossiers
- 2021 : 11 dossiers
- 2022 : 66 dossiers
- 2023 : 17 dossiers

Accompagnement et promotion de l'éco-construction et de l'éco-rénovation

Pôle éco-construction et rénovation énergétique du Vexin français

Pour soutenir le déploiement de l'éco-construction sur le territoire, le Parc a œuvré à la création du pôle éco-construction et rénovation énergétique du Vexin français. Situé à Vigny, dans la zone d'activité du Bord'Haut, le pôle éco-construction et rénovation énergétique du Vexin français a vu le jour grâce à la collaboration du Parc et de l'association Vexin Insertion Emploi (VIE). L'objectif était de créer une plateforme permettant aux demandeurs d'emploi de se former aux techniques des métiers du bâtiment pour un retour plus rapide à l'emploi.

Ouvert en 2015, ce pôle poursuit plusieurs objectifs :

- Inciter les publics cibles - particuliers, collectivités et entreprises - à enclencher des travaux d'éco-construction/rénovation ;
- Permettre aux demandeurs d'emploi et aux personnes en insertion de se former aux techniques des métiers du bâtiment pour un retour rapide à l'emploi ;
- Professionnaliser les entreprises afin de garantir la qualité des travaux ;
- Améliorer l'efficacité énergétique du bâti rural existant (37 500 résidences principales, 54 % des logements construits avant les premières réglementations thermiques, 59% des logements E, F ou G) ;
- Favoriser le développement de l'emploi local, notamment pour les personnes en insertion ;
- Renforcer la prise en compte de l'économie sociale et solidaire en proposant aux entreprises et aux collectivités d'intégrer des clauses d'insertion lors de la passation de certains marchés ;
- Structurer la filière professionnelle et renforcer la compétence des artisans du bâtiment ;
- Développer l'usage de matériaux biosourcés.

Le pôle se structure autour :

- d'une salle de formation construite en ossature bois ;
- d'une matériauthèque ;
- d'un plateau technique pour des mises en œuvre lors de sessions de formation ;

- d'une zone de stockage des matériaux.

Chantiers démonstrateurs

Les éco-matériaux, qui regroupent les matériaux de construction biosourcés ou issus du recyclage, présentent de nombreux atouts : ils ont un bilan environnemental favorable (notamment leur bilan carbone), ils sont renouvelables, ils peuvent générer des plus-values sur les territoires (création de filières de production et de transformation), des savoir-faire nouveaux pour les entreprises du bâtiment. Ils ont de plus l'immense avantage d'être parfaitement adaptés à la rénovation du bâti ancien du fait de leurs qualités hygrothermiques (tolérance à l'humidité, régulation, inertie thermique).

Le Parc a expérimenté à partir de l'année 2019, la mise en œuvre concrète de modes constructifs alternatifs afin d'initier, d'intéresser et de créer une dynamique locale dans le milieu des prescripteurs (architectes), des entreprises locales du bâtiment et des agriculteurs (potentiels producteurs d'agro-matériaux). Cette expérimentation grandeur nature s'est faite à l'occasion de chantiers identifiés par l'équipe du Parc au gré des contacts et demandes de conseil de la part des communes ou de particuliers. Cela a permis d'initier une dynamique forte au travers d'actions très concrètes et démonstratrices, en mobilisant des filières locales existantes ou en devenir (filières terre / bois-paille / chaux-chanvre / matériaux de réemploi). Les premiers chantiers à Vallangoujard et Champagne-sur-Oise ont été réalisés par des entreprises déjà expérimentées ou ayant bénéficié de formations au Pôle éco-construction et rénovation du Vexin (Vigny). Ils ont permis de mettre en œuvre le couple chaux-chanvre dans toutes les situations possibles : isolation extérieure enduite appliquée à la main, application machine en dalle de sol, remplissage d'ossature et enduit intérieur. En 2021, une machine à projeter le chaux-chanvre et une presse à brique ont été acquises pour le pôle éco-construction de Vigny.

Ces chantiers ont permis d'accueillir un public varié de professionnels (architectes, dont l'ABF, entreprises, partenaires comme la DDT, le CAUE, SOLIHA), des particuliers.

Convention Val d'Oise rénov' au titre du déploiement du programme SARE

Le programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE), créé par l'arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire du 5 septembre 2019, a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau « France Rénov' », déployé avec le soutien de l'ADEME et de l'ANAH. Le département du Val d'Oise est engagé dans le programme SARE à travers une convention départementale à date d'effet fixée au 1^{er} janvier 2022. Dans ce cadre le département s'est engagé à mettre en œuvre un « service public de la performance énergétique de l'habitat » avec les EPCI, les opérateurs de conseils ADIL et SOLIHA et le Parc naturel régional du Vexin français. Une convention spécifique entre le département du Val d'Oise et le Parc a ainsi été conclue au 1^{er} janvier 2022 pour convenir des conditions et modalités de la réalisation du programme d'action auquel participe le Parc.

Le Parc est ainsi engagé dans la réalisation du programme d'actions de Val d'Oise rénov' dans l'objectif de renforcer la dynamique de rénovation énergétique des logements, d'assurer un accompagnement à la rénovation, et de consolider et compléter les dispositifs territoriaux existants. A ce titre, le Parc assure depuis 2022 un accompagnement des ménages souhaitant rénover leurs logements (information de 1^{er} niveau, conseil personnalisé aux ménages et copropriétés, audits énergétiques, accompagnement des ménages avant la réalisation de leur travaux énergétique) et participe à la sensibilisation et la communication auprès des privés et des professionnels. Pour mettre en œuvre ces actions 3 ETP de conseillers France Rénov' ont été créés au sein de l'équipe du Parc avec le soutien financier du département du Val d'Oise.

Concours d'architecture contemporaine vexinoise

En 2015, le Parc et les CAUE 78 et 95 ont lancé un concours d'idées à destination des architectes et des paysagistes. L'objectif de ce concours était de proposer de nouvelles voies d'aménagement respectueuses du Parc

naturel régional du Vexin français. Les équipes candidates avaient pour objectif de réfléchir à de nouveaux projets d'habitat sur des sites sélectionnés. Face au défi que constitue la mutation du secteur de la construction vers la haute performance énergétique, le vocabulaire architectural pratiqué dans le Vexin, consiste souvent en une réinterprétation parfois maladroite de codes architecturaux locaux.

Le concours s'inscrivait donc dans une recherche de préfiguration de l'habitat de demain sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français. Il proposait d'explorer une nouvelle approche et de développer un autre vocabulaire, pour répondre au défi de la construction passive et positive, tout en réussissant à réinterpréter les fondamentaux de l'architecture rurale du Vexin : une architecture « paysanne » sobre, simple et économe telle que décrite à l'article 12 de la Charte du Parc.

Ces projets ont été élaborés sur des terrains identifiés en concertation avec les communes du Parc, sollicitées pour l'occasion. Les CAUE, les ABF et les associations du territoire ont été largement associés à cette démarche innovante. À partir d'une dizaine de sites proposés, les candidats ont été invités à proposer leurs solutions pour la conception d'une opération architecturale et/ou urbaine visant, d'une part, un objectif de performance énergétique et d'autre part, un objectif de composition associant patrimoine et modernité au sein d'un territoire rural.

La variété de paysages du Vexin français a permis de proposer des sites comme supports de projets au concours d'idées, très différents les uns des autres tout en étant très représentatifs des situations couramment rencontrées. Deux situations ont été abordées par les candidats durant le concours :

- Les franges du paysage et l'entrée de village : Sur les communes d'Avernes, Gargenville, Vétheuil, Labbeville, Théméricourt, Saint-Cyr-en-Arthies.
- Le centre-bourg et la continuité du bâti : Sur les communes de Vigny, Evécquemont, Vétheuil, Gargenville, Brueil-en-Vexin, Vaux-sur-Seine.

Durant ce concours, 50 équipes étaient inscrites, 28 projets ont été finalement remis. Les sites d'Evécquemont et Labbeville ont été particulièrement prisés par les équipes (5 à 7 participants en moyenne sur ces sites). Le jury du concours d'architecture contemporaine s'est réuni le 22 mai 2015 pour désigner les projets lauréats. Il était composé des représentants des communes participantes, des Départements du Val d'Oise et des Yvelines, des ABF du Val d'Oise et des Yvelines, d'architectes enseignants et de la presse spécialisée. Une première sélection d'une quinzaine de projets a été faite puis 3 projets lauréats et 3 projets mentionnés ont été désignés.

Les lauréats :

- NVL, Jean-Matthieu Nastorg, Mathilde Vigouroux et Perrine Lemaire - pour leur projet intitulé "Terres de partage" sur le site de Labbeville. Le jury a apprécié la qualité des espaces générés par le plan de masse. Les volumes qui s'en dégagent offrent une architecture rurale réinterprétée à la fois sobre et largement vitrée.
- Les Ateliers Tristan Sagitta associés à Agencia de Arquitectura, Tristan Ponsot et Lucie HARDELAY, (Les ateliers Tristan Sagitta - France). Marcello Minini, Nicolas Correa, Luis Hevia (Agencia de Arquitectura - Argentine) pour le projet réalisé sur le site de Gargenville. Le jury a apprécié la qualité d'insertion du projet sur un site sensible et déjà urbain. Le projet a su révéler le caractère "rural historique" du site tout en conservant sa poésie paysagère.
- ABDPA, Antoine Brochard, Jean-Marc Pitet, Jérémy Debois pour leur projet sur la commune de Vigny. Le jury a apprécié la simplicité du projet de surélévation. L'addition d'une structure bois apporte une légèreté qui permet d'envisager une nouvelle perception de l'usage de ce bâtiment situé en face du château.

Les projets mentionnés :

- L'équipe Castenet Taupin et Boissier. Avec les - BET Thermique Alternative Économie d'Énergie (Eric Dareau) et BET Structure Philippe Michaut: "Ingénieurs Associés" ont une mention. Le jury a apprécié la réécriture contemporaine de la "longère" qui constitue un habitat groupé de qualité.
- L'équipe MUZ Architecture, Augustin Cornet et Chloé Duflos + Dumont-Legrand (Grégoire Dumont et Olivier Legrand) + LM Ingénierie - Laboratoire aérodynamique Eiffel. Le jury a porté une grande attention à l'esprit corps de ferme reconstitué et l'approche bioclimatique qui permet une densité adaptée tout en préservant l'espace naturel.
- L'équipe Bauchet-Delabouvie associée à Chani Giaoui et Gaëtan Jacot. Le jury a apprécié l'intégration dans le site des volumes et le jeu de pignons qui reste fidèle à l'épannelage au contexte de la rue.

L'objectif de ce concours était au-delà des prix remis de promouvoir le concours et particulièrement les projets lauréats. Ainsi, les maquettes des lauréats ont été exposées au musée de Vexin français à l'automne 2016. Par ailleurs, l'ensemble du concours a été valorisé dans une brochure éditée par le Parc en 2018.

**Bilan des actions de valorisation du Pays d'art et
d'histoire du Vexin français**

Introduction

La convention de 2014 attribue le label Pays d'art et d'histoire au Parc naturel régional du Vexin français, en fixe les objectifs et en définit les moyens. Elle enjoint à « valoriser le patrimoine dans ses multiples composantes et sensibiliser à la qualité architecturale, urbanistique et paysagère avec l'appui technique, promotionnel et financier du ministère de la Culture et de la Communication. ».

Le titre I de la convention revient sur les objectifs avec un premier article consacré à « valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale ». L'objectif du Parc est donc en « mettant l'homme au cœur des patrimoines » de créer une dynamique impulsant un développement culturel, social et économique du territoire basé sur ses patrimoines. Ainsi l'article 1 met en avant les 3 axes thématiques qui structurent le projet Pays d'art et d'histoire 2014-2024 :

- Axe 1 : l'observatoire des paysages
- Axe 2 : le patrimoine bâti et le tissu urbain
- Axe 3 : le patrimoine immatériel

Pour chaque axe, la convention prévoit le développement d'outils de connaissance, socle indispensable à la mise en œuvre d'actions de valorisation. Ces actions s'inscrivent dans un projet global de développement local cohérent et durable autour de la culture et du patrimoine.

L'article 2 prévoit quant à lui le développement d'une politique des publics. Celle-ci vise des publics cibles prioritaires :

- Les habitants et les professionnels, à sensibiliser sur leur environnement architectural et paysagers.
- Le jeune public, afin de favoriser l'appropriation du territoire par les plus jeunes en particulier sur le temps scolaire.
- Les visiteurs extérieurs du territoire, touristes et excursionnistes, pour leur faire découvrir le territoire à l'aide d'une offre de visites et d'outils d'interprétation adaptés.

L'article 2 permet donc de revenir sur les deux grands axes transversaux du projet Pays d'art et d'histoire 2014-2024 :

- Axe 4 : La politique des publics et les outils de transmission
- Axe 5 : Les réseaux et maillages sur le territoire du Parc

Le titre II de la convention évoque quant à lui les moyens à mobiliser pour la mise en œuvre de ces actions. Elle demande à son article 1 le recrutement d'un personnel qualifié avec un Animateur de l'Architecture et du Patrimoine, et prévoit également un appui par un Architecte du patrimoine. Elle enjoint dans son article 2 à la mise en œuvre d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Enfin l'article 3 engage à assurer la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine.

Le titre III revient enfin sur le partenariat permanent créé pour 10 ans entre Etat et Parc naturel régional – Pays d'art et d'histoire du Vexin français, les engagements des signataires, le fonctionnement de la convention, son évaluation et son financement.

Pour tirer le bilan global de cette convention, le parti a été de s'appuyer sur le découpage proposé dans le dossier de candidature, qui entre dans le détail, axe par axe, et projet par projet, des actions envisagées pour la mise en

œuvre de la convention décrite à l'instant. Dans chaque axe, on proposera en quelques lignes un retour sur les éléments prévus à la réalisation, avant de détailler le bilan des actions menées.

2.1 Axe 1 : observatoire des paysages et archéologie

Le Vexin français dispose d'un patrimoine paysager remarquable. Sous leur apparente unité, les paysages du territoire sont d'une grande diversité et constituent une richesse exceptionnelle en Ile-de-France. Aussi le Parc s'est attaché depuis sa création à la connaissance et la préservation des paysages, mais aussi à la sensibilisation des publics à cette thématique notamment via un Observatoire Photographique des paysages (OPP).

L'axe 1 de la convention 2014-2024 du Pays d'art et d'histoire visait donc à démultiplier les actions de sensibilisation des acteurs du territoire et des habitants aux paysages et à leurs évolutions. Il devait ainsi participer à l'appropriation des paysages à travers plusieurs angles d'approche et méthode et notamment l'archéologie des paysages et l'OPP.

Projet 1 : Archéologie des paysages

Les paysages sont en constante évolution notamment sous l'action de l'Homme. Le projet 1 de l'axe 1 avait pour but d'étudier l'évolution des paysages et de le contextualiser sur le temps long en se basant en particulier sur l'archéologie du territoire. Il fait ainsi le lien entre paysage et archives du sous-sol dans une perspective d'une part de développement de la connaissance (action 1) et d'autre part de l'essor des travaux de recherche et de transmission, médiation et valorisation autour de ces thématiques (action 2). Ces deux actions ont été mis en œuvre de façon conjointe sur plusieurs sites archéologiques de première importance sur le territoire, et en particulier sur le site des Vaux-de-la-Celle à Genainville et la chaussée Jules-César qui ont fait l'objet d'une importante politique de valorisation.

Une politique de valorisation partenariale du site des Vaux-de-la-Celle à Genainville

Le site gallo-romain des Vaux-de-la-Celle à Genainville est un point essentiel des actions du Parc-PAH pour la valorisation des patrimoines archéologiques. Site classé monument historique et propriété de l'Etat, il est placé sous la responsabilité de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui en assure la conservation. Il fait également l'objet de recherches, menées par CY Cergy Paris Université (CYU), sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat via le Service régionale de l'Archéologie (SRA). Comprenant un grand temple avec une élévation de 5 m conservée, des bassins cultuels, un édifice de spectacle monumental, ainsi que divers vestiges notamment d'habitats, le site des Vaux-de-la-Celle est un site d'importance majeure pour la connaissance de la période gallo-romaine en Ile-de-France. Le Parc-PAH y œuvre pour d'une part, soutenir la recherche scientifique, et d'autre part, faire connaître et valoriser le site auprès du grand public.

Entretien écologique du site des Vaux-de-la-Celle à Genainville

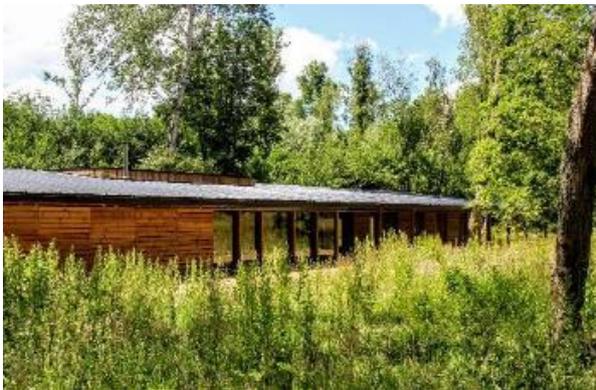
Situé dans le périmètre du site Natura 2000 de la vallée de l'Epte et ses affluents, le site des Vaux-de-la-Celle a pu bénéficier de crédits européens de Natura 2000 pour l'entretien écologique du site par éco-pâturage. À la suite de la fin du contrat Natura 2000 en 2014, le Parc a poursuivi l'entretien écologique du site de 2015 à 2017 en supportant l'ensemble des coûts pour la partie entretien par pâturage et suppression des espèces envahissantes et la partie entretien hors pâturage. A partir de 2017, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) a repris à sa charge l'entretien du site réalisé par une entreprise de paysagisme.

Création et gestion d'une structure d'accueil et de recherche sur le site des Vaux-de-la-Celle

Entre 2015 et 2019, le Parc-PAH a coordonné et financé une action ambitieuse de construction d'une structure d'accueil et de recherche sur le site. Cette action a été réalisée à l'appui d'une convention de superposition d'affectation au domaine public de l'Etat signée en 2012 entre le Préfet de Région, la commune et le Parc naturel

régional et grâce à la maîtrise d'ouvrage déléguée de la mairie au Parc. L'architecte-conseil du Parc a pu accompagner la commune grâce à la délégation de maîtrise d'ouvrage au Parc, pour les actions suivantes :

- En 2014 : Recrutement par appel d'offre du cabinet Kérosène pour la maîtrise d'œuvre du bâtiment et de la voie d'accès. Lancement et réalisation de plusieurs études opérationnelles.
- En 2016 : Réalisation des appels d'offres
- En 2017 : Suivi des travaux réalisés
- En 2018 : Réalisation d'un bassin d'assainissement, planté de roseaux, aménagement des abords avec une aire de retournement de secours et un stationnement PMR, installation du mobilier
- En 2019 : Mise en service officielle du bâtiment avec le premier hébergement de la campagne de fouilles 2019



Cette structure a pour but de faciliter la venue des publics et des chercheurs sur le site grâce à des espaces polyvalents et modulables d'hébergement et d'accueil.

Le bâtiment, mis en fonction en 2019, assure l'accueil des archéologues durant les campagnes de fouilles. Il permet de loger les équipes dans de meilleures conditions directement sur le site grâce à un espace d'hébergement (6 chambres et blocs sanitaires) pouvant accueillir jusqu'à 24 archéologues et/ou étudiants ; et un espace accueil et vie constitué d'une grande salle d'accueil polyvalente (cuisine, espace de vie et de travail modulable, bureau fermé à disposition des archéologues). Durant les campagnes de fouille, le bâtiment est loué à l'équipe de CYU pour une contrepartie financière de 90 €/jour. Un bureau fermé est mis à disposition de l'université gratuitement toute l'année pour travailler sur place et conserver du matériel archéologique. Depuis 2019, le bâtiment a ainsi accueilli 6 campagnes de fouilles d'un mois et demi chacune sur la période estivale, y compris durant la période de la crise sanitaire avec des adaptations d'hygiène nécessaires.

Le bâtiment est aussi disponible le reste de l'année pour des locations payantes avec ou sans hébergement à des organismes de recherche (université, services de collectivités) pour l'accueil de séminaires de recherche ou de journées d'étude. Le tarif de 90 €/journée avec espaces de couchage est attractif et a permis de soutenir la recherche en archéologie et faire connaître le site auprès de la communauté scientifique. Depuis 2019, 3 séminaires d'une semaine ont été accueillis pour le Cercle de recherches et d'étude préhistorique et d'étude préhistorique et le CNRS (laboratoire ArScan).

En dehors des périodes de fouilles et de l'accueil des chercheurs, le bâtiment permet de faciliter l'accueil du public et des groupes en visite sur le site. Le site est ouvert uniquement en visites guidées, sur rendez-vous, après autorisation préalable de l'ABF conservateur du site. Le bâtiment offre un espace d'accueil pour la réalisation d'ateliers pédagogiques, mais également un espace plus technique permettant aux groupes de déjeuner sur le

site, de bénéficier d'un espace couvert et des commodités nécessaires à la visite (point d'eau, sanitaires en particulier). Une convention a notamment été mise en place avec le Musée archéologique du Val d'Oise (MADVO) (signature en 2019, renouvellement en 2021) pour permettre l'accueil des groupes scolaires en visite sur le site (déjeuner des groupes, utilisation des espaces pédagogiques).

Enfin, le Parc peut aussi mettre à disposition les espaces du bâtiment pour l'hébergement d'artistes dans le cadre de ses actions de développement culturel. Le bâtiment a depuis 2019 été mis à disposition gratuitement pour l'hébergement des compagnies artistiques en résidence mission avec le Parc (compagnie Singulier Pluriel, La Poursuite, GJA, le Bruit du Frigo et Pole K). Il est également mis gracieusement à disposition du Pôle Itinérant du Val d'Oise (PIVO) dans le cadre de sa convention avec le Parc (signature en 2019, renouvellement en 2023) pour l'accueil de compagnies théâtrales dans le Vexin français, pour des occupations allant de 30 à 60 jours dans l'année.

L'ensemble de l'entretien du bâtiment, ainsi que la gestion des conventions et des plannings d'occupation reviennent au Parc-PAH, conjointement entre le pôle Ressources et Management et l'AAP.

Le bâtiment d'accueil et de recherche assure depuis sa mise en fonction en 2019 un point d'accueil fonctionnel et efficace sur le site, qui a changé les modalités de fouilles et de fréquentation du site par le public. Il joue aussi le rôle de lieu d'échanges et de rencontre entre les différents occupants. Sa mise en œuvre constitue un des projets d'ampleur réalisés dans le cadre de la convention Pays d'art et d'histoire.

Mise en place d'outils pédagogiques et de médiation

La convention PAH 2014-2024 a été l'occasion de développer des outils pédagogiques spécifiquement dédiés au site des Vaux-de-la-Celle.

En 2017, des panneaux de médiation, remplaçant les anciens cartels mis en place par l'Association étudiante Val d'Oisienne d'Archéologie (AEVA) ont été installés sur le site en concertation avec l'UDAP, CYU et le MADVO. Signalétique composée principalement de supports iconographiques (frises chronologiques, plans du site, clichés des collections présentes au MADVO), ces panneaux servent de support aux médiateurs durant les visites guidées. En effet, la visite libre du site n'étant pas autorisée, les panneaux ne sont pas conçus pour un usage autonome du visiteur. Ils valorisent efficacement le parcours de visite et offrent des repères bienvenus en particulier dans la chronologie du site et le lien aux collections du MADVO.

Entre 2019 et 2023, des outils de médiation spécifiques au site ont pu être mis en place pour la structure d'accueil et sont à disposition de tous les partenaires faisant visiter le site aux publics :

- Des manipulations pédagogiques sur l'architecture romaine : conçues par le MADVO pour l'exposition « Construire Malin, Construire romain », et créées par l'entreprise Essentiel et Accessoires, ces manipulations présentant les techniques du cintre, de la louve et de la couverture en tuiles sont stockées au bâtiment et mises à disposition de tous les partenaires réalisant des visites sur le site.
- Une maquette manipulable du site : conçue par l'atelier Philippe Velu, cette maquette présente la topographie actuelle du site. Sur cette base topographique peuvent être disposés des modules des vestiges (temple, théâtre, pavillon) dans leur état actuel ou dans leur état antique supposé. Cette maquette est conçue comme support de discours pour un médiateur. Elle permet de faciliter l'appréhension de l'état antique du site par le visiteur, ainsi que la manipulation des modules (notamment pour le jeune public). Enfin, elle reste adaptable à l'évolution des connaissances sur le site, les modules pouvant être facilement remplacés ou modifiés en fonction des découvertes.
- Un écran permettant la projection de films ou de présentations.
- En 2023, ces dispositifs ont été complétés par la réalisation d'une maquette 3D géologique du site par CYU dans le cadre de son projet « U-Maker » visant à la création de supports pédagogiques en 3D autour

de la géologie. Cette maquette présente la géologie particulière du site (fond du vallon, zone humide, présence du calcaire lutécien exploité dans les carrières). Elle permet d'enrichir le discours du médiateur en faisant le lien entre topographie, hydrographie, sous-sol et occupation humaine antique.

Programmation de visites guidées

Le site archéologique des Vaux-de-la-Celle est accessible uniquement en visite guidée sur rendez-vous. Le MADVO réalise les visites guidées à destination des scolaires sur le site et peut également prendre en charge des groupes constitués. L'Association de Promotion du site archéologique de Genainville (APSAGe) quant à elle propose des visites régulières pour le grand public, au rythme en général de deux dimanches par mois, ainsi que des visites de groupes. Enfin CYU organise des visites à l'occasion des Journées européennes de l'archéologie et du patrimoine.

Afin de proposer davantage de créneaux de visites et de compléter l'offre proposée par les partenaires, le Parc-PAH a mis en place à partir de 2021 une programmation spécifique : les « Rendez-vous des Vaux-de-la-Celle ». Constitué de 3 à 5 rendez-vous annuels, ces visites proposent de découvrir le site autrement à travers des ateliers, des visites familiales ou des rencontres avec les chercheurs.

Ont ainsi été créés et organisés les visites et événements suivants :

Visites et événement	Nombre édition
Week-end à la romaine : week-end événementiel de visites du site, rencontres avec les archéologues, ateliers sur la vie antique (mosaïque, jeux antiques, etc)	2
Visite contée : visite contée sur la mythologie romaine	2
Visite enquête : visite théâtralisée où les participants doivent élucider un vol commis sur le site	2
Visite géologique : découverte de la géologie particulière du vallon avec deux géologues de CYU	2
Visite croquis : découverte du site accompagnée d'un guide et d'un artiste plasticien. Dessin d'observation du temple puis dessin pour en restituer l'état antique.	2
Journée découverte : sport et archéologie : visites guidées et atelier autour du sport dans l'Antiquité à l'occasion des JO	1
Visite guidée « Histoire d'archéologues » : visite guidée sur l'histoire des fouilles menés par les archéologues du CRAVF	1

Au total, de 2021 à 2024, ces rendez-vous ont rassemblé 325 visiteurs. Le public était majoritairement familial avec plus de la moitié des participants primo-visiteurs du site archéologique. Ces rendez-vous ont ainsi atteint leur objectif de faire connaître le site à un nouveau public, et notamment aux familles vivant sur le territoire et à proximité.



Edition d'un ouvrage grand public

Le site archéologique des Vaux-de-la-Celle est un des sites majeurs pour la période gallo-romaine mais ne faisait l'objet jusqu'en 2019 que d'une monographie scientifique de Pierre-Henri Mitard dédiée à un public averti et d'un

seul ouvrage grand public *Genainville : la rencontre des Hommes, des arts et des dieux*, publié en 2008 aux éditions du Valhermeil. Celui-ci était épuisé à la fin des années 2010 et commençait à être daté vis-à-vis des dernières découvertes réalisées sur le site. Il semblait donc pertinent de proposer une nouvelle publication de vulgarisation.

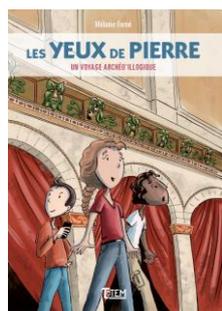


En 2019, l'ouvrage *Les Vaux-de-la-Celle, une aventure archéologique*, de Vivien Barrière, Céline Blondeau et François Collinot a été édité sous la coordination du Parc-PAH par les éditions Privat. Illustré par les photographies d'Arnaud Späni et la restitution du site de l'archéologue-illustrateur Jean-Claude Golvin, l'ouvrage est la synthèse la plus récente sur le site et les collections qui en sont issues. Il s'agit en outre d'un ouvrage grand public, contrairement à la publication de Pierre-Henri Mitard, qui fait toujours autorité mais qui est réservée à un public de professionnel

et de connaisseurs. L'ouvrage a été édité par Privat à 2000 exemplaires. Les 1000 premiers, distribués directement par l'éditeur, sont aujourd'hui épuisés. Les 1000 autres ont été achetés en direct par le Parc-PAH pour dons et diffusion à la boutique du musée du Vexin français : sur ce contingent environ 500 ouvrages ont été vendus ou donnés à ce jour.

Edition d'une bande dessinée dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturelle

De 2021 à 2023, le Parc a été partenaire d'un projet d'Education artistique et culturelle (EAC) d'ampleur porté par le département du Val d'Oise et en particulier le MADVO et le Service départemental archéologique du Val d'Oise (SDAVO), pour la valorisation du site auprès des publics scolaires. Durant l'année scolaire 2021-2022, l'artiste Mélanie Forné a été accueillie en résidence au collège Roland Vasseur de Vigny afin de concevoir avec les élèves latinistes de quatrième une bande-dessinée sur le site archéologique. Les ateliers ont été complétés par des visites du site, du MADVO et une rencontre avec des archéologues. Ce projet d'EAC très complet a permis aux élèves de forger leur culture générale sur l'Antiquité, le patrimoine archéologique local, le métier d'archéologue mais aussi de rencontrer une artiste et de participer à la création d'une BD. A l'issue de ce projet Mélanie Forné a réalisé une BD complète à partir des travaux des élèves intitulée *Les Yeux de Pierre, une aventure archéo-illogique*. Celle-ci raconte l'histoire de deux adolescents voyageant dans le temps à l'époque gallo-romaine sur le site des Vaux-de-la-Celle. Le récit est suivi d'un cahier pédagogique conçu par les élèves et leur enseignante de Latin avec l'appui scientifique de CYU et du SDAVO, éclairant l'histoire d'un regard documentaire.



Le Parc-PAH a accompagné la définition du projet, le projet d'EAC sur plusieurs ateliers au collège et est intervenu pour la coordination de l'édition de l'ouvrage auprès de l'éditeur Tautem. L'ouvrage a été édité à 1000 exemplaires début 2023. Le Parc en assure également la promotion et à la diffusion sur le territoire en lien avec la diffusion nationale de Tautem. Cet ouvrage, au-delà du projet EAC, s'inscrit pleinement dans la mission de valorisation du site archéologique et de la diffusion de la connaissance scientifique par le Parc-PAH. Il permet en particulier de toucher plus spécifiquement le jeune public.

Valorisation de la chaussée Jules-César

La chaussée Jules-César est une ancienne voie romaine dont le tracé d'origine reliait Paris à Honfleur via Rouen et en traversant le Vexin français. Cet itinéraire antique est particulièrement bien conservé dans le Vexin français sous forme d'un chemin de randonnée, que le Parc œuvre à valoriser depuis de nombreuses années. Le passé antique de la chaussée est connu et documenté grâce à plusieurs fouilles (Courcelles-sur-Viosne, Commeny...) et est toujours étudié aujourd'hui. Son histoire est en partie lisible dans le paysage actuel. Par ailleurs, la chaussée Jules-César est un point d'observation privilégié des paysages du Vexin français et en particulier du plateau agricole et a été l'objet de nombreuses reconstructions photographiques au début des années 2000. Cet itinéraire est donc un sujet de valorisation particulier pour le Parc-PAH qui fait le lien entre archéologie, paysage, mais ouvre aussi un lien possible entre valorisation culturelle et loisirs de pleine nature.

Valorisation de la coupe de Commeny

Une valorisation de la coupe archéologique de Commeny a été réalisée entre 2016 et 2020 avec l'appui du laboratoire Landarc et du Centre de recherches archéologiques du Vexin français (CRAVF). Elle a permis de mettre en évidence des vestiges fouillés par le SDAVO en 2009, qui donnent une bonne idée de l'organisation de la chaussée Jules-César. Il s'agit d'un des rares vestiges visibles de la structure originelle de la voie (radier et bande de roulement).

Le projet consistait à redonner de la visibilité à la coupe en proposant un aménagement paysager. L'auvent qui protégeait mais masquait aussi en grande partie la coupe a été retiré. A cette occasion le CRAVF est intervenu pour rafraîchir la coupe : cette fouille a permis de découvrir deux sépultures du III^e siècle en bord de voie et du mobilier associé, qui ont ensuite été étudiés et publiés par le CRAVF. La coupe a été protégée par la mise en



œuvre d'un aménagement paysager sous forme de jardin sec. Deux panneaux de signalétique patrimoniale composés de texte, schémas didactiques et d'une illustration d'évocation de la chaussée dans l'Antiquité ont enfin complété l'aménagement. Les travaux ont été valorisés via plusieurs visites grand public réalisées en partenariat avec le CRAVF : deux visites en 2020 et 2021 à l'occasion des Journées européennes de l'Archéologie, et une visite en 2021 organisée avec la mairie à destination spécifiquement des habitants de la commune.

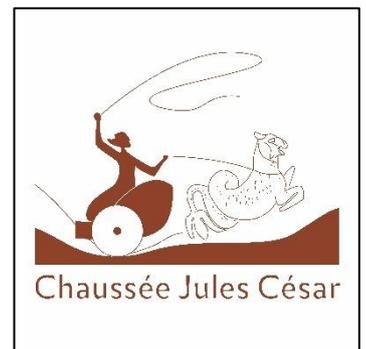
Création d'une signalétique patrimoniale

A la suite de la valorisation de la coupe de Commeny, l'objectif du Parc-PAH était de poursuivre la mise en valeur de la chaussée Jules-César et de son passé antique. Ainsi, une étude de faisabilité a été commandée en 2022 au laboratoire Landarc, pour réfléchir à l'implantation d'un jalonnement sur l'ensemble du linéaire de la chaussée. L'étude a fait ressortir l'importance de prendre en compte les usages de la voie notamment comme tronçons de boucles de randonnée. Ainsi elle a préconisé une installation de six panneaux, sur six thématiques reprenant ces boucles, et un balisage historique sur toute la longueur de la chaussée avec 14 balises de jalonnement.

En 2024, la rédaction des panneaux a été réalisée par l'AAP avec l'appui scientifique du SRA, SDAVO et CRAVF. Les panneaux ont été maquetés la même année. Le schéma d'implantation des panneaux a été soumis à l'UDAP pour validation et les panneaux définitif seront installés en début 2025. Les panneaux mettent en valeur les



différentes caractéristiques de la chaussée (structure, usage antique, lecture de la voie dans les paysages, fouilles archéologiques réalisées). Ils assurent aux visiteurs des moyens d'appréhension et de compréhension de la voie romaine, sur un itinéraire dont l'historicité est difficile à déceler pour le grand public. Ils sont complétés par un jalonnement de panneaux directionnels sur tout le linéaire de la chaussée, dont l'implantation a été concerté en 2024 avec la Fédération française de randonnée pédestre. Panneaux et jalonnement sont illustrés d'un logo représentant un char tiré par une panthère marine inspiré d'un relief sculpté

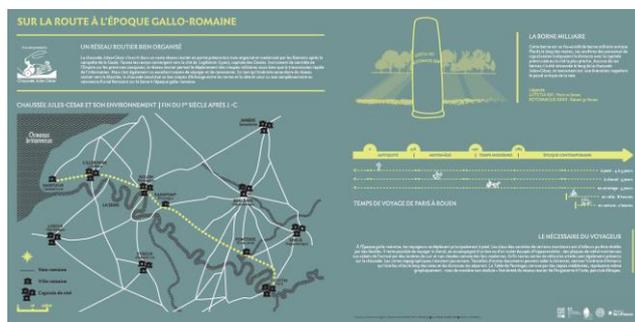


d'un bloc du site des Vaux-de-la-Celle à Genainville. Ce logo a été réalisé par Stéphane Regnard, président du CRAVF, permettant de concrétiser de nouveau le partenariat entre cette association historique du territoire et le Parc-PAH.

Valorisation dans les

Depuis 2016, une série Long de la Chaussée programmée dans le Pays d'art et d'histoire en valeur la chaussée Courcelles-sur-

spécifiquement dédiées à la coupe de Commeny ont été réalisées en partenariat avec le CRAVF comme décrit ci-dessus.



visites guidées

de visites guidées « Le Jules-César » a été cadre des Rendez-vous mettant particulièrement (Gouzangrez, Commeny, Viosne). Plusieurs visites

Des actions transversales autour du patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique du Vexin français est particulièrement riche. Engagé sur les deux sites précédemment décrits, le Parc-PAH a étendu de 2014 à 2024 l'ensemble de ses actions de valorisation en direction des patrimoines archéologiques plus vastes sur son territoire.

Parcours « archéologie » en partenariat avec le MADVO

En 2016, un livret « Parcours : l'Archéologie du Vexin français en quatre sites » a été réalisé en partenariat avec le MADVO pour valoriser le patrimoine archéologique du territoire (allée couverte du bois de Morval, Genainville, musée de Guiry-en-Vexin) grâce à plusieurs itinéraires de visites pédestres ou cyclables. Tirée à 5000 exemplaires, la brochure a été distribuée à la Maison du Parc, au MADVO et dans les points d'informations touristiques. Épuisée en 2023, elle a fait l'objet d'une mise à jour et d'une ré-impression à 3000 exemplaires. La brochure reste toujours accessible sur le site Internet du Parc en version numérique.

Le site archéologique d'Epiais-Rhus Vallangoujard

Le site archéologique d'Epiais-Rhus Vallangoujard est un site archéologique fouillé dans les années 1970 à 1990. Il se compose d'une agglomération gallo-romaine (temple, habitations, édifice de spectacle, termes) et d'une nécropole occupée depuis les Âges du Fer jusqu'à l'Antiquité. Classée Monument historique, une partie des parcelles appartient au département du Val d'Oise. Le site est actuellement remblayé pour question de conservation. Toutefois une reprise de la recherche portée par le SRA et le SDAVO permet d'envisager un enrichissement des connaissances sur ce site et une nouvelle valorisation. Associé en tant que partenaire local à partir de 2021 au projet, le Parc-PAH participe à la mise en réseau des acteurs pour la valorisation du site et s'investit dans des actions de médiation. Il est en particulier au sein des partenaires chargé de mettre en œuvre des actions de vulgarisation autour des paysages. Le Parc-PAH a ainsi participé aux portes ouvertes du site en 2023 à l'occasion des Journées européennes de l'archéologie sous la coordination du SRA.

Visites guidées

Les visites guidées Pays d'art et d'histoire s'attardent fréquemment sur le patrimoine archéologique (souvent invisible car remblayé) soit comme élément de contexte dans la découverte des villages, soit en tant qu'éléments structurants, comme par exemple pour les visites « Le Long de la Chaussée Jules-César ».

Projet 2 : faire vivre un paysage protégé

La qualité paysagère du Parc est protégée à de multiples titres (sites inscrits, sites classés, abords de monuments historiques...). Les paysages constituent un véritable patrimoine dont le Parc œuvre à la préservation et la valorisation. Toutefois cette patrimonialisation ne peut en aucun cas être une mise sous cloche d'un territoire vivant.

Aussi, le Parc s'investit au quotidien dans des missions de conseils et d'accompagnement, en particulier des collectivités et des professionnels. Avec le projet 2, la convention Pays d'art et d'histoire prévoyait de soutenir et d'accompagner ces missions en les rendant visibles et en communiquant à leur sujet. Il s'agissait de garantir la qualité des aménagements (action 1), de mettre en œuvre une planification au service des paysages (action 2) et de développer la connaissance et la sensibilité aux paysages à l'aide de l'observatoire photographique des paysages (action 3).

Garantir la qualité des aménagements et favoriser la planification au service des paysages

Au sein du Parc naturel régional du Vexin français, le pôle Aménagement travaille activement à garantir la qualité des aménagements et des paysages du territoire. Sur les questions d'urbanisme et de planification, le Parc œuvre à maintenir le caractère rural du territoire. La Charte fixe notamment des objectifs pour les communes signataires. La Charte définit également sur son plan de référence des « zones blanches » d'urbanisation.

La démarche de révision de la Charte du Parc entamée en 2019 a ainsi été l'occasion de revoir l'ensemble de ces zones blanches et de proposer de nouveaux périmètres au plan du Parc annexé à au projet de Charte « Horizon 2040 ».

Le Parc intervient également en appui des collectivités sur des missions de conseil et d'accompagnement pour la révision des documents d'urbanisme. Au niveau architectural le Parc apporte son soutien aux communes comme aux particuliers dans la restauration du patrimoine vernaculaire non protégé grâce à des subventions, mais œuvre également à la sensibilisation des habitants comme des communes. L'architecte-conseil du Parc se tient par ailleurs à la disposition des particuliers, des entreprises et des communes pour leur apporter une aide technique en amont de leur projet de construction, d'extension ou encore d'aménagement urbain. Un conseil paysager peut aussi être apporté aux communes pour l'aménagement des espaces publics.

Ces missions identitaires du Parc portées par le pôle Aménagement entrent en cohérence totale avec les objectifs de qualité architecturale et paysagère du label Pays d'art et d'histoire. Elles sont ainsi décrites en première partie du présent bilan (Bilan en termes de qualité architecturale, urbaine et paysagère).

Elles sont complétées par des actions plus spécifiquement coordonnées par l'AAP qui leur donne une résonance sur le volet de sensibilisation.

Les Rendez-vous Pays d'art et d'histoire (cf axe 4) sont en effet souvent l'occasion de sensibiliser les publics à la lecture des paysages, mais aussi aux enjeux de préservation ou encore de lutte contre la banalisation. Les guides-conférenciers intervenant sont formés sur la question des paysages, comme sur les actions et missions du Parc en la matière, ce qui permet de mettre en lumière les actions du Parc et son fonctionnement. Depuis la mise en place des Rendez-vous Pays d'art et d'histoire, 9 journées ou demi-journées de formations annuelles rémunérées ont ainsi été proposées aux guides-conférenciers intervenant pour le Pays d'art et d'histoire sur diverses thématiques (cf axe 5).

Connaissance et sensibilisation aux paysages à travers l'Observatoire photographique des paysages

L'Observatoire photographique des paysages (OPP), coordonné par la chargée de mission paysage du Parc, œuvre à la sensibilisation des publics, et en premier lieu des habitants aux paysages et à leur évolution.

L'observatoire photographique des paysages

Le Parc construit progressivement un OPP dont la finalité est de sensibiliser les acteurs du territoire (élus, habitants, associations, entreprises, visiteurs, etc.) à la fragilité des paysages et aux responsabilités de chacun dans leur transformation. Les actions de l'OPP sont en cohérence avec le projet Pays d'art et d'histoire.

Plusieurs travaux de connaissance et de sensibilisation ont été réalisés durant les 10 années de labellisation.

Le Parc a œuvré à la mise en place d'un corpus d'images et de points de vue marquants du territoire. Ceux-ci ont été réunis au sein d'une base de données SIG, avant d'être intégrés en 2019 à au WebSIG Geo (WebSIG des Parcs naturels régionaux franciliens) visant à valoriser ce fonds.

En 2019, une étude « Redécouvrir les paysages du Vexin français à travers l'Atlas des paysages du Val d'Oise et les chartes paysagères, confrontés à une expérience in situ » a été pilotée par le Parc. En partenariat avec le CAUE du Val d'Oise et financée par le Département du Val d'Oise, cette étude s'inscrivait dans une nouvelle phase de l'OPP, le développement du portail du Val d'Oise et la révision de la Charte du Parc lancée en 2019. La mission menée par le groupement Julien Laborde, Arthur Remy et Sonia Fontaine avait pour objectif d'identifier ce que pouvait apporter l'analyse des données collectées sur un pas de temps de 10 à 20 ans par l'Atlas des paysages du Val d'Oise (finalisé en 2010) et les chartes paysagères élaborées sur le territoire du Parc de 1998 à 2010. L'étude a été remise en 2020 et a permis de développer la connaissance et l'identification des paysages actuels, leur processus d'évolution et d'alimenter la réflexion sur les défis futurs (enjeux du paysage, biodiversité, relation au vivant). L'étude a aussi abouti à la réalisation de panneaux pédagogiques présentant les différentes unités paysagères du territoire et les enjeux de préservation qui les entoure. Ces panneaux, imaginés comme des supports de sensibilisation et de débat sont utilisés par les équipes du Parc pour des réunions, stands sur des événements et peuvent être prêtées aux communes et aux partenaires du territoire.

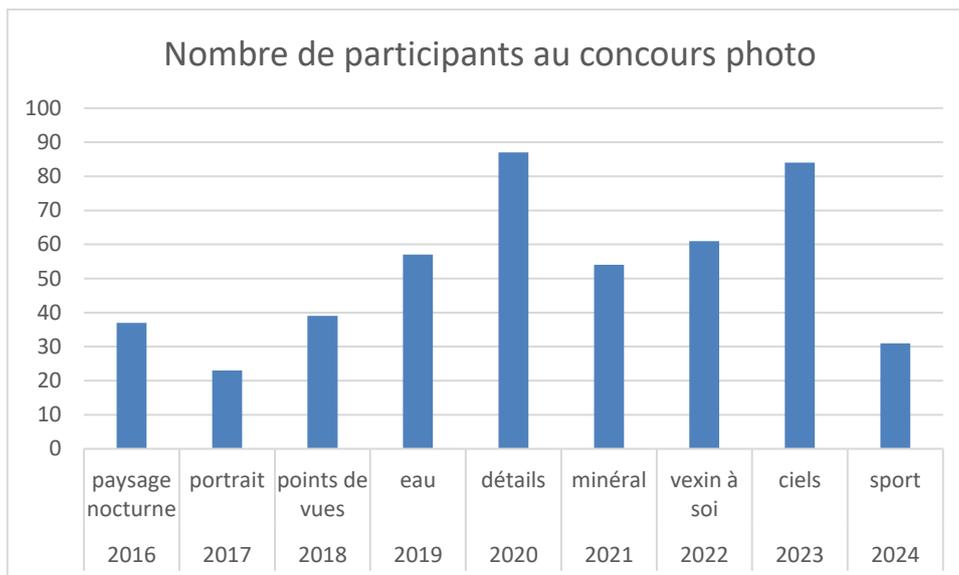
Concours photo : le Vexin français dans l'objectif

Depuis 2016, 9 éditions du concours photo « Le Vexin français dans l'objectif » ont été réalisées en lien avec l'OPP. Les thématiques, chaque année différentes, permettent aux participants, habitants ou résidents proches du Parc-PAH, de proposer leur point de vue sur le territoire et ses paysages. Cette appropriation va de pair avec une valorisation de la pratique artistique amateur de la photographie. Les concours ont porté sur : les paysages nocturnes, les portraits, les points de vue, l'eau, les détails, la pierre, le territoire subjectif, le ciel et enfin le sport.

Chaque année le concours est restitué par un accrochage de toutes les photos participantes dans la grande salle du château de la Maison du Parc. Cette exposition est inaugurée à l'occasion de la remise des prix aux lauréats.

Depuis 2020, le concours photo a tissé un partenariat avec l'association « La Nature au Cœur » implantée à Gaillon-sur-Montcient. Son président, le photographe professionnel Christophe Lartige, participe régulièrement au jury du concours. Par ailleurs, des candidats ont été sélectionnés chaque année par l'association pour exposer leurs photographies à l'éco-refuge de la Douaye géré par l'association, lors d'expositions intitulées : « Le Vexin vu par ses talents photographiques ». La Maison du Parc a de son côté accueillie une exposition photo sur les insectes sur le domaine en 2024.

Au total sur 9 éditions, 473 participations ont été reçues pour le concours photo.



Expositions et films autour des paysages

Dans le cadre de l'OPP, le Pays d'art et d'histoire a accompagné plusieurs démarches de collectes de témoignages et d'expositions.

Du 6 juillet au 1^{er} septembre 2019, le musée du Vexin français a accueilli l'exposition *Paysage au carré* de Christian Broutin, artiste peintre et sculpteur reconnu du territoire. Cette exposition mettait en avant une série de tableaux de paysages vexinois réalisés à l'acrylique, selon le style particulier de Christian Broutin tout en épure et en synthèse dans un format carré. L'exposition a accueilli 564 visiteurs individuels, soit près de 25 % des 2342 visiteurs annuels du musée en deux mois d'exposition. Elle a donné lieu à l'édition d'un catalogue, mis en vente à la boutique du musée du Vexin français. Une programmation culturelle a également été adossée à cette exposition avec un spectacle jeune public et des ateliers artistiques jeunes publics et adultes. La qualité de l'exposition a été saluée et les retours de satisfaction particulièrement importants.

Une seconde exposition a été présentée au musée du Vexin français de juillet à octobre 2023 dans le cadre de l'OPP. Intitulée *Villages Nuages*, elle propose une nouvelle plongée dans les paysages du territoire grâce à une série de toiles inédites réalisées par le peintre pour l'occasion. Cette série s'attache en particulier au détail des ciels, aux traitements des nuages et à la représentation des architectures villageoises. L'exposition a accueilli 697 visiteurs individuels durant sa période d'ouverture, soit une fréquentation en hausse par rapport à la première

exposition *Paysages au carré*. Un catalogue a de nouveau été édité pour faire suite à cette exposition. De même, une programmation culturelle est venue compléter l'événement avec en particulier plusieurs rencontres avec l'artiste, une conférence, des ateliers d'écriture et créatifs à destination des familles et des balades paysages pour le public adulte.

En complément de ces deux expositions, le Parc-PAH a également coordonné la réalisation de trois films documentaires sur l'œuvre de Christian Broutin réalisés par Marie-Elise Beyne : *Paysage en suspens*, *Les chemins de l'Epte* et *Paysages au carré*. Ces trois films, tournés avec l'artiste en atelier et sur le terrain, documentent sa technique de travail, son appréhension des paysages et le travail artistique qui les entoure et enfin le rapport de l'artiste à l'environnement. Les trois films ont été diffusés dans l'exposition *Villages, Nuages* et sont également accessibles en ligne sur le site Internet du Parc.

En 2022, le Parc-PAH a accompagné la commune de Lainville-en-Vexin qui souhaitait mettre en valeur l'histoire de la commune et de ses paysages, à travers notamment des témoignages d'habitants. Ce travail a abouti à la réalisation du film *C'est comme ça ! Un paysage vécu et raconté par Maurice Maingre* autour du témoignage de Maurice Maingre, habitant de Lainville et agriculteur retraité qui livre sa vision de l'évolution du paysage de la commune. Le film, réalisé par Marie-Elise Beyne a été mis en ligne sur le site du Parc. En plus de la réalisation du film, le Parc-PAH a accompagné les élus et financé la création de bâches d'exposition sur l'histoire du village, l'évolution de son urbanisme, de ses paysages à travers le temps, et en particulier depuis la fin du XIX^e siècle. L'exposition s'est tenue en mai 2022 et comprenait des panneaux explicatifs, des cartes postales anciennes et des reconstructions photos. Elle a aussi permis de projeter le film *C'est comme ça ! Un paysage vécu et raconté par Maurice Maingre* évoqué plus haut, ainsi que le film *Lainville mon village* film amateur des années 1950 réalisé par un ancien habitant et maire de Lainville, véritable document d'archive sur la commune après-guerre.

En 2023 enfin, le Parc-PAH a réalisé un film de présentation des unités paysagères du Vexin français. Plus institutionnel, ce film avait pour objectif de donner une vision synthétique des paysages du territoire aux partenaires dans le cadre de la révision de la Charte du Parc. Il a notamment été diffusé aux rapporteurs du Conseil national de protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France à l'occasion de leur visite en novembre 2022 pour le suivi du renouvellement du classement du territoire et leur expertise sur le projet de Charte « Horizon 2040 ». Le film est à disposition de l'équipe du Parc en interne pour de la diffusion intentionnelle.

Projet 3 : Prospective : le paysage de demain

Les questions de l'évolution des paysages est centrale pour appréhender leur préservation. Il s'agit de conserver un équilibre entre conservation nécessaire et évolution réelle, pour ne pas subir les paysages de demain. Il s'agissait avec ce projet 3 de soutenir les actions du Parc engagées dans la mise en place d'une vision prospective, à travers diverses actions de médiation. La convention visait notamment à sensibiliser et agir auprès des acteurs décisionnels (action 1), développer un programme de recherche autour des aspects alimentation, biodiversité et énergie (action 2) et de mettre en œuvre une médiation et éducation des publics à la thématique (action 3). Les opérations mises en œuvre décrites ci-dessous recoupent de manière transversale ces trois actions.

Résidence de création : la Traversée 2037

De décembre 2020 à octobre 2021, les artistes et paysagistes Emilie Gayet et Corène Caubel ont mené une résidence de création sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français nommée « La Traversée du Vexin 2037 ». Le but était de conduire des actions de médiation via des gestes artistiques auprès des habitants pour amener à s'interroger sur l'avenir des paysages. La résidence reposait sur les études paysagères de 2020 réalisées avec le soutien du département du Val d'Oise décrites plus haut. Chaque lieu d'intervention correspondait ainsi à une unité paysagère du territoire et se trouvait le long d'un grand itinéraire de randonnée « La Traversée du Vexin » reliant Auvers-sur-Oise à Mantes-la-Jolie. La résidence permettait donc d'offrir un jalonnement artistique et prospectif de cet itinéraire de randonnée.

Les artistes sont intervenues en quatre phases. Une première à distance, d'appropriation des études paysagères, une seconde d'immersion sur le territoire, une troisième d'ateliers de création avec des publics variés (habitants, élus, usagers des bibliothèques, centre de loisirs) et sur l'ensemble du territoire (Auvers-sur-Oise, Marines, Us, Arthies, Maudétour-en-Vexin, Magny-en-Vexin, RNN des Coteaux de la Seine) et enfin une quatrième de restitution avec une semaine de temps forts présentant les créations réalisées à travers des balades, des temps de convivialité et des ateliers créatifs. La résidence a été l'occasion de travailler avec des acteurs et des publics variés sur une extension large du territoire.

Ont ainsi été réalisés :

	Phase d'ateliers	Phase de restitution	Public
Marines et Bréançon	2 ateliers balade paysagère et cyanotype + 1 semaine de chantier participatif pour créer un belvédère sur le paysage	Balade de présentation du belvédère	Grand public + élus + Adosphère de Marines
Us	1 balade découverte des bords de Viosne + 1 atelier création de cyanotype des espèces futures de la Viosne	Exposition des créations en bord de Viosne et balade guidée par les artistes	Centre de loisirs d'Us + restitution grand public
Arthies et Maudétour-en-Vexin	Atelier photocollage « les paysages de demain » à la bibliothèque de Magny-en-Vexin + visite paysagère et photographique sur les buttes d'Arthies	Exposition de photocollages sur le sentier de randonnée des buttes d'Arthies à Maudétour-en-Vexin. Visite randonnée du parcours accompagnée des artistes. // visite organisée par les Amis des Sentiers du Vexin	Grand public + élus
Auvers-sur-Oise et Livilliers	Atelier linogravure « l'assiette de demain » à la médiathèque d'Auvers-sur-Oise	Exposition et atelier linogravure l'assiette de demain dans l'école de Livilliers	Grand public
Coteau de la Seine	Balade contée kamishibai « Le géant de craie »	Balade contée kamishibai « Le géant de craie »	Grand public

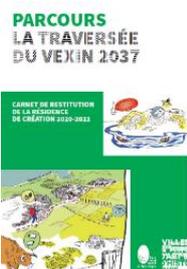
L'ensemble de la résidence et des créations ont été valorisées dans un carnet de restitution « Parcours : la Traversée 2037 » édité à 300 exemplaires.

Cette résidence a aussi été l'occasion d'un partenariat avec les bibliothèques du Val d'Oise. En plus des ateliers accueillis dans les bibliothèques, un pont a aussi été créé avec la résidence de la journaliste Pauline Bandelier auprès du réseau des bibliothèques départementales. Celle-ci a couvert l'ensemble de la restitution avec des reportages sonores valorisés dans le carnet de restitution sous forme de pastille audio accessibles par QR code.

La phase de création a rassemblé au total 50 participants et la restitution 82 participants soit au total 132 personnes touchées. Ce chiffre est tout à fait positif compte tenu de la difficulté de mobiliser du public en pleine crise sanitaire.

Une partie des créations réalisées avec les participants ont été exposées de façon éphémère (linogravure, photocollage, conte *kamishibai*) et sont valorisées dans le carnet de restitution. Celui-ci invite à découvrir les lieux de création des ateliers le long de la « Traversée du Vexin français » et conserve une trace des créations réalisées, parfois éphémères. Il renvoie également via QR code à toutes les pastilles sonores réalisées par Pauline Bandelier (ambiance des ateliers et témoignages d'habitants et de participants). Entre les communes de Marines et Bréançon

un belvédère en bois reconstituant un ancien quai de gare a été construit lors d'un chantier participatif et constitue aujourd'hui une installation artistique pérenne appartenant à la commune de Bréançon.



Conclusion

L'axe 1 a été particulièrement investi durant la période 2014-2024. Sur la question de l'archéologie, le Parc-PAH a développé des actions fortes et structurantes pour la valorisation de sites majeurs du territoire, en cohérence avec ses partenaires. Le site des Vaux-de-la-Celle et la Chaussée Jules-César, identifiés dans le projet comme les deux sites majeurs pour le Pays d'art et d'histoire ont été au cœur de nombreuses actions de valorisation et de médiation. La mise en œuvre et la gestion de la structure d'accueil et de recherche du site des Vaux-de-la-Celle sont un aboutissement d'ampleur pour la valorisation du site archéologique. Plus largement la question du paysage a été bien investie en transversalité avec le pôle Aménagement et la chargée de mission paysage en particulier, par des actions de médiations diverses, visant toutes à la sensibilisation à la question paysagère et à favoriser l'appropriation : résidence, exposition, films sont autant de médium qui ont permis de diffuser la connaissance, mais aussi de faire connaître la politique du Parc pour la préservation des paysages.

Axe 1 : synthèse des projets phares

- **Création du bâtiment d'accueil et de recherche et valorisation du site des Vaux-de-la-Celle**

Mise en service en 2019 / Hébergement des archéologues / accueil des publics

- **Valorisation de la chaussée Jules-César**

Valorisation de la coupe de Commeny / Mise en place d'une signalétique d'interprétation

- **Concours photo : le Vexin français dans l'objectif**

9 éditions depuis 2016 / 473 participants / Inscription dans l'OPP

- **Deux expositions artistiques autour de l'œuvre du peintre Christian Broutin**

564 visiteurs en 2019 / 697 visiteurs en 2023 / 2 catalogues d'exposition

- **Résidence de création artistique « La Traversée du Vexin 2037 »**

132 participants / 1 brochure de restitution / 5 œuvres participatives créés dont une permanente

2.2 Axe 2 : patrimoine bâti, urbain et mobilier

Le Parc naturel régional du Vexin français est un territoire rural riche d'une très forte empreinte historique. Son patrimoine se compose d'un ensemble remarquable d'édifices protégés au titre des monuments historiques ainsi que d'une architecture rurale intéressante composée de fermes, maisons de villages, éléments de patrimoine vernaculaire...

Depuis sa création le Parc a mis en œuvre de nombreuses actions de connaissance, de préservation, de restauration et de valorisation du patrimoine bâti. Il promeut également la connaissance de ce patrimoine auprès du grand public : habitants du territoire comme visiteurs qui connaissent finalement assez peu la richesse de ce patrimoine caractéristique.

Cet axe 2 avait donc d'une part pour objectif de conforter et soutenir les actions du Parc en matière d'aménagement du territoire, et d'autre part de développer une démarche de sensibilisation et de médiation autour des patrimoines bâtis et de l'urbanisme. Le Pays d'art et d'histoire devait véritablement porter la promotion des actions diverses de valorisation des patrimoines bâtis auprès de tous les publics.

Projet 1 : accompagner le renouvellement rural

Le projet 1 portait la double vocation évoquée plus haut de renforcer les actions de maintien de la qualité architecturale et paysagère du territoire et de les promouvoir via des opérations de sensibilisation. Il se reportait sur plusieurs actions aux missions du pôle Aménagement du Parc avec la mise en œuvre d'accompagnement et conseils (action 1), la favorisation de l'évolution des tissus bâtis (action 2), l'accompagnement de l'architecture et d'un urbanisme renouvelé vers le village de demain (action 4) et la conservation, la transmission et l'amélioration des savoir-faire (action 5). Il s'agit d'autant d'actions qui ont favorisé la qualité architecturale et paysagère du territoire et la préservation des patrimoines bâtis (cf bilan sur la qualité architecturale et paysagère). Ce projet visait aussi plus spécifiquement à la mise en œuvre d'outil de connaissance et de gouvernance pour le « renouvellement rural patrimonial » : l'Atlas du patrimoine (action 3).

Du conseil à la planification en urbanisme : de nombreuses actions de l'aménagement vertueux du territoire

L'action du Parc pour un aménagement vertueux du territoire se traduit dans de nombreuses actions :

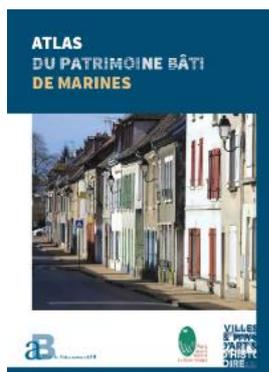
- Conseil et accompagnement des communes, particuliers et entreprises
- Accompagnement de la révision des documents d'urbanisme (associé à des actions de médiation Pays d'art et d'histoire)
- Accompagnement de projets d'aménagement innovants
- Concours d'architecture contemporaine
- Création d'une plateforme éco-construction dans la zone d'activité du Bord'Haut de Vigny

Le détail de ces actions est présenté dans la première partie de ce bilan traitant de la qualité architecturale et paysagère du Parc-PAH.

Les Atlas du patrimoine bâti

L'Atlas du patrimoine bâti constitue l'action phare du projet 1 de l'axe 2 de la convention Pays d'art et d'histoire sur la période 2014-2024. Il s'agissait de mettre en œuvre un outil de connaissance et d'aide à la décision pour les communes en matière de patrimoine bâti. Constitué d'une histoire de l'évolution de la morphologie de la commune et d'un inventaire du patrimoine, il avait pour but de rassembler dans un seul document une synthèse de la connaissance du patrimoine bâti, la rendant accessible aux habitants pour les sensibiliser à leur cadre de vie, et aux élus pour les accompagner sur leurs décisions liées au patrimoine bâti.

L'Atlas du patrimoine de Marines



Marines a été la commune-test pour la mise en œuvre d'un premier Atlas du patrimoine bâti. La démarche d'Atlas a consisté en un inventaire du patrimoine bâti, une analyse de l'évolution de la commune à travers l'histoire et des projections quant au devenir du patrimoine identifié. En parallèle du travail de recherche, des ateliers participatifs ont été proposés aux habitants sur des thématiques telles que le paysage urbain ou les anciens usages d'édifices patrimoniaux. Un partenariat a été mis en place avec diverses structures pour la réalisation de l'Atlas de Marines, notamment les services du Conseil départemental du Val d'Oise (SDAVO, ARPE, Archives départementales du Val d'Oise...).

Ces multiples volets de l'Atlas (scientifique, urbanistique, participatif, collaboratif) avaient pour but de composer un outil complet de connaissance, d'appropriation et d'aide à la prise de décisions, notamment lors de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU).

L'expérimentation de cette méthode s'est déroulée durant toute l'année 2016. Outre la conduite d'un inventaire, de recherches et d'une analyse de l'évolution morpho-historique du bourg par le chargé de mission urbanisme et patrimoine bâti (pôle Aménagement), cette action a aussi sollicité plus de 50 habitants de la commune (élus, associatifs, propriétaires, association de photographie Sténopé) au gré d'une dizaine d'ateliers participatifs et des cafés-patrimoines proposés mensuellement de janvier à septembre.

En 2017, c'est la restitution de cette démarche qui a été réalisée par le Parc-PAH. Un document d'environ 90 pages édité à 150 exemplaires a ainsi vu le jour. Il retrace l'étude historique et urbaine de la commune de Marines menée en transversalité avec le chargé de mission urbanisme et patrimoine bâti ainsi que les informations collectées auprès des habitants lors d'ateliers participatifs. Il comporte également des textes, photographies et cartes produites par les partenaires du projet : SDAVO et ARPE pour le Département du Val-d'Oise et l'association marinoise de photographie Sténopé 95.

Le projet d'une très grande richesse s'est toutefois avéré très coûteux en temps humain et sa restitution très pointue. Il est donc apparu non reproductible en l'état sur un grand nombre de communes. Ainsi, la méthodologie a été revue pour donner un peu plus de légèreté à l'action pour les années suivantes.

L'atlas du patrimoine de Longuesse



A la suite de l'Atlas de Marines, la même démarche a été entreprise pour Longuesse, en cadrant cette fois davantage le projet sur la réalisation de l'Atlas et en réduisant le volet participatif transféré aux ateliers des référents du patrimoine (cf ci-dessous). Les recherches ont été menées 2017-2018 en lien avec la révision du PLU de la commune : inventaire du patrimoine bâti de la commune, recherches archivistique et bibliographie sur l'histoire et l'évolution de la commune, réalisation de cartographies.

La révision du PLU et la démarche Atlas ont fait l'objet d'un volet de sensibilisation et de participation des habitants avec l'organisation d'un programme de rencontre et conférences en 2018. Les trois conférences organisées ont porté sur :

- Les milieux naturels, le fondement du paysage et un patrimoine vital
- A la découverte des patrimoines villageois disparus
- Construire et réhabiliter autrement

Ces rencontres de sensibilisation ont été suivies par deux journées de rendez-vous gratuits d'une heure avec des architectes et urbanistes pour échanger avec les habitants sur leur projet (rénovation, construction, démarche BIMBY...).

Cette démarche a permis de nourrir le travail plus théorique de l'Atlas et de garder un lien avec les habitants bien que la démarche participative soit moins poussée qu'à Marines.

Suite au départ du chargé de mission patrimoine et à la crise sanitaire, le document de restitution a pris du retard dans sa publication. L'Atlas final de 80 pages rédigé par l'AAP a été imprimé en janvier 2022, à la suite du récolement des recherches réalisées et d'une rédaction synthétique. Imprimé à 500 exemplaires, l'Atlas a été distribué à tous les habitants de la commune par boitage ainsi qu'aux partenaires du Parc.

Bilans des deux expérimentations et suite donnée au projet d'Atlas

Les projets d'Atlas du patrimoine bâti de Marines et de Longuesse sont tous les deux satisfaisants pour la production et la formalisation de la connaissance patrimoniale sur ces deux communes. Ils constituent un outil de diffusion de la connaissance auprès des élus et des habitants particulièrement qualitatifs. Les deux méthodologies mises en œuvre : méthode « lourde » à Marines, et plus « légère » à Longuesse, s'avèrent cependant toute deux particulièrement chronophages. L'ambition d'étendre la méthode des Atlas du patrimoine à un grand nombre de commune du Parc n'a pas semblé réalisable à partir de 2019 et du non-remplacement du Chargé de mission urbanisme et patrimoine bâti. Une autre traduction des Atlas est en réflexion sous une forme plus légère liée aux itinérances du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine (CIAP) mobile et sera présenté dans le prochain projet de labellisation.

Les Référents du patrimoine



En 2017, un réseau d'une quarantaine de « référents patrimoine bâti » a été constitué. Ces bénévoles, encadrés par l'AAP et le chargé de mission urbanisme et patrimoine bâti, ont eu pour mission de réaliser des recensements du patrimoine de leur commune puis, plus tard et toujours sur la base du volontariat, de le valoriser. Ce travail a pris le relais durant deux ans le volet participatif du projet d'Atlas. Il a réuni 57 référents du patrimoine qui ont réalisé de façon accompagnée, 294 fiches d'inventaires. Ces fiches ont pu être entrées dans la base de données du Parc en complément de l'inventaire VISIAURIF et intégrer également la base de données

d'inventaire du patrimoine inter-parc franciliens hébergé sur le WebSIG Géo.

L'animation du réseau de « référents patrimoine bâti » s'est poursuivie en 2018 avec 3 réunions collectives (formation sur le patrimoine bâti, état d'avancement des recensements participatifs, propositions d'actions) et 3 visites patrimoniales organisées dans leurs communes par des référents volontaires : Butry-sur-Oise, Vigny et Aavernes.

Un projet de film documentaire impliquant les référents a été entrepris en 2018 mais n'a malheureusement pu voir le jour du fait notamment d'une plus grande difficulté des référents à investir ce média par rapport à l'écrit sur lequel ils étaient plus à l'aise.

Le projet s'est inscrit pleinement dans la logique des sciences participatives et a permis à la fois de sensibiliser des habitants à leur cadre de vie, aux enjeux de l'inventaire du patrimoine, mais aussi d'enrichir véritablement les données d'inventaires disponibles au Parc.



Le projet des référents a été mis en sommeil au départ des chargés de mission en assurant la coordination en 2019 (Lise Bréant, AAP et Guillaume Soddezza, chargé de mission urbanisme et patrimoine bâti). Il a été ensuite laissé en suspens du fait de la crise sanitaire qui rendait les réunions en présentiel complexes. Suite à ce long arrêt et afin de mettre ce projet en cohérence avec les moyens humains du Parc (1 seul poste d'AAP à partir de 2019 suite au non-remplacement du poste du chargé de mission patrimoine bâti), il a semblé pertinent de le faire évoluer. L'objectif pour la prochaine convention PAH est de mettre en cohérence les référents avec

la future exposition itinérante du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) et de créer des groupes de travail d'habitants sur des mini-formats focus (expo, brochure) sur la commune d'accueil du CIAP mobile à chaque itinérance.

Les visites Flash

Les visites flash, menées en transversalité entre le pôle Education, Culture et Patrimoine et le pôle Aménagement, ont eu lieu dans le cadre de l'élaboration des PLU des communes accompagnées par le Parc (cf bilan de qualité architecturale, urbaine et paysagère). Ces visites avaient pour objectif d'expliquer aux habitants et élus que le patrimoine bâti est porteur d'enjeux actuels en matière de planification, d'aménagement, d'urbanisme et de cadre de vie. Il s'agissait de visites guidées menées par l'AAP et/ou des agents du pôle Aménagement (architecte conseil, chargé de mission patrimoine bâti, et chargé de mission urbanisme) d'environ 45 minutes qui s'adressent aux habitants de la commune.

Ces visites flash ont été réalisées en 2017 et 2018 sur 14 communes du Parc toutes accompagnées à ce moment par le Parc, et en 2022 sur une commune. Elles ont donné lieu à la rédaction de brochures de restitutions distribuées dans les boîtes aux lettres de tous les habitants par les municipalités. Ces visites sont organisées à l'opportunité des révisions des PLU.

Ont été traitées en visites flash :

Commune	Titre des visites
Ambleville	La porte de la vallée de l'Epte
Amenucourt	Un village au fil de l'eau
Berville	Un projet de développement axé sur le patrimoine naturel
Chaussy	En quête de centralité
Chérence	La pierre de Chérence : quand un matériau fabrique un village
Frémenville	Un village, deux ambiances
Genainville	A la source de l'urbanisme du village : l'eau
Moussy	De la propriété seigneuriale au village : une urbanisation sans rupture
Théméricourt	Impasse et voie sans issue
Chars	Une ancienne place-forte : Château-Gaillard et la Viosne
Neuilly-en-Vexin	Le parcellaire comme identité du village
Sagy	Un village multipolaire
Santeuil	Un patrimoine enfoui
Us	Le système viaire : facteur d'urbanisation
Arthies	Matériaux et patrimoine bâti dans l'histoire d'Arthies



Projet 2 : Histoire de village – action de sensibilisation et de médiation

Le projet 2 avait pour objectif de porter à connaissance des publics, habitants comme touristes, la richesse du patrimoine architectural du Vexin français. Il s'agissait ainsi de travailler des propositions de médiation orales comme écrites pour révéler la diversité et l'intérêt de l'architecture du territoire. Il visait à développer un catalogue de visites guidées sur le patrimoine du Vexin français (action 1), ainsi que des outils de médiation autour du patrimoine et de l'architecture (action 2), et de proposer des « visite-témoignages » sur le territoire (action 3).

Visites guidées et actions de médiation humaine

La mise en valeur du patrimoine architectural est une des thématiques de prédilection des actions de médiation organisées par le Parc – PAH.

La thématique est très largement mise en avant dans les Rendez-vous du Pays d'art et d'histoire à destination du grand public. Elle a permis le développement d'un fonds de 77 visites communales, monographiques ou thématiques, appuyées sur une importante recherche documentaire. Chaque visite donne lieu à la rédaction d'un déroulé de visite, accompagné d'un document de recherche et enfin de dossiers iconographiques et cartographiques. Au-delà de l'offre de visite, ces dossiers sont une base connaissance précieuse sur les communes et constituent une base de données pour l'équipe du Parc pouvant être mise à disposition des communes.

Les visites abordent des thématiques variées : l'approche monographique permet d'évoquer l'histoire d'une commune depuis les premiers vestiges archéologiques découverts jusqu'aux éléments les plus contemporains. Elle permet une appréhension du village à travers le temps au fil de la déambulation. Cette approche est privilégiée dans de nombreuses visites, en insistant sur les points d'intérêt phares de la commune. Les visites thématiques quant à elles orientent davantage la visite sur un axe précis. Les principales thématiques développées dans les visites sont : le patrimoine hydraulique (lavoir, moulin, hydrographie de la commune et gestion de l'eau), l'archéologie, le regard d'artistes sur la commune, le patrimoine industriel... Les Rendez-vous ont également permis de développer deux séries de visites thématiques :

- Le long de la chaussée Jules-César (Commeny, Gouzangrez, Us, Courcelles-sur-Viosne)
- Et au milieu coule la Viosne (Chars, Santeuil, Boissy-l'Aillerie, Ableiges, Montgeroult)

Ont également été réalisées des visites de monuments (églises en particulier) et depuis 2022 des visites « Vexin secret » de lieux privés exceptionnellement ouverts au public qui sont aussi l'occasion de rencontrer des propriétaires privés et habitants passionnés du territoire. Ces visites sont l'occasion de mettre en valeur un monument en particulier, et non un village dans son ensemble.

La thématique de l'architecture est par ailleurs particulièrement développée lors de la participation annuelle du Parc-PAH aux Journées nationales de l'architecture.

Enfin, elle est également au cœur de nombreux projets d'EAC et notamment les Atlas junior du patrimoine bâti ou encore la participation aux manifestations telles que les Enfants du Patrimoine.

Le bilan détaillé de ces actions est présenté dans le bilan de l'axe transversal 4.

Divers outils de médiation

Outre les actions de médiation humaine, le Parc-PAH a également œuvré pour la création de supports de vulgarisation et d'outils écrits pour mettre en valeur l'architecture.

Sentiers du patrimoine®

Les Sentiers du patrimoine ont été créés par le Parc en 2011 afin de mettre en avant des itinéraires de découverte des communes mais aussi d'unifier la signalétique patrimoniale du territoire. Le projet porté par Cap Tourisme s'est mis en cohérence avec le Pays d'art et d'histoire depuis 2014. Les sentiers valorisent le patrimoine des communes dans toutes ces dimensions, et en particulier le patrimoine architectural (monuments, patrimoine vernaculaire etc...). Ils sont l'occasion de mettre en œuvre une recherche documentaire sur les communes, associant l'équipe municipale qui est accompagnée dans la démarche par les chargés de mission du Parc. Ces recherches et rédactions sont l'occasion d'approfondir la connaissance patrimoniale sur les communes et aussi de solliciter les partenaires des archives départementales ou encore du Centre de Recherche archéologique du Vexin français, selon les thématiques.

Le bilan détaillé des sentiers du patrimoine est développé dans l'axe 4.

Brochures de vulgarisation

Les brochures d'information et de vulgarisation aux formats « Parcours », « Focus » ou « Explorateurs » ont été régulièrement éditées durant les dix ans de la convention PAH, à raison d'une à deux brochures par an. Plusieurs portent sur les patrimoines bâtis et patrimoines vernaculaires du Vexin français et en particulier :

- Une publication « Focus » en 2020 sur les croix pattées, éléments incontournables et identitaires du patrimoine vexinois. La brochure a été tirée à 5000 exemplaires et diffusée à la Maison du Parc et auprès des partenaires.
- Une publication « Parcours » en 2020 sur le patrimoine troglodytique dans le Vexin et plus particulièrement dans la vallée de la Seine avec trois itinéraires de découverte au départ de La Roche-Guyon. La publication de la brochure a été l'occasion d'organiser avec l'EPCC une journée de découverte grand public (visite à la journée : château puis commune). La brochure tirée à 5000 exemplaires est en distribution à la Maison du Parc, au château de La Roche-Guyon, ainsi que dans les points infos touristiques et au Carré Patrimoine (CIAP) de Pontoise.
- Trois publications « Explorateurs » sur Vétheuil, Théméricourt et Valmondois en 2022, 2023 et 2024 donnant des clés de lecture du patrimoine des communes au jeune public.

Conclusion

L'axe 2 a donné lieu à des réalisations satisfaisantes. Il a permis d'offrir une résonance aux actions d'accompagnement et de sensibilisation du pôle Aménagement. C'est le cas en particulier des visites flash qui ont donné une visibilité à la révision des PLU accompagnée par le Parc, et sensibilisé les habitants à l'importance de ces documents d'urbanisme notamment pour la préservation du patrimoine. Des projets particulièrement qualitatifs ont aussi été mis en œuvre sur cet axe et en particulier : les créations de deux Atlas du patrimoine et l'organisation des référents du patrimoine. Il faut ajouter que la majorité des actions de médiation, évoquées ici mais davantage détaillées dans l'axe 4 « politique des publics » portent particulièrement sur la thématique du patrimoine bâti. Le bilan de cet axe est donc étroitement lié à l'axe transversal 4.

Axe 2 : les projets phares

- Atlas du patrimoine bâti

2 atlas / Démarche participative

- Les référents du patrimoine

57 référents / 41 communes / 294 fiches d'inventaires réalisées

- Les visites flash

14 communes / brochures de restitution distribuées à tous les habitants de chaque commune

2.3 Axe 3 : patrimoine immatériel

Le territoire rural du Vexin français est marqué par une histoire récente tiraillée entre deux pôles : d'un côté un monde rural séculaire et de l'autre un territoire en proximité immédiate de la plus grande aire urbaine de l'Union européenne. La collecte, la documentation et la restitution des mémoires des habitants du territoire sont autant de moyens de mieux comprendre l'évolution récente du territoire.

L'axe 3 avait ainsi pour objectif d'investir le champ du patrimoine immatériel et de la mémoire avec en particulier la mémoire paysanne et l'évolution du monde agricole, la perception du territoire qui peut être traversée par divers clivages (ruraux et néo-ruraux, jeunes et anciens, visiteurs et locaux...) et enfin les pratiques artisanales, savoir-faire et pratiques artistiques (peinture, cinéma). Ce travail était envisagé en partenariat étroit avec l'Atelier de Restitution du Patrimoine et de l'Ethnographie du Conseil départemental du Val d'Oise (ARPE). Il s'agissait sur la convention 2014-2024 de profiter de l'expertise de cette structure dans le travail de la mémoire et du patrimoine immatériel, et de valoriser son fonds à travers des actions de valorisation et de médiation.

Projet 1 : constitution d'un fonds d'archives audiovisuelles et iconographiques

Le projet 1 visait à mettre un place un partenariat avec l'Atelier de Restitution du Patrimoine et de l'Ethnographie du Département du Val d'Oise (ARPE) dans la constitution du fonds d'archives audiovisuelles et iconographiques de l'ARPE.

Les moyens à disposition et notamment en temps humain des deux institutions n'ont pas permis la mise en œuvre d'un projet aussi ambitieux que souhaité dans la constitution et la valorisation de ce fonds. Le Parc-PAH s'est toutefois fait le relais des travaux menés par l'ARPE sur différentes thématiques, et notamment sur la mémoire paysanne (cf ci-dessous).

La disparition de l'ARPE au sein des nouveaux organigrammes du département du Val d'Oise en 2022 entraîne une nécessaire révision des actions en direction du patrimoine immatériel.

Travaux conjoints avec l'ARPE

Le Parc-PAH a pu travailler avec l'ARPE et échanger sur ses thématiques de recherche. Les projets menés ce sont concentrés sur les thématiques liées aux caractéristiques du territoire :

- La mémoire et en particulier la mémoire paysanne, ainsi que la connaissance des pratiques et savoir-faire agricoles : l'évolution des pratiques agricoles, l'histoire de la mécanisation, les outils agricoles, le recueil de témoignages d'agriculteur par l'ARPE...

- La mémoire des habitants : habiter le Vexin français des années 1950 aux années 2000
- La mémoire du territoire liée à la Première Guerre mondiale

Travaux avec d'autres structures

Coordination de travaux étudiants sur le Patrimoine culturel immatériel

Dans le cadre du partenariat entre la fédération des Parcs naturels régionaux de France et le Ministère de la Culture portant sur le patrimoine culturel immatériel (PCI), le Parc-PAH a participé à un atelier de l'Institut de Recherche et d'Etudes Supérieures du Tourisme (IREST) consistant à proposer à des étudiants en Master Tourisme, la rédaction de fiches PCI sur différents éléments de patrimoine immatériel des PNR franciliens. Ce projet mené sur l'année université 2021-2022, a concerné deux groupes d'étudiantes. Elles ont ainsi pu travailler sur le territoire du Vexin français, sur la culture du champignon de Paris (étude portant aussi sur le territoire du PNR Oise Pays de France) et la revitalisation de la culture de la vigne. Ces études ont été l'occasion d'entrer en contact avec des professionnels (champignonnistes, agriculteurs...), des associations ou encore des élus. Ils ont donné lieu à un dossier de restitution remis par les étudiantes, qui documente les pratiques et les savoir-faire autour pour le champignon d'une culture encore existante mais en déclin à l'échelle de l'Île-de-France et pour la vigne d'une culture disparue à la fin du XIX^e siècle mais dont la mémoire est encore entretenue par des associations et habitants qui l'investissent comme vecteur d'identité et de lien social. Le groupe d'étudiante travaillant sur le champignon de Paris a pu pousser le travail jusqu'à la rédaction d'une fiche d'inventaire PCI, ouvrant des perspectives sur la reconnaissance de ce patrimoine sur le territoire francilien.

Ce projet a permis au Parc de bénéficier du travail de recherches des étudiantes mais également de rentrer en contact du réseau des professionnels de l'inventaire de la valorisation du PCI au niveau du Ministère de la Culture et de travailler en partenariat avec un établissement de l'enseignement supérieur.

Soutien à l'association OFNIBUS

Le Parc-PAH a apporté son soutien logistique et de communication à l'association Ofnibus en résidence sur le territoire pour collecter les archives audiovisuelles des habitants et sensibiliser à leur préservation. L'association a été accueillie en 2023 à la Maison du Parc pour permettre de collecter et numériser diverses archives apportées par des particuliers. Il a donné lieu à une restitution sous la forme d'une soirée de projection au foyer rural de Théméricourt.

Projet 2 : valorisation du patrimoine immatériel par le biais d'actions culturelles

Ce projet 2 visait à mettre en valeur le patrimoine immatériel des communes au niveau local, au rythme d'avancement des différents projets du Pays d'art et d'histoire. Ainsi des ateliers de valorisation de la mémoire locale ont pu être mis en œuvre en lien avec la démarche d'Atlas du patrimoine bâti d'une part et des actions de l'Observatoire photographique des paysages d'autre part (cf Axe 2 ci-dessus). Ces actions ont principalement porté sur mémoire locale, plus que sur des éléments de PCI (savoir-faire, pratiques festives).

Des ateliers autour de la mémoire

Atelier mémoire de l'atlas du patrimoine bâti de Marines

Un atelier « Mémoire du Vexin français » a été réalisé à Marines dans le cadre de la démarche participative de l'Atlas du patrimoine bâti. Il a permis la récolte de témoignages oraux liés à la commune, aux usages et à l'évolution du bâti de la commune mais aussi à la création de la ville-nouvelle de Cergy-Pontoise et à l'essor de la périurbanisation.

Ateliers paysages

Dans le cadre de l'OPP (cf axe 1), les différents projets ont permis l'échange voire l'enregistrement de témoignages sur le rapport des habitants à leur paysage et leur territoire. C'est le cas notamment du projet d'exposition autour des paysages réalisé dans la commune de Lainville-en-Vexin et du film *C'est comme ça ! Un paysage vécu et*

raconté par Maurice Maingre. L'exposition a été l'occasion de recueillir grâce à l'équipe municipale des témoignages d'anciens de la commune (anciens commerces, associations, fêtes de village, histoire) et de collecter un film amateur, intitulé *Lainville mon village* et réalisé par l'ancien maire de la commune dans les années 1950.

Valorisation du Patrimoine immatériel par le travail artistique

Le projet visait à plus long terme à favoriser la valorisation du patrimoine immatériel par la présence d'artistes et de résidences-missions sur le territoire. Au sein de sa politique de résidence-mission, menée en partenariat avec le département du Val d'Oise et la DRAC Ile-de-France, le Parc-PAH a intégré la notion de collecte de témoignages et de mémoire locale et le patrimoine immatériel par des artistes.

En 2020-2021, deux collectifs d'artistes : La Poursuite et GJJA, ont été retenus lors d'un appel à projet portant sur l'avenir des paysages à l'horizon 2037 (premier objectif de fin de la future Charte du Parc aujourd'hui fixé à 2040). Chacun a investi la thématique à sa manière en partant de la collecte de témoignages et de mémoires d'habitants. Les deux résidences ont abouti à la création de films : un film de témoignages d'habitants pour GJJA et un film récit les « Contes terrachroniques » pour La Poursuite.

La thématique du spectacle vivant a été moins investie qu'envisagée par le dossier de candidature. En effet, depuis 2019 le Festival Théâtrale du Val d'Oise puis Pôle Itinérant du Val d'Oise, parcourt tout le territoire valdoisien, dont celui du Parc du Vexin pour des représentations et des créations théâtrales. Le Parc est partenaire du PIVO et favorise son itinérance en assurant un soutien financier, en mettant gratuitement à disposition le bâtiment d'accueil et de recherche de Genainville pour l'hébergement des comédiens ainsi qu'en assurant un relais de communication. Les compagnies du PIVO proposent des créations originales mais aussi des résidences en lien avec les habitants du territoire sur diverses thématiques. Celle des pratiques agricoles a notamment été proposée avec le spectacle *Nourrir l'humanité Acte II*, création de la compagnie Adoc présentée à la Maison du Parc en 2021. Le spectacle *Larzac !* de la compagnie 13.36 réalisé à partir de témoignages d'agriculteurs du Larzac dans le Massif central a également été programmé par le PIVO en 2023 à Genainville.

Valorisation des métiers d'art par le pôle développement économique du Parc

Le Parc œuvre à la valorisation des métiers d'art et des savoir-faire, grâce à l'action du pôle Développement économique. De nombreux artisans d'art sont installés sur le territoire et constitue une richesse d'un point de vue économique mais également culturel. Le Parc leur offre son accompagnement avec des aides financières et des actions de valorisations.

Le Parc a édité chaque année un Guide des métiers d'art où figurent tous les professionnels du territoire.

Chaque année, le Parc s'est également inscrit dans le programme des Journées des métiers d'art en proposant un accompagnement aux artisans souhaitant s'inscrire dans la manifestation, notamment via la création d'un document de communication commun rassemblant toutes les initiatives sur le territoire du Parc. Des itinéraires de découvertes randonnées ou cyclables des ateliers sont également mis en œuvre par le Parc lui-même pour inviter les participants à découvrir le travail des artisans. Des parcours vélo « rallye des métiers d'art » ont été proposés depuis 2019 (à l'exception de 2020 du fait de la crise sanitaire) pouvant être suivi en autonomie à l'aide d'une feuille de route ou constitué de groupe accompagnés permettait aussi de partir à la découverte des ateliers de manière privilégiée en mettant en avant les mobilités douces. Chaque année, entre 50 et 100 participants ont pris part au rallye.

Projet 3 : valoriser les archives audiovisuelles et les documents iconographiques dans les lieux d'interprétation du territoire

Le projet 3 visait à renforcer l'action scientifique et l'attractivité des musées et maison à thème du territoire en leur mettant à disposition des contenus notamment audiovisuels et iconographiques liés au patrimoine immatériel. Pensé à l'origine en lien avec le futur CIAP, il s'est recentré sur la Maison du Parc et le musée du Vexin français.

Exposition sur la Grande Guerre et édition d'une brochure Focus

L'exposition *14-18 La Guerre en ville, la guerre aux champs* réalisée grâce aux travaux de la Ville d'art et d'histoire de Pontoise et l'ARPE et de deux communes du territoire a été présentée en novembre 2016 à la Maison du Parc à Théméricourt. Cette exposition associait l'exposition de la VAH de Pontoise, et le travail mené plus largement par l'ARPE sur le territoire du département pour montrer comment la Première Guerre mondiale avait touché le Vexin. L'exposition, présentée sur deux demi-journées les samedi 19 et dimanche 20 novembre 2016 à la Maison du Parc a attiré 89 visiteurs en visite libre ou en visite guidée par une guide-conférencière. Une animation costumée sur l'âne pendant la Première guerre mondiale a également été proposée par un guide-ânier. Elle faisait écho au travail de l'ARPE autour de « L'âne en guerre » ayant donné lieu à la publication d'une brochure.

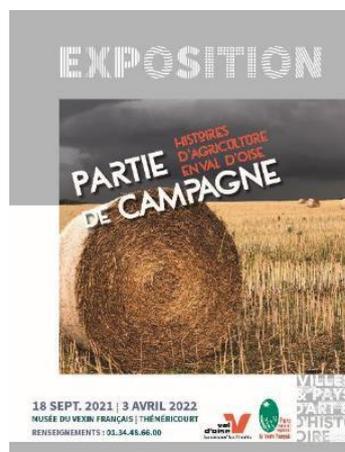
Le « Focus » sur la Grande Guerre et son impact dans la vie quotidienne des Vexinois a accompagné l'exposition. Plus qu'un résumé, le livret, tiré à 300 exemplaires, se voulait le prolongement de l'exposition grâce à l'approfondissement de certaines thématiques et à la restitution de recherches inédites. Il a permis de revenir sur la vie quotidienne des vexinois durant la grande guerre et d'approfondir le portrait de deux habitants du territoire mobilisés : le comte de Montmarin et Julien Trognon.

Exposition Partie de Campagne au musée du Vexin français

Conçue par l'Atelier de Restitution du Patrimoine et de l'Ethnologie de la Direction de l'Action Culturelle au Département du Val d'Oise, l'exposition *Partie de campagne, histoires d'agriculture en Val d'Oise* s'est tenue au musée du Vexin français du 18 septembre 2021 au 3 avril 2022. Elle revenait sur les grands bouleversements du monde agricole qui ont fondé l'agriculture d'aujourd'hui.

Richement illustrée de photographies anciennes et actuelles et d'extraits d'enquêtes orales collectées depuis plus de 20 ans en Val d'Oise, *Partie de campagne* témoignait des innovations techniques et des expérimentations menées durant plus de deux siècles par les professionnels de la terre ainsi que des profondes transformations sociétales qui en découlent. Aujourd'hui, alors même que les agriculteurs n'ont jamais été aussi peu nombreux et l'agriculture, en constante mutation, cette exposition donnait des clés de compréhension et incitait à imaginer l'agriculture de demain.

Le musée a accueilli durant la période de présentation de l'exposition 614 visiteurs individuels et groupes. Cette fréquentation moyenne a pâti des quelques difficultés du musée à retrouver son public à la suite de la crise sanitaire. Le catalogue de l'exposition a été mis en diffusion gratuitement au musée du Vexin français.



Conclusion

L'axe 3 considérait de façon extensive les patrimoines culturels immatériels (PCI) ainsi que la mémoire notamment des habitants du territoire. L'ensemble constitue un patrimoine vaste, diffus mais riche et particulièrement fragile car lié aux communautés et souvent à la transmission orale. Il est à noter que, de façon générale, moins d'actions ont été entreprises sur cet axe 3 que sur les deux précédents axes thématiques. En effet les axes thématiques 1 et 2 concernent des patrimoines plus nombreux mais aussi plus facilement identifiables que le patrimoine immatériel. Par ailleurs, l'axe devait permettre de développer des fonds de documentation pour les maisons à thème mais également le futur CIAP, dont la mise en œuvre a commencé à être envisagée en 2021, donc assez tardivement par rapport à la convention. Enfin, il s'agissait également avec cet axe de positionner le Parc comme un partenaire de l'Atelier de Restitution du Patrimoine et de l'Ethnologie (ARPE) au sein du Département du Val d'Oise dont les missions reposaient largement de ces questions du patrimoine immatériel et des mémoires locales sur le territoire. Le Parc-PAH pouvait ainsi s'associer comme un relais et un diffuseur du travail de fond réalisé par l'ARPE. La disparition de l'ARPE au sein du département du Val d'Oise en 2022 a entraîné toutefois un questionnement nouveau sur le rôle du Parc dans la valorisation du PCI et a remis également en cause les projets tels qu'ils avaient été présentés dans le dossier de candidature de 2014.

2.4 Axe 4 : politique des publics et outils de transmission

Axe 3 : les projets phares

- Exposition Partie de campagne, Histoire d'agriculture en Val d'Oise

18 septembre 2021 au 3 avril 2022 / 614 visiteurs / partenariat avec l'ARPE

- Valorisation des métiers d'arts

Edition annuelle d'un guide des métiers d'art / participation annuelle aux JEMA

L'axe 4 est un véritable axe de colonne vertébrale des actions du Pays d'art et d'histoire. Il s'intéresse en effet à l'ensemble des actions de médiation et de sensibilisation en direction de tous les publics, développées sur les thématiques des trois axes précédents. Il structure pleinement les actions de médiation et en définissant les publics cibles et les actions de sensibilisation adaptées à chacun. Sont ainsi développés dans cette partie du bilan, les résultats concrets, en termes de fréquentation et de publics, d'actions précédemment citées dans les axes thématiques.

Projet 1 - Mettre en place des actions éducatives à destination des scolaires et autres structures d'accueil

Le projet 1 portait sur la mise en œuvre d'actions éducatives en direction du jeune public sur (action 1) et hors temps scolaire (action 2).

Des projets scolaires au sein de la mission d'Education au territoire

Le Parc naturel régional du Vexin français met en œuvre une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et au territoire. L'éducation et la sensibilisation de tous les publics sont d'ailleurs une des cinq missions des Parcs naturels régionaux telles que définies par la Fédération nationale des PNR. Le Parc propose chaque année un accompagnement pédagogique à destination des établissements scolaires des communes et des villes-portes, ainsi que des structures de loisirs. Cet accompagnement prend la forme de projets en éducation à l'environnement :

un programme de plusieurs séances sur l'année alternant séances en salle et sur le terrain, recherches documentaires, visites de sites ou encore rencontres. Chaque projet aboutit à une action concrète de restitution. Les thématiques de ces projets fédérateurs sont variées et vont de la question de la biodiversité à l'alimentation, en passant par l'itinérance ou encore le patrimoine bâti.

De 2014 à 2024, il a donc s'agit pour les actions pédagogiques relatives aux axes thématiques du Pays d'art et d'histoire de s'inscrire dans le mode de fonctionnement des projets fédérateurs en éducation au territoire du Parc, pour conserver une politique éducative globale et cohérente. Le Parc n'a donc pas développé d'ateliers ou de visites « Pays d'art et d'histoire » clé en main sur catalogue, mais a accompagné des projets d'enseignants candidats sur plusieurs thématiques d'Education artistique et culturelle (EAC) en lien avec le patrimoine.

Plusieurs types de projets ont ainsi vu le jour sur différentes thématiques :

➤ Projets « Le Patrimoine de mon village » ou « le patrimoine culturel » :

De 2016 à 2019, le Parc a assuré l'accompagnement de 15 classes d'élémentaire du territoire sur la thématique du patrimoine de la commune, à raison de 4 demi-journées d'animation par classe. Les animations pouvaient porter sur : visite découverte du village, découverte de l'architecture, croquis, lecture de paysage...

- 2016, Mézy-sur-Seine, 1 classe de CM2 : Réalisation d'un rallye sur le patrimoine bâti de la commune.
- 2016, La Roche-Guyon, 1 classe de CE1-CE2 : Découverte des éléments du patrimoine des différentes communes du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) et mise en valeur par une approche artistique.
- 2016, Genainville, 1 classe de CE1-CM1 : Réalisation d'un rallye sur le patrimoine de la commune. Appréhension de la notion de patrimoine et acquisition de clefs de lecture du patrimoine bâti : églises, site archéologique...
- 2018 : Bray-et-Lû, 3 classes de PS-MS, MS-GS et CM1-CM2 : réalisation d'un carnet sur le patrimoine bâti.
- 2018, La Chapelle-en-Vexin, 2 classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 : balade patrimoine et réalisation d'une banderole avec un artiste de la Source-Villarceaux où ils impriment les paysages et les éléments du bâti.
- Livilliers, 2 classes de CP et CE1 : sorties patrimoines et création d'un rallye pour les parents.
- 2018, 2 classes MS-GS : observation du patrimoine de la commune et création d'un carnet de balade.
- 2018, Vigny 1 classe CM1-CM2 : travail sur la transformation du bâti et des paysages à partir des cartes postales anciennes.
- 2019, 2 classes de CE1-CE2 de Mezy-sur-Seine : découverte des modes de vie des habitants du 19^e siècle et observation du patrimoine bâti. Réalisation d'une exposition présentée aux parents.

➤ Projets « Paysage »

De 2014 à 2024, 12 classes ont été concernées par plusieurs projets en lien avec les paysages et leur compréhension ont été menés par le Parc-PAH auprès des scolaires.

- 2015, participation de 7 classes du territoire au projet de l'OPP « Regards croisés sur les paysages du Vexin français ». Les élèves accompagnés par un médiateur scientifique et un artistique ont créé de nouveaux volets de l'exposition sur les paysages du Vexin. Chacune des réalisations a enrichi l'exposition initiale. Cela a permis l'installation de l'exposition créée par le pôle Aménagement « Regards croisés sur les paysages du Vexin » dans les espaces communaux de 5 communes.
- 2017, 1 classe de CM1-CM2 à Vétheuil : étude de l'évolution des paysages de la commune à partir de cartes postales anciennes et réalisations sensibles accompagnées d'un illustrateur.

- 2020, 1 classe de Santeuil « Observer le paysage » : observation des paysages, identification des éléments végétaux et de la présence humaine. Réalisation de reconductions photo à partir de cartes postales anciennes.
 - 2021, 2 classes de CM1-CM2 de Magny-en-Vexin : « Pour une nouvelle terre ». Accompagné par Anne Guillard-Lichtlé, directrice artistique du Théâtre de l'Amble, ce projet explore les thématiques de la nature, de l'environnement de l'avenir de notre Terre à travers « L'opéra de la lune » et autres poèmes de Jacques Prévert. Suscitant une exploration des mots du poète dans leur mise en musique et en création d'objets scénographiques, il a abouti à la réalisation d'un spectacle présenté aux parents.
 - 2021, 1 classe de CM2 de Magny-en-Vexin « Les contes terrachroniques ». Dans le cadre de la résidence mission d'Agnès Prévost, artiste plasticienne et Guilain Roussel, paysagiste DPLG porté par le Parc, la DRAC Ile-de-France et le département du Val d'Oise : la classe a réalisé avec les artistes un travail d'écriture, de cartographie sensible, de récits autour de la question des lieux et paysages du quotidien des enfants.
- Projet « Atlas du patrimoine junior » :

En parallèle du projet des Atlas du patrimoine bâti, un projet des Atlas juniors a été mis en œuvre à destination des scolaires et constitue un dispositif spécifique des actions éducatives du Parc-PAH. Ce projet consiste à mettre les élèves dans la peau d'un conservateur du patrimoine et de leur faire réaliser un inventaire du patrimoine de leur commune, valorisé en fin d'année sous la forme d'un atlas imprimé. Les élèves se familiarisent ainsi avec le patrimoine et l'histoire de leur commune, l'observation et le vocabulaire de l'architecture, la notion de conservation et de préservation des patrimoines. Sur quatre demi-journées d'animation par classe, prises en charge par un guide-conférencier ou l'AAP (ou un animateur du Parc pour les éléments relatifs au patrimoine naturel), ils sont amenés à produire de contenus variés (textes, dessins, photo) afin de concevoir l'atlas final. Au total 7 atlas ont été réalisés et ont touchés 12 classes principalement de cycle 3 comme suit :

- 2016, Marines, 3 classes de CM1-CM2 : Réalisation d'un atlas du patrimoine bâti junior, un volet de l'atlas du patrimoine bâti de la commune. Les élèves ont mené des inventaires et ont apporté leurs visions sur la place du patrimoine dans le futur. Un partenariat avec La Source-Villardeaux a permis de réaliser des créations de restitutions plastiques complétant le travail d'inventaire.
- 2017, 1 classe de CM1 de Boissy-L'Aillerie : réalisation d'un atlas du patrimoine bâti autour du patrimoine médiéval.
- 2018, les 4 classes de l'école primaire d'Aincourt dans sa totalité, en partenariat avec La Source-Villardeaux pour des créations plastiques, avec un Atlas intégrant le patrimoine bâti et naturel.
- 2022, 1 classe multiniveaux (CP au CM2) de Frémécourt autour d'une découverte transversale du patrimoine de la commune.
- 2022, 2 classes de CE2 de Juziers principalement autour du patrimoine des années 1900 (train, villégiature, guinguettes...)
- 2023, les 3 classes d'élémentaire de Seraincourt pour un atlas portant sur le patrimoine bâti et le patrimoine naturel. Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 ont travaillé sur les différents milieux naturels, la faune et la flore de la commune, tandis que les CM1-CM2 ont réalisés un inventaire du patrimoine bâti. L'ensemble ainsi constitué un projet d'école mettant en valeur tous les patrimoines, naturels et culturels de la commune.
- 2024, 2 classes de CM1-CM2 de Saint-Cyr-en-Arthies sur une approche transversale du patrimoine de la commune.



➤ Les Enfants du patrimoine :

Le Parc-PAH a participé en 2021 à la manifestation « Les Enfants du Patrimoine » organisée par les CAUE d'Ile-de-France à l'occasion des journées du patrimoine. Deux classes de 5^e du collège République de Nanterre ont été accueillies pour une journée de découverte du patrimoine de Théméricourt avec deux ateliers sur le travail de l'histoire : une visite du village « Halte aux fake news » et un atelier « archives du château de Théméricourt ».

➤ Projets itinérances sur le territoire :

Les projets d'itinérance consistent à découvrir le territoire sous ses différents aspects (naturel, paysager, architectural) en le parcourant à pied. Il permet à la fois de sensibiliser au cadre paysager, aux éléments de patrimoine, mais également à l'appréhension de l'espace et la cartographie. Les projets d'itinérance se terminent par une restitution sous forme de carnet de balade, d'affiches etc... qui peuvent impliquer l'intervention d'un artiste.

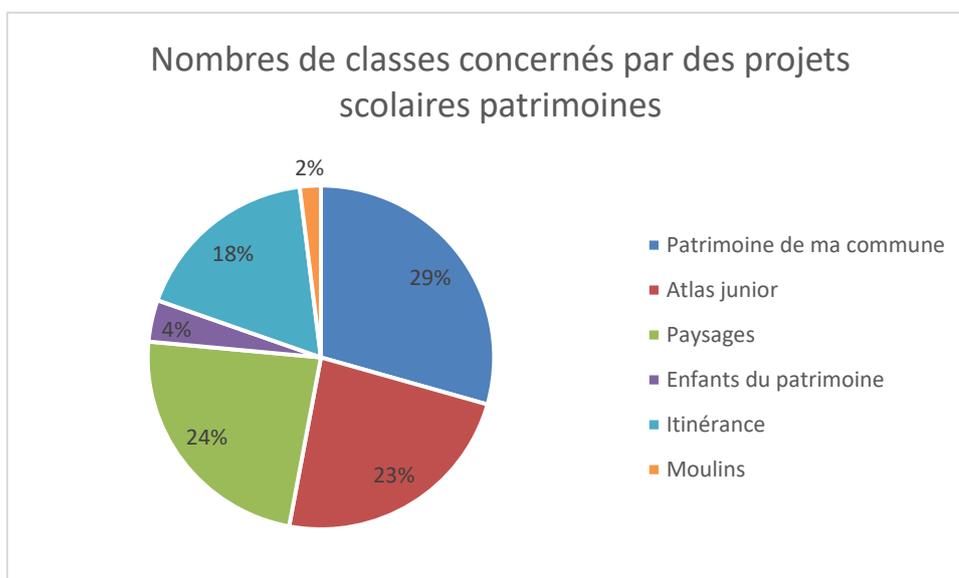
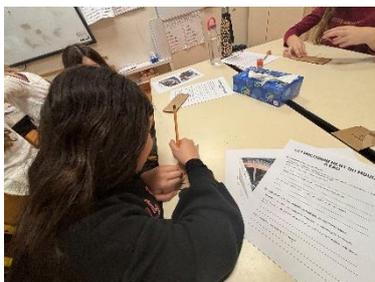
- 2021, 2 classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 La-Chapelle-en-Vexin et 1 classe de CP-CE1 à Buhy « Chemin faisant ». Les élèves ont réalisé une itinérance de La Chapelle-en-Vexin à Buhy (les deux communes du RPI). Ils ont ainsi appris à utiliser la carte IGN et lire ses informations. Les randonnées des deux écoles ont permis la réalisation d'un dépliant de randonnée.
- 2023, 2 classes 6^e et 5^e du collège de Bray-et-Lû : le projet consistait à découvrir le patrimoine de la commune, son lien avec les activités économiques du territoire (agriculture notamment) et apprendre à lire le paysage. Suite à une visite découverte du village avec une guide-conférencière, ainsi qu'une visite de la ferme bio de la Bergerie de Villarceaux, les élèves ont réalisés une affiche de voyage avec l'aide d'un artiste-plasticien.
- 2023, 1 classe de 5^e du collège Chabanne de Pontoise : découverte des Coteaux de la Seine (histoire, paysage, village de La Roche-Guyon) accompagné d'une guide-conférencière et d'un artiste plasticien. Réalisation d'une affiche de voyage associant dessins et textes.
- 2024, 1 classe de 5^e du collège Chabanne de Pontoise : découverte du Bois de la Tour du Lay accompagnée d'une guide-conférencière et d'un artiste plasticien (vestiges archéologiques, espace naturel sensible, aménagement de la nature par l'Homme). Réalisation d'une affiche de voyage associant texte et dessin.
- 2024, 2 classes de 3^e latinistes du collège Roland Vasseur de Vigny : à la découverte de la chaussée Jules-César. Les élèves ont réalisés une sortie à pied d'une journée sur la chaussée Jules-César pour en découvrir l'histoire, l'archéologie, mais aussi la faune et la flore. Ils ont ensuite rédigé des textes et réalisés des illustrations pour créer un livret de découverte documentaire ainsi qu'un livret-jeu. Le livret documentaire a été maqueté et imprimé pour tous les élèves. Il pourra servir de support à l'enseignante de latin pour ses futurs séquences sur la vie quotidienne dans le monde gallo-romain.
- 2024, 1 classe de CM1-CM2 de Commeny pour un projet itinérance sur le territoire de la commune et réalisation d'un carnet de balade sur le patrimoine de la commune.

- 2024, 2 classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 d'Avernes pour un projet patrimoine : suivi de la restauration d'un mur traditionnel du Vexin français accompagné par le Parc permettant la découverte du patrimoine de la commune et des techniques de construction du Vexin français.

➤ Les moulins s'exposent dans mon école

Projet d'Education artistique et culturel expérimental, « Les moulins s'exposent dans ma classe » est une préfiguration de la mallette pédagogique qui accompagnera les itinérances du CIAP mobile. Il s'agit de mener une évaluation formative d'un prototype de la future malle. L'AAP intervient en classe pour mener les séquences d'animation avec l'enseignant autour de la thématique des moulins à eau. Le but est créer à la fin des quatre demi-journée d'animation, une exposition pédagogique fruit du travail des élèves. (NB : projet en cours de réalisation en 2024)

- 2024, 1 classe de CE2-CM1-CM2 de Brueil-en-Vexin pour le projet « Les Moulins s'exposent dans mon école ». Découverte des moulins à eau de la commune et plus généralement du Vexin français, et réalisation d'une exposition sur cette thématique.



Synthèse des

projets EAC patrimoine proposés de 2014 à 2024 par le Parc-PAH

En dix ans le Parc-PAH a donc accompagné 29 projets scolaires et 51 classes dans le cadre et sur les thématiques du label Pays d'art et d'histoire, soit plus de 1000 élèves touchés. A noter que tous ces élèves ont bénéficié de projets au long court (en général 4 demi-journées d'animation), personnalisés et conclus la plupart du temps par la

création d'un support de restitution. Ces projets ne permettent pas un rendement important en valeur absolue mais font le choix d'un accompagnement très qualitatif des enseignants et des élèves.

Les actions en direction du jeune public hors temps scolaire

Hors temps scolaire, trois brochures jeune public « Explorateurs » ont été éditées :

- Sur la piste de Claude Monet à Vétheuil
- A la découverte de Théméricourt
- Mais où est passé Monsieur Georges à Valmondois

Ces deux livrets-jeux proposent une déambulation ludique à la découverte du patrimoine des villages.

Par ailleurs, une offre spécifique aux familles a été mise en œuvre à partir de 2020 au sein des Rendez-vous Pays d'art et d'histoire (cf Projet 4) : visite contée, visite ludique à la découverte de l'histoire et du patrimoine du Vexin français ont ainsi été développées au sein de l'offre de visites guidées. Leur fréquentation croissante a permis de montrer l'intérêt du public familial pour des visites et ateliers portants sur le patrimoine et en particulier les visites ludiques type jeu de piste.

Projet 2 - Des outils de médiation et d'interprétation

Le projet 2 portait sur la mise en place d'outils de médiation et d'interprétation pour permettre la compréhension et l'appropriation du patrimoine par les publics, sur l'ensemble des thématiques des trois premiers axes de la convention. Il visait plus spécifiquement le public adulte et le jeune public hors temps scolaire. Le projet se déclinait entre la mise en œuvre d'un Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine (action 1) et la mise en œuvre de multiples outils (action 2).

Démarche de création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

La convention Pays d'art et d'histoire prévoyait la mise en œuvre du CIAP avec des contenus du musée du Vexin français et la définition du Projet scientifique et culturel du futur CIAP. Les 10 ans de labellisation ont permis de définir le projet et d'en entamer la réalisation, mais la finalisation est prévue pour fin 2025.

Définition du projet

« Equipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville ou du pays concerné » (Ministère de la Culture et de la Communication), un CIAP présente les éléments architecturaux et patrimoniaux du territoire de façon exhaustive et propose une sensibilisation à l'évolution architecturale et aux questions d'urbanisme. Il repose sur un Projet scientifique et culturel.

Mettre en œuvre un CIAP ex-nihilo n'a pas semblé être une piste pertinente pour le territoire du Parc du Vexin français, et ce dès la signature de la convention en 2014. En effet, une partie des attentes du CIAP sont déjà remplies par le musée du Vexin français qui constitue un équipement culturel de proximité, présentant le territoire dans ses dimensions naturelles, culturelles, patrimoniales et bâties notamment dans sa salle du territoire. En outre, l'étendue du Parc naturel régional du Vexin français sur 97 communes avec plusieurs pôles importants, ainsi que les forts enjeux de mobilités sur un territoire encore largement dépendant de la voiture individuelle, a poussé à s'interroger sur la délocalisation de l'offre dans différentes communes, et la mise en œuvre d'une politique d'actions hors-les-murs.

Ainsi, les dix premières années de labellisation, en particulier à partir de 2020, ont permis de définir un projet de CIAP répondant mieux aux enjeux de valorisation du territoire et proposant une offre d'interprétation du patrimoine complète et accessible au plus grand nombre, tout en limitant les coûts financiers et humains de mise en œuvre et d'exploitation de cet outil. Un budget de 105 000 € en investissement pour la mise en œuvre de ce CIAP a été obtenu auprès de la Région Ile-de-France dès 2021 au titre des fiches opérations du Pays d'art et d'histoire et

permettront la réalisation de ce projet. Il a ensuite été abondé d'un complément de 40 000 € en 2022 sur une nouvelle fiche opération de la Région Ile-de-France.

Le calendrier du projet vise à l'ouverture du CIAP en 2026.

Le CIAP se composera de trois pôles :

- Un pôle fixe autour du musée du Vexin français en complétant la présentation du musée par des outils pédagogiques et expo graphiques adaptés.

- Un pôle mobile composé de :

- o Une exposition itinérante généraliste présentant l'architecture et le patrimoine du territoire qui serait accueillie par les communes du territoire dans leurs espaces.

- o Des outils pédagogiques hors-les-murs destinés au jeune public et particulièrement aux scolaires sous la forme de mobilier pédagogique.

Ces trois pans ont été réfléchis en parallèle afin de créer un projet scientifique et culturel cohérent.

Éléments réalisés

De 2021 à 2024, plusieurs étapes de définition importante ont été réalisées pour le projet CIAP. Elles ont constitué dans une réflexion préalable sur le projet et de ses objectifs, précisés par une étude scénographique. Ce travail a permis l'élaboration d'un pré-projet scientifique et culturel qui sera à finalisé pour l'année 2025 avant la mise en fonction du CIAP.

Concernant le musée du Vexin français, une étude a été commanditée aux agences Soplo et le Passe Muraille en 2023 pour le diagnostic des espaces existants et la proposition de scénarii d'intégration au sein du futur CIAP (révision de la scénographie, renfort des contenus architecture et patrimoines etc). L'étude remise en septembre 2023 a permis d'envisager les différentes possibilités d'aménagement du musée dans le but de l'intégrer pleinement au sein du CIAP, tout en conservant son identité de centre d'interprétation généraliste du territoire. A l'appui de cette étude, un scénario de visite a été réalisé en 2024 et a été porté au projet Scientifique et Culturel du CIAP en cours de construction. Ce scénario de visite a été soumis à la commission de coordination du label le 17 juin 2024. Il est également à la base du futur cahier des charges et CCTP pour travaux qui sera à élaborer pour l'année 2025.

L'exposition temporaire est en conception en commissariat interne piloté par l'AAP, qui peut être appuyée par la sollicitation scientifique des partenaires pour avis et relecture des contenus. Un travail de recherche et de définition du plan et des contenus de l'exposition a été mené de 2022 à 2024. Un stage d'une étudiante de Master 2 Histoire et Civilisations de Cergy Paris Université d'avril à juillet 2024 a également permis de soutenir le travail de l'AAP en ce sens avec la conception de dossiers documentaires support pour les contenus de la future exposition. Le plan de l'exposition et ses contenus ont été soumis à la commission de coordination du label PAH en juin 2024. L'exposition se composera de grands blocs thématiques caractérisés par des verbes d'action (« travailler », « diriger », « aménager », « prier et célébrer », « construire », « habiter », « comprendre et préserver »). Chaque bloc thématique sera conçu comme un élément scénographique mobile de l'exposition avec un contenu texte et un outil pédagogique (maquette, manip ou autre).

Les outils pédagogiques d'EAC intitulés « Une exposition dans mon école » font l'objet d'une réalisation interne appuyée sur un groupe de travail. Durant l'année scolaire 2023-2024, une classe pilote de Brueil-en-Vexin a réalisé un projet au test de quatre séances d'animations et du prototype des contenus. Cette évaluation formative a permis de retravailler les contenus et de définir les attendus à porter au futur cahier des charges de l'outil.

Projet 3 : former les professionnels

Le projet 3 consistait à prévoir des temps de formation des professionnels en lien avec les publics ou les thématiques du Pays d'art et d'histoire.

Formations annuelles des guides-conférenciers

Le Parc-PAH fait appel à quatre guides-conférenciers pour la réalisation des visites guidées « Rendez-vous », de visites ponctuelles ainsi que pour des interventions sur des projets pédagogiques. Ces guides bénéficient au début de chaque année civile d'une journée de formation rémunérée organisée par l'AAP avec l'appui d'intervenants, soit chargés de mission au Parc, soit partenaires. Cette formation peut porter à la fois sur la connaissance du territoire du Vexin français ou sur les techniques et thématiques de guidage. Depuis 2021, cette formation est aussi ouverte aux guides de pays intervenant pour le programme des balades du dimanche soutenu par le Parc et depuis 2024 aux guides-conférenciers de la ville d'art et d'histoire de Pontoise. Ces formations permettent de renforcer la connaissance du territoire des guides mais aussi des missions du Parc-PAH, dont ils sont des ambassadeurs auprès des publics. Elles ont permis d'aborder des sujets variés tels que : les paysages du Vexin français, les milieux naturels, l'architecture vernaculaire, la législation de protection des sites et monuments historiques etc.

Formation des acteurs du tourisme

En 2019, le Parc-PAH a proposé dans le cadre de Pays d'art et d'histoire et en lien avec Cap Tourisme, une formation des acteurs du tourisme du territoire. Afin de faire connaître et reconnaître les spécificités de ce territoire hautement patrimonialisé, le Parc-PAH a mis en place un cycle de formation autour des patrimoines culturels du territoire, sorte de « pass patrimoine », à destination des guides, animateurs, restaurateurs et hébergeurs vexinois, qui sont les premiers prescripteurs de l'offre touristique locale. Cette formation a reçu le soutien de la subvention Tourisme culturel de la DRAC Ile-de-France.

Le cycle a permis de mettre en œuvre cinq journées de formation à destination des professionnels du tourisme du Vexin français, chacune comportant un moment théorique et un moment sur le terrain. Il s'agissait de mieux faire connaître les patrimoines vexinois ; conforter le territoire du Parc en tant que destination culturelle en rendant plus concret le label Pays d'art et d'histoire ; sensibiliser les acteurs locaux du tourisme et du loisir à la dimension culturelle du territoire ; étendre la connaissance des professionnels du secteur culturel aux spécificités locales ; mieux répartir les flux touristiques (concentrés autour d'Auvers-sur-Oise et La Roche-Guyon) en valorisant d'autres sites du territoire. Ces 5 journées de formations ont rassemblé 76 personnes. Les personnes ayant participé à ces journées ont apprécié la qualité des interventions. Elles ont découvert ou redécouvert des sites avec les discours de professionnels.

A l'issue de cette formation un carnet de restitution a été réalisé pour valoriser ces journées et conforter les connaissances acquises et sensibiliser plus largement sur ces journées. Il a été diffusé en version numérique aux acteurs du tourisme du territoire soit environ 350 personnes.

Interventions diverses

L'AAP a été amené à intervenir dans plusieurs formations ou présentations autour des spécificités du territoire et de ses patrimoines :

- Formation des structures de loisirs du territoire sur le patrimoine bâti en 2015.
- Eductour en lien avec Cap Tourisme.
- Présentation du label aux étudiants du Master Développement culturel et valorisation des patrimoines de CYU.
- Formation de l'Association de Promotion du Site Archéologique de Genainville en 2021 : formation à destination des bénévoles pour la réalisation de visites guidées.
- Présentation du Parc et du label aux étudiants en tourisme de l'IESA dans le cadre d'un projet tutoré sur le château de Gadancourt

- Réunion à destination de l'Education nationale « Le Parc fait sa rentrée » en 2022, 2023 et 2024: présentation des projets scolaires du Parc auprès des enseignants avec organisation d'un atelier spécifique « monter un projet autour du patrimoine bâti avec sa classe ».

Enfin l'action des référents du patrimoine décrite axe 2 est aussi une action de formation des habitants à la connaissance et la reconnaissance de leur patrimoine, qui leur a permis d'acquérir un vocabulaire et des connaissances spécifiques notamment (cf Axe 2 ci-dessus).

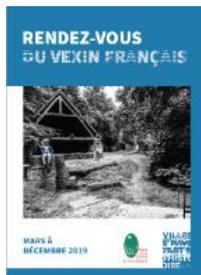
Projet 4 : Mettre en place une démarche de tourisme culturel

Le projet 4 portait la volonté de mettre en œuvre une démarche de tourisme culturel, avec des programmes et des actions identifiées. Il s'attache notamment à la création d'une offre de visites guidées à destination de différents publics (action 1) mais aussi à poursuivre la mise en place d'outils d'interprétation du patrimoine (action 2). Cette offre culturelle est présentée en détail en axe 4, car elle recoupe largement les trois axes thématiques précédemment énoncés, tout en faisant la part belle à l'architecture et au tissu urbain de l'axe 2.

Les visites guidées « Rendez-Vous » du Pays d'art et d'histoire

Les Rendez-vous Pays d'art et d'histoire

La première action du projet 4 portait sur la mise en place d'une offre de visites guidées à destination de différents publics. Cette action a pris la forme de la programmation des « Rendez-Vous Pays d'art et d'histoire » qui comme indiqué dans la convention s'adressent aussi bien aux touristes qu'aux habitants. Si le bilan des visites prend donc place au sein de l'axe 4, il s'agit aussi d'un outil de médiation et de sensibilisation aux patrimoines recoupant les axe 1, 2 et 3.



Les visites guidées « Rendez-vous » du Pays d'art et d'histoire sont une manifestation identitaire des actions PAH sur le territoire. En 2015, trois visites tests ont été programmées sur le territoire et menées par l'AAP. Depuis 2016, vingt à trente dates ont été programmées chaque année principalement les dimanches à destination du grand public pour faire découvrir l'histoire et le patrimoine des communes du Vexin français. Toutes ces visites sont réalisées par des guides-conférenciers cartés.

Les Rendez-Vous Pays d'art et d'histoire consistent en une programmation annuelle de visites guidées de tout type à travers le territoire. Dès 2016, ce sont principalement des visites monographiques ou thématiques de villages qui ont été mises en œuvre. Elles permettent de découvrir le village, ses architectures et éléments de patrimoines identitaires, son urbanisme ou encore ses paysages. Elles s'attachent à donner des repères sur l'histoire du Vexin français, son architecture typique et en premier lieu son patrimoine vernaculaire, mais aussi à sensibiliser aux cadres de vie, à la préservation des patrimoines ou encore à la banalisation des paysages. Des thématiques spécifiques (la Viosne, la chaussée Jules-César, le Moyen Âge etc) ont permis de développer des ensembles thématiques de visite. D'autres visites, réalisées à deux voix avec des guides de pays et guides nature permettent de croiser les thématiques culturelles et naturelles en cohérence avec les missions d'un Parc naturel régional. Ces visites s'adressent à un public adulte, en priorité habitant du territoire ou francilien.



A partir de 2020, ce format de visite découverte a été enrichi de visites à destination du public familial avec des thématiques ciblées (Omerville au temps des chevaliers, les légendes de Saint-Clair-sur-Epte) et des visites ludiques (jeux de pistes théâtralisés dans des communes ou des monuments, visites sensorielles, ateliers créatifs). Ces visites permettent de diversifier le public en direction des familles et des jeunes.



A partir de 2022, le format Vexin secret a permis d'enrichir de nouveau le panel de visites en proposant des découvertes de lieux privés, rarement ouverts au public et sortant des sentiers battus à la découverte des éléments plus « cachés du territoire » (château de Vigny, silo d'Haute-Isle, moulin de Metz...). Elles mettent l'accent sur la découverte d'un patrimoine remarquable, mais aussi sur la rencontre avec les propriétaires et habitants du territoire et se doublent donc d'une dimension d'échanges et de rencontres humaines sur le territoire.

L'ensemble de ces visites est conçu en amont par l'AAP et fait l'objet d'un fichier comprenant : un document de recherche, un déroulé détaillé de visite, un fonds d'iconographie et de cartographie (IGN, cartes anciennes, cartes postales anciennes etc). Les visites sont ensuite confiées à des guides-conférenciers cartés qui en assurent la réalisation face public. En 2016, 2 guides-conférencières indépendantes intervenaient pour le PAH, 3 à partir de 2020 et 4 à partir de 2022.

Le fonds de visites guidées constitue donc à la fois un riche support de vulgarisation du patrimoine du Vexin français mais également une base raisonnée et synthétique de connaissance du territoire. La création de chacune des visites est l'occasion d'enrichir et de compiler la connaissance du territoire. En cela les Rendez-vous PAH dépassent la seule programmation culturelle mais font aussi œuvre de documentation et de veille permanente dans la connaissance du territoire, d'où la grande place qui leur est donnée dans les missions de l'AAP.

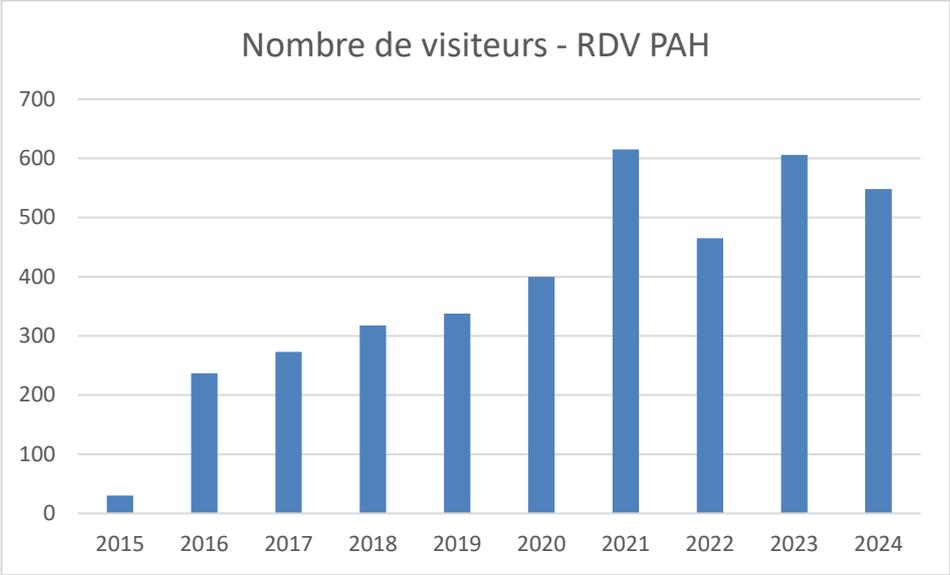
Fin 2024, 214 visites ont été réalisées sur 77 communes et ont rassemblé au total 3830 visiteurs ; soit en moyenne une fréquentation de 17,8 visiteurs par visite.

Ces visites rassemblent principalement un public de proximité : habitants du territoire, habitants des villes-portes et du département du Val d'Oise ou des Yvelines. La majorité des visiteurs a plus de quarante ans, et les visiteurs peuvent venir aussi bien seul d'entre amis ou en couple. Les retours de satisfaction sont toujours très positifs. Ainsi à la question générale du questionnaire de satisfaction « La visite répondait-elle à vos attentes » avec 4 niveaux de réponses : tout à fait, presque, à peine, pas du tout, sur les questionnaires rassemblés de 2016 à 2022, les résultats montrent une satisfaction générale de 95 %.

TOTAL TOUT A FAIT	TOTAL PRESQUE	TOTAL A PEINE	TOTAL DES REPONSES
329	12	1	342

Résultat des questionnaires de satisfaction auto-administrés sur la question « La visite répondait-elle à vos attentes ? » de 2016 à 2022

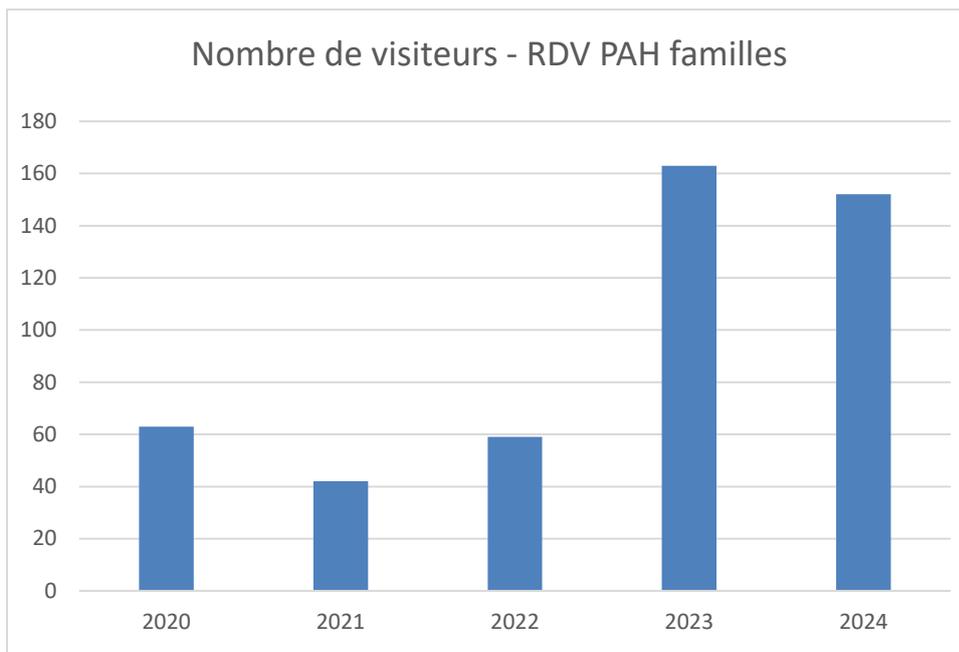
La fréquentation des visites est en croissance constante (nombre de visiteurs par visite en constante augmentation depuis 2015), témoignant de la bonne installation de l'offre des Rendez-Vous Pays d'art et d'histoire dans le paysage de l'offre culturelle du Vexin français.



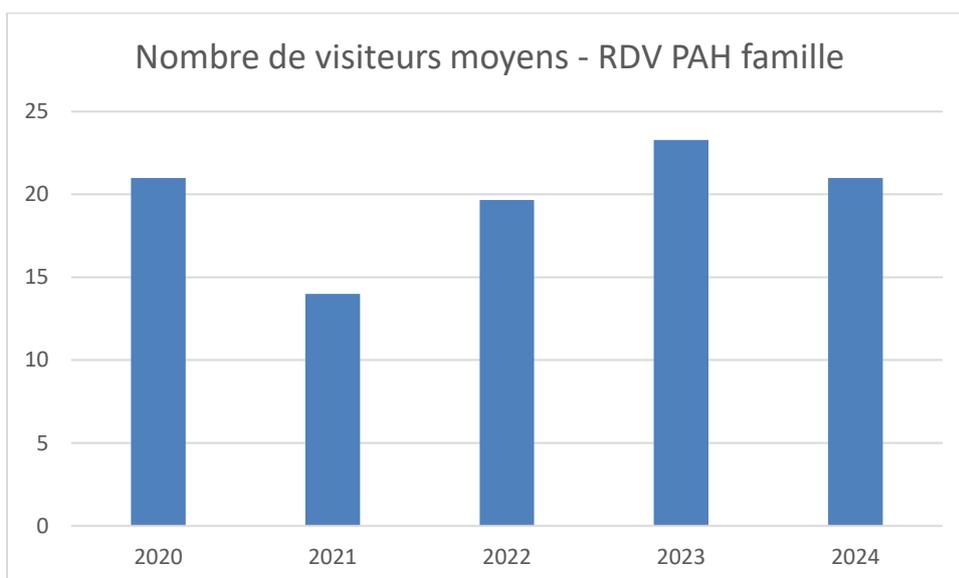
Evolution du nombre de visiteurs des visites PAH de 2015 à 2024



Evolution du nombre de visiteurs moyens par visite PAH de 2015 à 2024



Evolution du nombre de visiteurs par RDV PAH Famille de 2020 à 2024 (NB : passage de 3 à 7 RDV/ an en 2023)



Nombre de visiteurs moyens des rendez-vous famille de 2020 à 2024

Offre numérique complémentaires

En outre en 2020, la situation sanitaire a obligé à la réflexion sur une offre de contenus numériques pour poursuivre les actions de médiation humaine. Ainsi ont été proposées lors du confinement du printemps 2020 des vidéos réalisées par les guides-conférencières et en novembre et décembre 2020 des podcasts réalisés en partenariat avec Val d'Oise Tourisme. Au total, ce sont près de 2000 écoutes des podcasts et 1500 vues des vidéos qui sont à comptabiliser en juillet 2023. L'évolution constante des écoutes au fil des années montre que les contenus continuent à vivre sur le web. Ils peuvent par ailleurs servir de support de communication et de promotion du label pour le Parc.

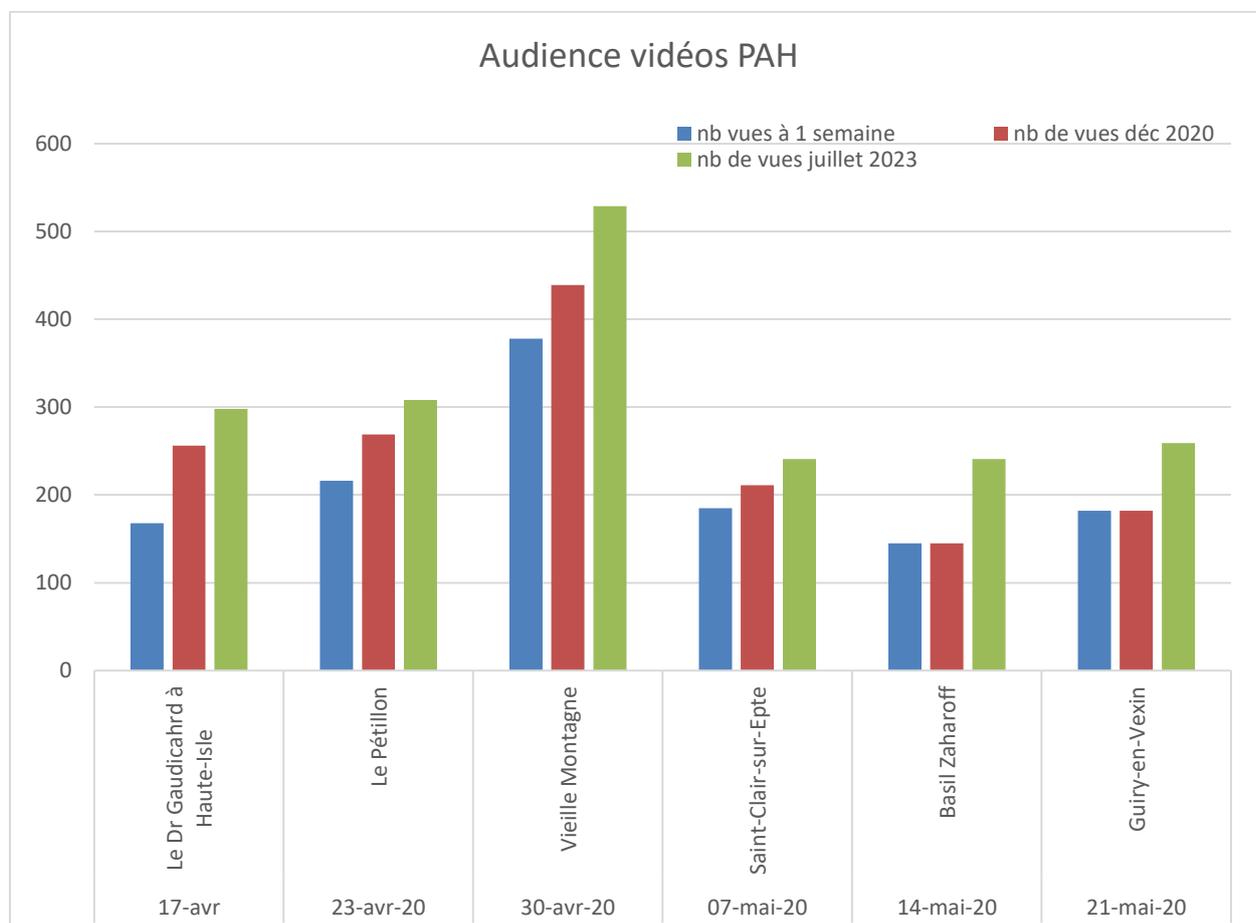
Les vidéos ont traité les thématiques suivantes :

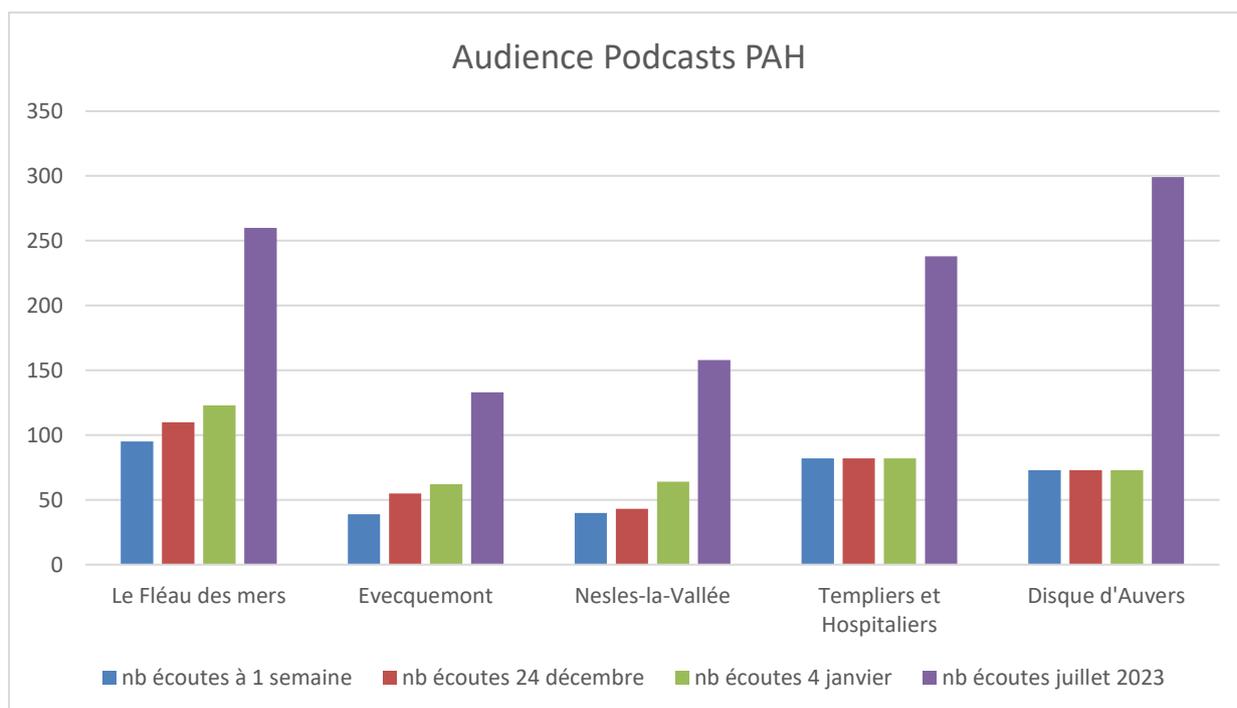
- Le Dr Gaudichard à Haute-Isle : un personnage fantasque, qui a participé à faire connaître l'habitat troglodytique d'Haute-Isle
- Le Pétillon : branche de genévrié accroché l'entrée des débits de boisson, le pétillon fait l'objet d'une pratique festive qui constitue un patrimoine immatériel
- L'usine de la Vieille Montagne de Bray-et-Lû : une zinguerie et un village industriel au cœur du Vexin
- La légende de saint Clair : un saint médiéval à l'origine d'un important pèlerinage
- Basil Zaharoff : le sulfureux marchand d'arme du XX^e siècle établi au château de Balincourt dans le Vexin français
- Guiry-en-Vexin : l'origine du nom de Guiry entre légende et étymologie

Les podcasts quant à eux se sont intéressés aux thématiques suivantes :

- Le Fléau des mers : Gabriel d'Abos, corsaire, chevalier de Malte, et seigneur de Théméricourt
- Le pain de l'andouille à Evécquemont : une étonnante légende sur la participation d'habitants d'Evécquemont à la prise de la Bastille, à l'origine de la fête communale du pain de l'andouille
- L'auberge du faisan doré de Nesles-la-Vallée : une auberge qui accueillit les artistes d'avant-garde du XX^e siècle, du Corbusier à Sonia Delaunay, et leur projet jamais réalisé d'y créer un musée à ciel ouvert.
- Templiers et Hospitaliers : les présences des Templiers et Hospitalier dans le Vexin
- Le disque d'Auvers-sur-Oise : un grand chef-d'œuvre de l'art gaulois découvert dans la commune d'Auvers.

Par ailleurs des visites guidées virtuelles ont pris le relais des visites guidées classiques entre 2020 et 2021, lorsque la situation sanitaire ne permettait pas de réunir des groupes. Les statistiques de fréquentation de ces visites virtuelles ont été intégrées à la fréquentation générale des Rendez-vous Pays d'art et d'histoire.





Participations aux balades adaptées

Le Pays d'art et d'histoire s'est inscrit dans la programmation des balades adaptées organisées par Cap Tourisme à destination des publics handicapés (sourds et malentendants, aveugles, personnes à mobilités réduites), facilitant ainsi la découverte des patrimoines à des publics diversifiés.

Chaque année un des Rendez-Vous PAH est accompagné par un interprète LSF, ce qui permet de créer une visite inclusive rassemblant publics sourds et entendants. Au total de 2018 à 2024, ce sont 145 personnes qui ont suivi ces sept visites.

Par ailleurs, le PAH a animé plusieurs visites guidées dans le cadre des balades adaptées à l'attention de personnes aveugles et malvoyantes avec l'Association Auxiliaires des aveugles : Théméricourt, Valmondois, Guiry-en-Vexin, Hérouville-en-Vexin, Vétheuil, Commeny.

Des visites à destination des PMR ont également été organisées au jardin japonais du groupe hospitalier d'Aincourt.

Les Sentiers du Patrimoine®

Le Parc a mis en place le projet des Sentiers du Patrimoine® en 2011 avec pour objectif d'harmoniser la signalétique patrimoniale sur le territoire. Une charte graphique unique et identitaire a donc été mise en place pour offrir une cohérence entre tous les itinéraires patrimoniaux des communes.

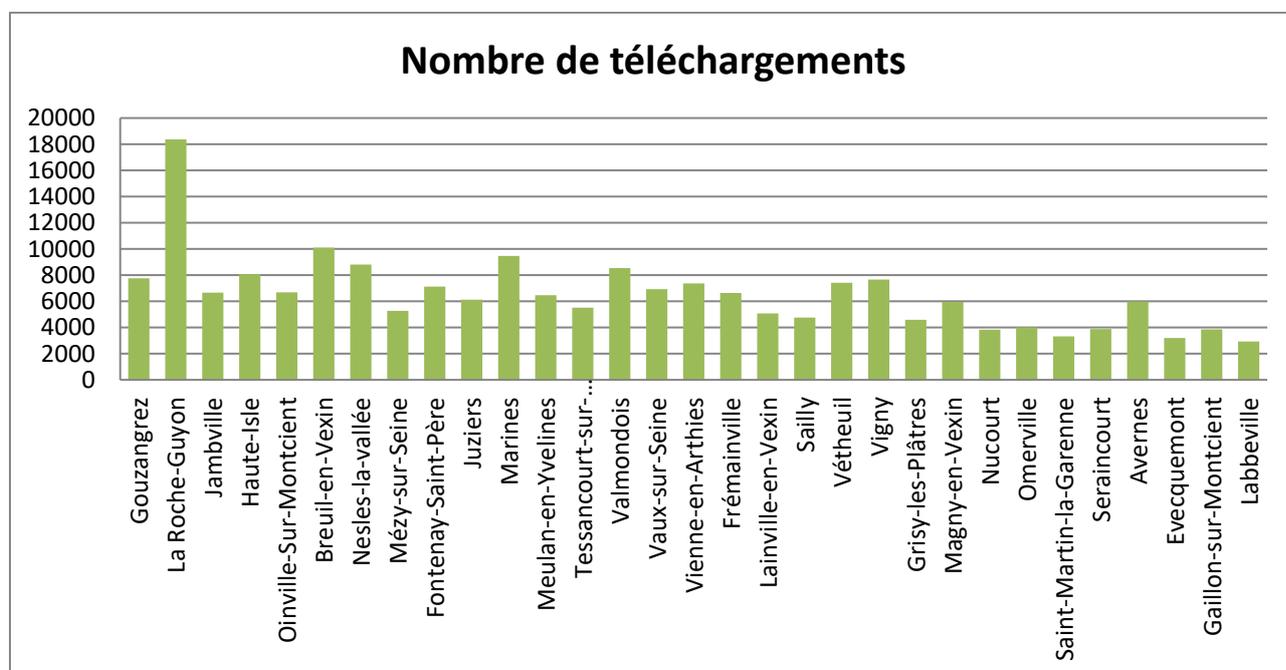
Chaque année un appel à candidature est réalisé auprès des communes et des communautés de communes qui délèguent ensuite la maîtrise d'ouvrage au Parc. Le Parc prend en charge 70 % de l'opération, les 30 % restant revenant à la commune. Le sentier se compose d'un certain nombre de panneaux recensés sur des rando-fiches mises en place en partenariat avec la Fédération française de Randonnée pédestre.

Les Sentiers du Patrimoine® permettent de créer des itinéraires de découverte cohérents sur un territoire communale, réfléchis en concertation entre le Parc-PAH et les services municipaux. La charte graphique décline un code couleur qui permet de distinguer six thématiques pouvant être valorisée : patrimoine lié à l'eau, patrimoine lié aux activités humaines, patrimoine lié au paysage, patrimoine lié à l'histoire, cinéma et peinture. Ce code enjoint donc à mettre en valeur des thématiques et des types de patrimoines variés. Le projet permet aux communes de se saisir d'un projet de valorisation du patrimoine municipale. Il offre aussi la possibilité de mettre en lumière des

éléments du petit patrimoine, souvent privé, et d'en révéler l'intérêt auprès du public. Il valorise le patrimoine de la commune au yeux des habitants et propose des itinéraires découverte assurant une promotion de la commune auprès de visiteurs extérieurs.

Rattaché au budget du Pays d'art et d'histoire en 2015, le projet a été piloté par la chargée de mission tourisme durable de 2015 à 2022 avec le soutien de l'AAP, et à partir de 2022, suite au non-remplacement du poste de chargé de mission tourisme durable, le pilotage de la création des contenus est revenu à l'AAP en concertation avec Cap Tourisme.

Actuellement 44 Sentiers du Patrimoine® ont été mis en place dans les communes du Parc. Sentier de découverte en accès libre, il est complexe d'en estimer la fréquentation. Par ailleurs au-delà de la balade en boucle proposée, les panneaux peuvent également être lu individuellement par les passants chaque présentation étant indépendante et dédiée à un élément de patrimoine. L'intérêt suscité par les Sentiers du Patrimoine® peut toutefois être évalué à travers le nombre de téléchargement des rando-fiches. On constate que chaque année, les rando-fiches sont téléchargées à minima 200 fois pour chacune des communes. Certaines communes sont davantage prisées et en premier lieu celle de La Roche-Guyon dont les téléchargements peuvent dépasser 1000 occurrences à l'année (exemple en 2022 avec 1800 téléchargements).



Nombre de téléchargement par commune des rando-fiches Sentier du patrimoine sur l'année 2022

D'autres sentiers thématiques

Cap Tourisme a également œuvré à la mise en place de signalétique thématiques en lien avec les thématiques historiques et patrimoniale.

Ainsi deux chemins des peintres ont vu le jour à La Roche-Guyon et à Vétheuil. Implanté en 2020, le chemin des peintres de La Roche-Guyon comprend 14 plaques en lave émaillée permettant de parcourir la commune et de découvrir les reproductions de toiles de peintres ayant séjournés et représentés le village, en regard des points de vue dans le village. Conçu sur le même modèle, le chemin des peintres de Vétheuil a été implanté quant à lui en 2021. Il valorise la présence de nombreux artistes à Vétheuil, et en premier lieu Claude Monet qui y résida durant 4 ans avant de s'installer à Giverny.

Par ailleurs, le Parc a œuvré à l'implantation de l'itinéraire « Vexin 1944 », retraçant un épisode méconnu de la Seconde Guerre mondiale : la constitue d'un front entre les troupes américaines et allemandes entre les villages de Sailly, Fontenay-Saint-Père, Brueil-en-Vexin. A l'initiative de l'association Vexin Histoire vivante et de la commune de Fontenay-Saint-Père, et avec le soutien de la DRAC Ile-de-France, ce projet a consisté en la mise en place d'un itinéraire jalonné de panneaux présentant les étapes de cette bataille. La première tranche a été implantée en 2022 sur un linéaire d'environ 5 km avec 8 panneaux entre Fontenay-Saint-Père et Sailly.

Ces itinéraires sont mis en place sur le budget de Cap Tourisme, et coordonnés par les chargés de missions du pôle, avec une association de l'AAP.

Projet 5 : Communication, diffusion et promotion du label

Ce projet visait à développer les outils de communication et de la promotion du label ainsi que de ces thématiques, afin de le faire connaître aussi bien du grand public, que des élus et partenaires.

Dès 2014, le label a pris sa place au sein de la communication générale du Parc suivie par la responsable de la communication. L'ensemble des documents émanant du service de l'architecture et du patrimoine a adopté le logo PAH ainsi que la Charte dédiée au label. Toutes les déclinaisons de documents prévus par la charte graphique VPAH ont été produits par le service. Par ailleurs, la labellisation Pays d'art et d'histoire du territoire est mentionnée dans de nombreux documents du Parc, institutionnels comme grand public. L'ensemble des documents produits visaient aussi bien à la promouvoir et faire connaître le label, qu'à diffuser de véritables supports de connaissance valables sur le temps long.

De nombreux supports papier de communication et d'informations ont été produits. Il faut citer tout d'abord les brochures des Rendez-vous Pays d'art et d'histoire, publiées de 2015 à 2024 pour annoncer et promouvoir le programme des visites guidées PAH. Ces brochures adoptent la Charte « Rendez-vous » du Pays d'art et d'histoire. Des documents de communication spécifiques à certains événements ont également été édités : journées du patrimoine, de l'architecture, de l'archéologie, programme des expositions du musée du Vexin français inscrites dans la thématique du Pays d'art et d'histoire.

Les autres publications PAH sont un outil de communication et de promotion du label, mais aussi de vulgarisation de certaines thématiques. Au total, huit brochures ont déjà été publiées de 2015 à 2024 : 2 « Focus », 4 « Parcours », 3 « Explorateurs ». Ils font l'objet d'une diffusion en ligne, à la Maison du Parc et dans les points infos tourisme du territoire.

En détail les publications sont les suivantes :

- « Focus » La Grande Guerre dans le Vexin français
- « Focus » Les Croix pattées
- « Parcours » La Chaussée Jules-César
- « Parcours » 4 sites archéologiques du Vexin français
- « Parcours » Troglodytisme dans le Vexin français
- « Parcours » La Traversée du Vexin 2037
- « Explorateurs » Sur la piste de Claude Monet à Vétheuil
- « Explorateurs » A la découverte de Théméricourt
- « Explorateurs » Mais où est passé M. Georges ? à Vamondois

Les brochures sont mises à disposition au musée du Vexin français, et diffusées dans les points infos tourisme du territoire, et distribuées aux communes et partenaires.

Le PAH a également été promu grâce à la communication en ligne. Un onglet spécifique a été créé sur le site Internet du Parc. Le Pays d'art et d'histoire a également été régulièrement mis en valeur sur les réseaux sociaux du Parc naturel (Facebook et Instagram) via des publications de promotion des sorties et événements, ou des retours sur les événements passés (concours photo, bilan etc).

En 2023, le nouveau site Internet « Destination Vexin français », fruit du travail du Parc en partenariat avec les communautés de communes pour la promotion touristique du territoire, a été mis en ligne. Ce site a pour vocation de valoriser le Vexin français comme une destination touristique de qualité et attrayante en mettant en lumière les richesses du territoire mais également toutes les infrastructures d'accueil (hébergement, restauration). Il propose également un agenda des manifestations et événements du territoire. Le Pays d'art et d'histoire est largement représenté sur le site Destination dans un onglet dédié, et valorisé comme un facteur d'attractivité du territoire.

Conclusion

Ainsi l'axe 4 semble répondre correctement aux attentes de la convention grâce aux nombreuses actions de médiation proposées. L'ensemble des actions s'inscrit dans une démarche qualitative qui privilégie d'abord l'exigence des contenus et supports de médiation produits au fait de toucher un très grand nombre de personnes. Compte tenu du caractère rural du territoire, la fréquentation et le nombre de personnes touchées sont satisfaisants. Une politique des publics a bien été mise en œuvre avec d'une part des actions spécifiquement dédiées au jeune public sur le temps scolaire, et d'autre part des actions en direction du public individuel visant le public adulte et familiale, habitants du territoire et touristes de proximité. Les actions visent principalement à favoriser l'interprétation du territoire, clé de l'appropriation des patrimoines, en particulier pour les habitants de qui ils constituent le cadre de vie. L'axe 4 constitue ainsi la colonne vertébrale du label, valorisant les trois premiers axes thématiques.

Axe 4 : les projets phares

- Les Rendez-vous Pays d'art et d'histoire

9 ans de programmation / 77 communes traitées / 3830 visiteurs soit 17,8 visiteurs par visite en moyenne / 95 % de visiteurs très satisfaits

- Atlas junior du patrimoine bâti

7 atlas junior / 12 classes

- Sentiers du Patrimoine®

44 Sentiers du patrimoine / minimum 200 téléchargements par an pour chaque rando-fiche

- Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine

Révision des contenus du musée / création d'une exposition itinérante

2.5 Axe 5 : Réseau et maillage sur le territoire du Parc

Le Parc naturel régional travaille en étroite relation avec les partenaires de son territoire et de proximité. Le Pays d'art et d'histoire avait donc pour vocation lui aussi d'intégrer ces réseaux. Par ailleurs en rejoignant le réseau VPAH, le Parc prend aussi sa place au sein d'un maillage professionnel au niveau régional et national. Il a notamment créé une continuité géographique entre la Ville d'art et d'histoire de Pontoise et son territoire Pays d'art et d'histoire qui a poussé à formaliser un partenariat.

Projet 1 - Positionner le PAH du Vexin français au cœur d'un réseau de partenaires

Il incombait avec ce projet à l'AAP de construire un réseau de partenariat, d'échanges et d'habitude de travail avec les différents acteurs culturels et patrimoniaux du territoire. Il s'agissait de les mettre en place progressivement et au fil des projets, tout en gardant ce cap de travail avec les partenaires pour l'AAP.

Un réseau de partenaires

Le Pays d'art et d'histoire du Vexin français s'inscrit au sein d'un réseau de partenaires. L'AAP en est un des interlocuteurs privilégiés sur les questions de valorisation des patrimoines. Ainsi, l'AAP a pu être amené à représenter le Parc sur ces thématiques à diverses occasions et auprès de diverses institutions et partenaires (Fédération des Parcs naturels régionaux, château de La Roche-Guyon, domaine de Villarceaux, Val d'Oise Tourisme, etc.), aussi bien que les communes ou les EPCI.

Le PAH du Vexin français a également participé à la vie du réseau national VPAH via son AAP, notamment à l'occasion des réunions régulières du réseau francilien, des séminaires ou de réunions thématiques. En 2024, l'AAP du Vexin français a pris le rôle de référente pour le réseau des VPAH Ile-de-France, rôle consistant à favoriser la transmission entre les territoires labellisés franciliens, la DRAC Ile-de-France, et le réseau national de l'ANAAP.

Le Parc-PAH dispose de plusieurs conventions de partenariat directement liées aux questions de patrimoine. En 2023, le Parc a pu signer une convention avec la Fondation du Patrimoine (délégation Ile-de-France) visant à faciliter le montage et le financement de projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine local (bâti, naturel, paysager) et la transmission des savoir-faire.

De même, une convention lie le Parc-PAH et les Amis du Vexin français, association historique ayant largement œuvré à la création du Parc et agissant sur le territoire pour la préservation et la valorisation des patrimoines. Signée en septembre 2023, cette convention prévoit notamment un soutien financier du Parc à l'association, des actions de communication mutuelles, l'organisation d'événements communs (conférences, visites...) autour de l'histoire et du patrimoine du territoire.

A l'image de cette dernière convention, le Parc-PAH a maintenu également des liens forts avec le monde associatif. La commission Education, Culture et Vie locale à laquelle est représenté le label PAH compte ainsi plusieurs représentants d'associations en tant que membres associés. Des actions partenariales plus spécifiques sont aussi menées avec certaines associations. Ainsi le Parc a pu travailler avec le Centre de Recherche archéologique du Vexin français sur la valorisation de la chaussée Jules-César à la fois pour l'organisation de la fouille de rafraîchissement de la coupe de Commeny (2018) mais aussi pour l'organisation de plusieurs visites sur cette coupe (2021 et 2022).

Un soutien apporté aux partenaires

Le Parc-PAH s'est tenu à la disposition de ses partenaires et de porteurs de projets pour soutenir l'émergence ou la réalisation d'actions de valorisation des patrimoines et de médiation.

Ainsi, dans le cadre de ses échanges fréquents avec CY Cergy Paris Université, le Parc-PAH a soutenu le projet de visites géologiques porté par l'université. Ces visites permettant de lire et comprendre le paysage, éclairé par

la connaissance du sous-sol entraînent en effet pleinement en résonance avec l'axe 1 de la convention PAH. Elles ont été conçues et réalisées de 2022 à 2024 par des géologues professionnels, sous la coordination du professeur émérite Dominique Frizon de Lamotte et ont permis de développer la connaissance géologique du territoire, de créer des maquettes géologiques pédagogiques de différentes communes, et enfin de former des guides du



territoire à la thématique. Le Parc a participé en assurant un soutien logistique fort des visites (prises des réservations, diffusion de la communication) concernant son territoire. Il a également accueilli en décembre 2023, une conférence portant sur les glissements de terrain dans le Vexin, dans le cadre d'un projet de sciences participative de l'université, visant à engager les habitants à signaler ces glissements de terrain sur le site Vigiterre.

En 2022, le Parc-PAH a soutenu le Musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie, dans le cadre de son exposition « Alphonse Durand : une vie au service des monuments ». Cette exposition ayant reçu le label exposition d'intérêt national portait sur l'architecte mantois Alphonse Durand. Celui-ci a beaucoup œuvré à la restauration de monuments et notamment d'églises du mantois et alentours. Ainsi le musée a mis en œuvre un parcours entre Val d'Oise, Yvelines et Eure, autour des églises restaurées par Durand. Le Parc a financé l'installation d'un panneau de ce parcours sur l'église de Vétheuil, assuré le lien avec la commune et relayé la communication de ce parcours de visite.

En 2023-2024, le Parc-PAH a soutenu via convention de partenariat la compagnie théâtrale Pierre Adam, pour la mise en œuvre d'une résidence artistique du territoire du Vexin et du Val d'Oise. Cette résidence avait pour but la création d'un spectacle pluridisciplinaire « L'Épopée impressionniste », mettant en valeur le lien entre les peintres impressionnistes, les paysages et le territoire. Le Parc a participé à la mise en lien de la compagnie avec les acteurs du territoire, soutenu les actions en direction des scolaires (lycée professionnel de Chars), et accueilli la restitution du projet en 2024.

En septembre 2023, une convention a été signée entre le Parc et l'Association des Amis du Vexin français, association historiquement liée au Parc qui a notamment œuvré à sa création en 1995. Afin de renforcer les liens historiques avec cette association notamment avec le Pays d'art et d'histoire, la convention vise à mettre en valeur la programmation des deux partenaires par un relais mutuel de communication, et à mettre en œuvre des actions communes (conférences, visites guidées). Elle prévoit également un soutien financier du Parc à l'association à hauteur de 1000 € par an pendant trois ans. A la suite de la signature de cette convention, les Amis du Vexin ont organisé 3 conférences au sein de leur cycle à la Maison du Parc en 2024.

En novembre 2024, une convention entre le Parc et l'Association PACT en Vexin, association d'action culturelle du territoire, a été votée par le comité syndical. Elle vise à formaliser le soutien apporté par le Parc depuis de nombreuses années à l'association pour ses actions culturelles (printemps des poètes, ciné-pact etc) mais aussi à développer plus étroitement les liens avec le Pays d'art et d'histoire en mettant en œuvre des actions communes de valorisation des patrimoines, notamment en direction des publics éloignés de la culture avec qui travaille PACT en Vexin.

En 2024, le Parc a accompagné la commune de Commeny sur un projet plus spécifique. Dans le cadre de la fusion de Commeny avec la commune de Gouzangrez, l'équipe municipale a souhaité mettre en place une journée conviviale pour les habitants afin de faire connaître l'histoire et le patrimoine du hameau et du bourg à tous. L'AAP

a conçu une visite entre le bourg et son nouveau hameau qui a été conduite deux fois dimanche 28 avril par un guide-conférencier. Les deux visites ont rassemblé plus de 100 personnes. La commune a assuré la fermeture à la circulation de la route entre Commeny et Gouzangrez à cette occasion : cette piétonisation s'étant avérée positive, la commune a souhaité la pérenniser un dimanche par mois pour inciter les mobilités douces. A midi le foyer rural et la commune ont organisés un repas partagé convivial avec les habitants. A l'issue de cette journée une brochure de restitution a été rédigée par le Parc, et adressé à la commune pour impression et distribution à l'ensemble des habitants.

Des projets basés sur le travail partenarial et la co-construction

Par ailleurs certains projets du Pays d'art et d'histoire du Vexin français ont été basés sur une étroite collaboration avec les partenaires.

La mise en valeur du site des Vaux-de-la-Celle à Genainville implique un travail partenarial étroit avec les acteurs du site : CYU, le MADVO, l'APSAGE et le tout sous le contrôle de l'Etat représenté par l'UDAP. L'ensemble des projets menés sur le site (décrits dans l'axe 1) a démontré une dynamique partenariale efficace, qui s'illustre dans des projets tels que l'édition de la bande-dessinée *Les Yeux de Pierre* qui a donné une traduction concrète à des échanges fréquents et fructueux entre les différentes institutions.

Toujours sur la thématique archéologique, le Parc est en contact étroit avec ses partenaires concernant la valorisation des sites archéologique et en particulier la chaussée Jules-César. Les échanges entre l'AAP et le SRA, SDAVO et MADVO ont été fréquents et suivis.

Par ailleurs, le projet des Atlas du patrimoine a réuni de nombreux participants autour de l'initiative du Parc. Du côté du département SDAVO, ARPE et Archives départementales ont été mobilisés autour du projet. De même le CAUE 95 a été impliqué. En outre les associations tels que les Amis de Marines, les Amis du Vexin français, HP Vexin, Sténopé ont participé au projet.

La création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine implique également largement les partenaires du Parc. Ainsi plusieurs institutions ont été sollicitées dès 2022 pour rejoindre le groupe de suivi scientifique du CIAP : Département du Val d'Oise, Région Ile-de-France, CAUE et Archives départementales en particulier.

Projet 2 - Un partenaire extérieur privilégié : la VAH de Pontoise

La convention Pays d'art et d'histoire prévoyait une collaboration étroite avec la Ville d'art et d'histoire de Pontoise. Si la mutualisation prévue des guides n'a finalement pas été mise en place, une collaboration a existé sur des projets précis. Ainsi la Maison du Parc a accueilli une exposition sur la Grande Guerre préalablement présentée au CIAP de Pontoise. Par ailleurs, les contacts avec l'AAP de Pontoise se maintiennent via le réseau des VPAH Ile-de-France réuni régulièrement par la DRAC IDF, ce qui permet des échanges d'expérience et des partages.

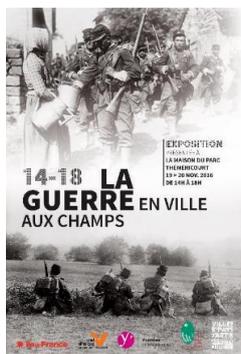
En 2015, un premier partenariat a été organisé pour les Journées européennes du Patrimoine, avec la présentation à Pontoise de l'exposition du SDAVO sur la chaussée Jules César et la mise à disposition par le Parc du livret de présentation de la chaussée.

En 2016, l'exposition *14-18 La Guerre en ville, la guerre aux champs* réalisée par la Ville d'art et d'histoire de Pontoise et l'ARPE a été présentée à la Maison du Parc à Théméricourt.

Les publications de la VAH de Pontoise sont mises en diffusion au musée du Vexin français, de même que les publications du Parc-PAH sont présents au Carré Patrimoine de Pontoise ainsi qu'à l'Office de Tourisme.

La mutualisation des guides imaginée par la convention signée avec la VAH de Pontoise n'a toutefois pas pu être mise en œuvre. En effet, les spécificités des demandes des Rendez-vous Pays d'art et d'histoire (nombreuses thématiques réalisées une seule fois dans l'année, importants déplacements sur tout le territoire nécessitant un véhicule personnel, etc.) étaient peu attractives pour les guides-conférenciers intervenant à Pontoise, souvent déjà en activité sur d'autres sites de l'ouest parisien ou de Paris. Les guides-conférenciers du Parc-PAH s'avèrent tous, sans que cela n'ait été un critère de sélection, des habitants du territoire. En revanche, afin d'assurer des liens entre les deux territoires, les guides-conférenciers de la Ville d'art et d'histoire de Pontoise ont été invités à participer à la formation annuelle des guides Pays d'art et d'histoire à partir de 2024. A l'occasion de cette formation c'est Pauline Prévot, AAP de la VAH de Pontoise qui a assuré une partie de la formation avec une conférence sur la thématique des peintres paysagistes de la vallée de la Seine et de l'Oise.

La VAH de Pontoise a entamé en 2022 le renouvellement de son label VAH. A cette occasion, l'APP du Vexin français a été invité à prendre part au COTECH de définition du futur projet VAH. Plusieurs projets en collaboration ont pu être évoqués à cette occasion pour les années à venir tel que la réalisation d'une exposition sur les châteaux médiévaux, ou encore l'édition d'un guide de découverte VPAH commun aux deux territoires. Ces projets seront également développés dans le futur projet du PAH du Vexin français.



Projet 3 - Coordination des rendez-vous annuels autour du patrimoine

Ce projet portait sur la participation du Parc-PAH aux différentes manifestations nationales de valorisation du patrimoine. Il s'agissait de s'y inscrire afin à la fois de resserrer les liens avec les acteurs du territoire mais aussi de favoriser la découverte du patrimoine par les habitants aussi bien que le public extérieur, particulièrement francilien.

A l'occasion des manifestations nationales autour du patrimoine, le Parc-PAH a pu proposer une programmation en propre, mais aussi assurer l'accompagnement des structures du territoire souhaitant s'inscrire dans cette manifestation.

Le Parc-PAH édite chaque année une brochure Journées européennes du Patrimoine qui rassemble toutes les manifestations prévues sur le territoire transmises par les communes. Les initiatives étant nombreuses le Parc-PAH a fait le choix de ne pas programmer de manifestation en direct pour ces Journées afin de laisser place aux initiatives des communes et associations. Le service de l'architecture et du patrimoine est également à la disposition des communes et association pour leur proposer un accompagnement dans la réalisation de leur projet (aide à la recherche documentaire, information, etc).

Le Parc-PAH a participé à plusieurs éditions des Rendez-vous au jardin. En 2016 : une visite du jardin japonais de la Buaille à Aincourt. En 2017 : une visite du jardin du Castello Marochetti à Vaux-sur-Seine. En 2018 : une visite de La Roche-Guyon en parallèle des animations organisées par le château de La Roche-Guyon au potager-verger.

Le Parc-PAH a proposé à plusieurs reprises des programmes en coordination avec ses partenaires pour les Journées européennes de l'archéologie. En 2016 : journée découverte de l'archéologie dans le Vexin depuis Genainville au Musée archéologique du Val d'Oise à Guiry-en-Vexin. En 2021 : programme commun entre CY, le CRAVF et le MADVO autour de Genainville et de la chaussée Jules-César. En 2023 : participation à la journée de valorisation du site d'Epiais-Rhus Vallangoujard organisée par le SRA Ile-de-France.

Le Parc-PAH s'inscrit depuis 2017 dans les Journées nationales de l'Architecture et propose des visites en lien avec des propriétaires privés du territoire. Plusieurs bâtiments ont été ouverts à la visite. En 2017 et 2018 : la villa Poiret de Mézy-sur-Seine œuvre de l'architecte Mallet-Stevens ; en 2020 et 2021 : le sanatorium d'Aincourt, bâtiment art déco classé monument historique et abandonné faisant l'objet d'un projet de réhabilitation en logement ; en 2023 : une grange privée réhabilitée avec des éco-matériaux à Montreuil-sur-Epte, occasion de présenter et de promouvoir la rénovation du bâti ancien ainsi que l'usage des matériaux bio-sourcés pour l'isolation comme pour les finitions ; en 2024 : une conférence « Nouvelle vie des bâtiments » avec l'architecte Emanuele Romani du cabinet Oblo pour présenter le projet d'éco-rénovation de la salle des fêtes d'Auvers-sur-Oise réalisée avec des matériaux locaux et notamment une isolation paille.

Enfin, le Parc a participé chaque année à la Fête de la Nature, occasion pour le PAH de proposer des visites ou animations sur des thématiques croisées nature et patrimoine. Ont ainsi été proposées : en 2017 : une visite « Les superpouvoirs de la Nature à Vallangoujard » ; en 2021 et 2022 : une visite « Sous la forêt, les pierres » au hameau abandonné de Bézu à Chérence ; en 2023 : une visite « L'Homme et la Nature au Néolithique au bois » de la Tour du Lay ; en 2024 : une visite « La nature au village à Vétheuil », ainsi qu'un atelier « herbier de sorcière ».

CONCLUSION

Le bilan de l'axe 5 illustre la capacité du Pays d'art et d'histoire à se positionner au sein d'un réseau de partenaires comme un interlocuteur, un appui, voire pour impulser des projets co-construits. Il faut constater pour cet axe transversal que les travaux en collaboration et partenariat sont beaucoup plus fructueux lorsque les structures poursuivent des objectifs communs et ont à court terme un mobile de collaboration forte (partage ou exploitation commune d'un lieu, acteurs ou publics communs, etc.). Ainsi les échanges sur les Vaux-de-la-Celle ont bénéficié de l'implication générale des partenaires tous acteurs sur un même site. Il ressort de cet axe que le PAH et son AAP sont identifiés comme des partenaires fiables et actifs sur le territoire pour la valorisation des patrimoines. Ce travail pourrait encore gagner en cohérence avec le territoire du Parc, en impliquant davantage les communes et communautés de communes, en les amenant à s'emparer davantage des outils offerts par le PAH. De même le travail avec la VAH de Pontoise pourrait encore être renforcé.

Axe 5 : les projets phares

- Exposition partenariale « La Guerre en Ville, la Guerre aux champs »

19 et 20 novembre 2016 / 89 visiteurs / partenariat ARPE et VAH de Pontoise

- Balades géologiques de Cergy-Paris Université

16 balades de 2022 à 2024 / Soutien au projet de CYU

- Plusieurs conventions de partenariats avec des associations du territoire

2023 : convention de 3 ans avec les Amis du Vexin français / 2024 : convention de 3 ans avec PACT en Vexin

Bilan synthétique : infographies et chiffres clés de la politique des publics

PUBLICATIONS

ENSEMBLE DES PUBLICATIONS DE LA BROCHURE AUX
OUVRAGES D'ÉDITEUR POUR PROMOUVOIR LA
CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

OUVRAGES D'ÉDITEURS

Vivien Barrière, Les Vaux-de-la-Celle, un aventure archéologique aux éditions Privat

1500 exemplaires édités



Mélanie Forné, Les Yeux de Pierre, une aventure archéologique aux éditions Tautem

1000 exemplaires édités

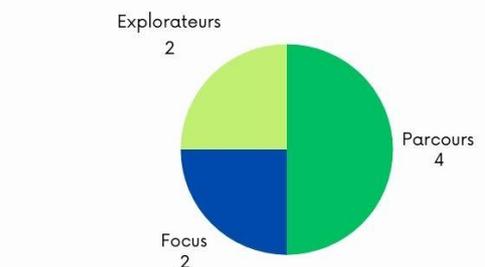


ATLAS DU PATRIMOINE ET URBANISME



Atlas Marines : 150 exemplaires
Atlas Longuesse : 500 exemplaires
Atlas junior : plus de 350 livrets imprimés
Visites flash : plus de 2100 brochures imprimées

BORCHURES DOCUMENTAIRES



6 brochures  Diffusion en ligne
Plus de 20 000 exemplaires papiers imprimés 

EXPOSITIONS

EXPOSITIONS REALISEES AU MUSEE DU VEXIN FRANCAIS

EXPOSITIONS ARTISTIQUES

Paysage au carré de Christian Broutin

 564 visiteurs

Autour du Pot de Sabine Krawczyk et Claude Delafosse

 564 visiteurs

Seconde nature d'Isabelle Diffre

 564 visiteurs

 1 catalogue d'exposition

OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

Villages, Nuages de Christian Broutin

 697 visiteurs

 1 catalogue d'exposition

 10 ateliers, visites et conférences autour de l'exposition

PATRIMOINE IMMATERIEL

Partie de campagne

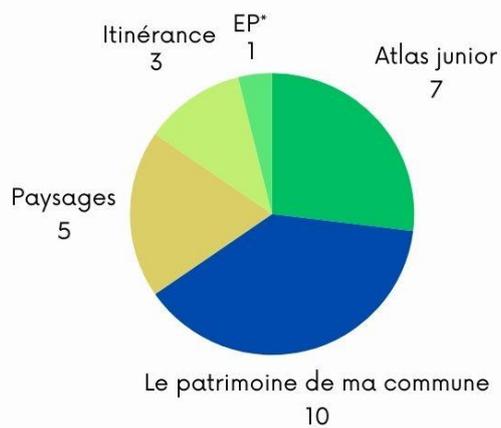
 614 visiteurs

 1 catalogue d'exposition édité par le département du Val d'Oise

PROJETS SCOLAIRES

PROJETS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
AVEC LES CLASSES DU TERRITOIRE ET DES VILLES
PORTES.

DES PROJETS EAC



 29 projets scolaires

 51 classes (primaire et collège)

 1000 élèves touchés

*Les Enfants du patrimoine

VALORISATION

Carnets de balades

Atlas juniors

Affiches

VISITES GUIDEES

VISITES GUIDÉES : RENDEZ-VOUS PARS D'ART ET D'HISTOIRE ET AUTRES VISITES.

FONDS DE VISITES GUIDEES

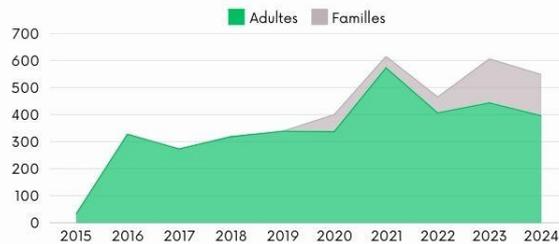


77 communes traitées par au moins une visite sur 97

Fonds de visite ordonné comprenant pour chacune :



FRÉQUENTATION



 3830 visiteurs au total

 17 visiteurs / visite en moyenne

SATISFACTION



★ 95 % de visiteurs Tout à fait satisfait de leur visite

Selon déclaration sur questionnaires de satisfaction autoadministrés de 2016 à 2022

BILAN FINANCIER

Fiches d'opération votées sur la période 2015-2024 concernant la politique des publics

Année	Opération	Montant	Intitulé	Total
2015	Op 847 Fonctionnement	77 000 €	Mise en œuvre du projet culturel de territoire "Pays d'art et d'histoire"	
2015	Op 848 Fonctionnement	13 000 €	Entretien écologique du site archéologique de Genainville 2015	
2015				90 000 €
2016	Op 883 Fonctionnement	13 000 €	Entretien écologique du site archéologique de Genainville 2017	
2016	Op 884 Investissement	35 000 €	Valorisation de la coupe archéologique de Commeny sur la chaussée Jules-César	
2016	Op 888 Investissement	36 000 €	Création de sentiers communaux du patrimoine	
2016				84 000 €
2017	Op 893 Investissement	20 000 €	Création de sentiers communaux du patrimoine	
2017	Op 898 Investissement	70 000 €	Création d'outils de valorisation pour le site archéologique de Genainville	
2017	Op 899 Fonctionnement	12 000 €	Lancement de la politique des publics 2018	
Total				102 000 €
2018	Op 943 Fonctionnement	20 000 €	Mise en œuvre de la politique des publics	
2018	Op 944 Fonctionnement	10 000 €	Atlas du patrimoine bâti	
2018	Fiche projet CD95	23 500 €	Médiation Genainville	
2018				53 500 €
2019	Op 980 Fonctionnement	35 000 €	Restitution et médiation auprès des différents publics	
2019	Op 981 Investissement	30 000 €	Poursuite valorisation historique de la Chaussée Jules César	
2019	Op 982 Fonctionnement	10 000 €	Animation des sites archéologiques	
2019				75 000 €
2020	Op 1004 Fonctionnement	15 000 €	Mise en œuvre de la politique des publics du Pays d'Art et d'Histoire	
2020	Op 1054 Fonctionnement	35 000 €	Démarche opérationnelle de mise en valeur des patrimoines culturels (Pays d'Art et d'Histoire)	
2020	Fiche projet CD95 Fonctionnement	8000 €	Médiation Genainville	
2020				58 000 €
2021	Op 1099 Investissement	45 000 €	Poursuite de la valorisation historique de la Chaussée Jules-César	

2021	Op 1100 Investissement	15 000 €	Création et mise à jour de diverses signalétiques patrimoniales	
2021	Op 1101 Investissement	115 000 €	Création d'outils pédagogiques « Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine » mobile	
2021				175 000 €
2022	Op 1163 Fonctionnement	20 000 €	Démarche opérationnelle de valorisation des patrimoines	
	Op 1164 Investissement	45 000 €	Poursuite de la création des outils « Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine »	
	Op 1165 Investissement	30 000 €	Création de sentiers communaux du patrimoine	
2022				95 000 €
2023	Pas de nouvelles fiches d'opération votée / Fonctionnement sur les fiches 2021-22			
2023				0 €
2024	Op	15 000 €	Démarche opérationnelle de valorisation des patrimoines	
				15 000 €

Total des fiches votées de 2015 à 2024 concernant la politique des publics	750 000 €
Dont en fonctionnement	283 000 €
Dont en investissement	467 000 €

Masse salariale

Salaire de l'Animatrice de l'architecture et du patrimoine (catégorie A)

Année	Salaire de l'AAP
2015	18 311.32 € (1/2 salaire pris en charge par DRAC IDF)
2016	36 402.54 €
2017	36 762.86 €
2018	38 177.03 €
2019	4 087.42 € / 20 272.84 € (changement d'agent avec vacances de 3 mois du poste)
2020	31 793.38 €
2021	36 269.89 €
2022	38 062.66 €
2023	39 423.26 €
2024	40 679.57 €

Recettes sur la période 2015-2024

Année	Nature de la recette	Montant	Total
2015	Subvention DRAC – salaire animateur	18 146 €	
2015	Subvention DRAC - Actions	11 700 €	

2015			29 846 €
2016	Subvention DRAC - Salaire animateur	18 146 €	
2016	Subvention DRAC - Actions	7 000 €	
2016	Recettes visites guidées	1185 €	
2016			26 331 €
2017	Subvention DRAC – Actions	4500 €	
2017	Recettes visites guidées	1 028 €	
2017			5 528 €
2018	Subvention DRAC – Actions	2 000 €	
2018	Recettes visites guidées	1527 €	
2018			3 527 €
2019	Subvention DRAC – Actions	2100 €	
2019	Recettes visites guidées	1753 €	
2019			3 853 €
2020	Subvention DRAC – Actions	2000 €	
2020	Recettes visites guidées	1097 €	
2020			3 097 €
2021	Subventions DRAC – Projets	2000 €	
2021	Recettes visites guidées	2380 €	
2021			4380 €
2022	Subvention DRAC - Projets	15 000 €	
2022	Recettes visites guidées	2163 €	
2022			17 163 €
2023	Subvention DRAC - Projets	15 000 €	
2023	Recettes visites guidées	2174 €	
2023			17 174 €
2024	Subvention DRAC - Projets	15 000 €	
2024	Recettes visites guidées	2600€	
2024			17 600 €

Recettes totales	110 899 €
Subventions totales	112 592 €
Recettes visites guidées totales	15 907 €

CONCLUSION

A l'issue de 10 années de labellisation Pays d'art et d'histoire, le Parc naturel régional du Vexin français se félicite d'avoir mené à bien l'ensemble des projets décrits précédemment en s'inscrivant dans le cadre de la convention signée en 2014 avec le Ministère de la Culture. L'objectif poursuivi a toujours été de maintenir un haut niveau d'exigence sur la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines culturels du territoire. Il semble avoir été atteint, grâce à la mise en synergie et en cohérence des outils Parc naturel régional et Pays d'art et d'histoire qui se sont nourris l'un et l'autre.

Le présent bilan met en lumière l'ensemble des actions sur les 5 axes défini par le dossier de candidature et la convention de 2014. Les axes consacrés à « L'archéologie des paysages », « urbanisme et patrimoine bâti » et enfin la « politique des publics » présentent un bilan satisfaisant dans leur globalité. Ils se distinguent également par plusieurs projets d'ampleur marquant l'identité des dix premières années de labellisation Pays d'art et d'histoire tels que : la mise en œuvre du bâtiment d'accueil et de recherche du site archéologique des Vaux-de-la-Celle à Genainville ou encore l'édition de deux Atlas du patrimoine bâti. L'axe 3 consacré au patrimoine immatériel a en revanche été moins investi, et n'atteint pas pleinement les objectifs fixés par la convention. En effet, basé sur un principe de travail partenarial avec l'Atelier de Restitution du Patrimoine et de l'Ethnographie du Département du Val d'Oise, les objectifs se sont heurtés à un manque de moyens des deux institutions, et finalement à la dissolution de l'ARPE. Enfin, l'axe 5 portant sur les « réseaux et maillage » s'est appuyé sur l'identité du Parc naturel régional, qui privilégie la démarche partenariale et la mise en relation des acteurs. Certains travaux en lien avec les institutions partenaires, en particulier autour du site des Vaux-de-la-Celle, sont particulièrement satisfaisants à cet égard. Il faut toutefois noter que le partenariat avec la Ville d'art et d'histoire de Pontoise aurait pu être plus investi encore et qu'il s'agira d'un des objectifs de la prochaine convention.

De façon générale, le Parc naturel régional du Vexin français se félicite qu'en 10 ans, le label Pays d'art et d'histoire ait su s'imposer comme un marqueur clé des actions de valorisation du patrimoine menées sur le territoire. Une politique des publics a été mise en œuvre, avec d'une part un volet éducatif à destination des scolaires et de l'autre des actions grand public qui se sont concentrées les habitants, les familles et enfin dans un second temps le public touristique de proximité. Le Pays d'art et d'histoire du Vexin français est ainsi aujourd'hui bien identifié par ces publics, comme le montre la fréquentation en constante hausse des Rendez-vous PAH, mais aussi des partenaires, qui identifient l'AAP comme un interlocuteur privilégié au Parc sur ces thématiques. S'il a été important de porter ces actions de manière directe et volontaire, pour inscrire cette nouvelle politique Pays d'art et d'histoire dans le paysage culturel du Vexin français, une nouvelle étape pourrait être de travailler à une plus grande appropriation du label de la part des communes et des EPCI. En effet, le portage inhabituel du label par une structure PNR et non une commune ou une intercommunalité a poussé le Parc à mettre en œuvre son propre modèle d'action. Le prochain projet de labellisation pourra ainsi davantage œuvrer à créer du lien avec les communes et les communautés de communes pour les faire participer activement au label et co-construire des projets avec le Parc-PAH.

Enfin, la qualité des actions de valorisation et de médiation a été la boussole du Parc naturel régional – Pays d'art et d'histoire du Vexin français de 2014 à 2024. Appuyés sur une exigence scientifique et méthodologique, les projets ont eu pour but de favoriser dans la mesure du possible la sensibilisation sur le temps long (référents du patrimoine, projets EAC, résidences-missions artistiques) aux actions plus ponctuelles. Celles-ci se sont attachées à toucher les habitants du territoire pour les sensibiliser à leur cadre de vie, mais aussi à valoriser le territoire auprès des visiteurs extérieurs. Elles se sont concentrées sur la proposition des outils d'interprétation, permettant de réunir des publics divers autour d'une sensibilité à l'architecture, au patrimoine et au cadre de vie.

Le bilan 2014-2024 ouvre de nombreuses perspectives et permet d'envisager dix nouvelles années de labellisation pour poursuivre la philosophie des actions entreprises et donner au label une nouvelle ampleur. C'est en particulier la création en cours du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine du Vexin français déjà largement engagée qui permettra d'approfondir l'ensemble des actions déjà menées.